



Programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés

(PLPDMA)

2025 - 2030



Sommaire

1.	Introduction.....	3
1.1.	Les enjeux de la prévention des déchets	3
1.2.	L'économie circulaire pour réduire notre consommation de ressources.....	3
1.3.	Les réglementations comme soutien des efforts à fournir	4
2.	Le PLPDMA	7
2.1.	Contexte du PLPDMA de la CU GPS&O	7
2.1.1.	Qu'est-ce qu'un PLPDMA ?.....	7
2.1.2.	Périmètre des déchets compris dans la politique de prévention	9
2.1.3.	Engagements de la CU GPS&O	10
3.	Partie I : Territoire, dynamique et potentiel de réduction.....	12
3.1.	État des lieux de la gestion des déchets.....	12
3.2.	Acteurs du territoire.....	14
3.3.	Points-clés socio-démographiques du territoire.....	15
4.	Partie II : Production des déchets et bilan du PLPDMA 2019-2024	19
4.1.	Production des déchets de la CU GPS&O	19
4.2.	Bilan du PLPDMA 2019-2024.....	21
5.	Partie III : Nouveau PLPDMA 2025-2030	26
5.1.	Choix des axes du nouveau PLPDMA	26
5.2.	Les objectifs de réduction et de valorisation des déchets à horizon 2030	27
5.3.	Pilotage et gouvernance du PLPDMA 2025-2030	28
5.4.	Bilan de la concertation avec les acteurs	30
5.4.1.	Les groupes de travail.....	30
5.4.2.	La commission consultative d'élaboration et de suivi (CCES)	32
5.4.3.	Consultation publique	33
5.5.	Calendrier institutionnel.....	34
5.6.	Modalités d'évaluation et de suivi du programme	35
5.7.	Présentation des axes et des fiches-actions.....	36
5.7.1.	Liste des axes et des actions.....	36
5.7.2.	Axe 1 · Retour à la terre - Biodéchets.....	38
5.7.3.	Axe 2 · Réemploi & Réparation - Zéro déchet	41
5.7.4.	Axe 3 · Recyclage - Relance du tri.....	44
5.8.	Planning de mise en œuvre des actions.....	46
5.9.	Fiches actions	48
	ANNEXE · ACRONYMES.....	118

1. Introduction

1.1. Les enjeux de la prévention des déchets

L'augmentation nationale de la production des déchets en plusieurs décennies, due en partie à une croissance économique et démographique prononcée, mais également par des **modes de consommation linéaires** de type production-consommation-destruction, impacte fortement notre environnement. Toute la chaîne de valeurs, de la production à la fin de vie, consomme des ressources finies, de l'énergie, émet des gaz à effet de serre, nuit à la biodiversité et contribue au **dérèglement climatique**.

La prévention des déchets implique, pour les collectivités territoriales responsables de la gestion des déchets ménagers et assimilés, de mettre en place des actions en amont de cette gestion. Ces actions visent à éviter, réduire ou retarder l'apparition des déchets et à limiter leur nocivité à chaque étape du cycle de vie des produits, de la conception à la consommation, en passant par la production et la distribution. Les mesures de prévention concernent donc **toutes les phases de la vie d'un produit** avant qu'il ne devienne un déchet pris en charge par les services de collecte de la collectivité, en offrant davantage d'alternatives durables et accessibles auprès des consommatrices et consommateurs.

Selon l'article L. 541-1-1 du code de l'environnement, ces mesures doivent contribuer à réduire au moins l'un des éléments suivants :

- La quantité de déchets générés, y compris par le réemploi ou la prolongation de la durée d'usage des substances, matières ou produits,
- Les effets nocifs des déchets produits sur l'environnement et la santé humaine,
- La teneur en substances nocives pour l'environnement et la santé humaine dans les substances, matières ou produits.

Sur le territoire de la **Communauté Urbaine Grand Paris Seine et Oise** (CU GPS&O), la démarche de prévention des déchets a été initiée en 2019 pour la période 2019-2024. Cependant, elle a connu un ralentissement en 2020-2021 en raison de la pandémie de COVID-19, avant de reprendre en 2022-2023, notamment avec des actions de promotion du compostage. La gestion in situ des biodéchets est un moyen de quitter un mode de consommation linéaire, et de passer à un mode de consommation circulaire, nécessaire à la réduction des déchets.

1.2. L'économie circulaire pour réduire notre consommation de ressources

L'**économie circulaire**, englobe l'ensemble du cycle de vie d'un produit : écoconception, réparabilité, utilisation de matières recyclées, seconde main, reconditionnement, réparation, etc. Ces pratiques rendent la production et la consommation plus **durables**. Le **réemploi**, fait partie de l'économie circulaire et prolonge la durée de vie des objets, retardant ainsi leur transformation en déchets.

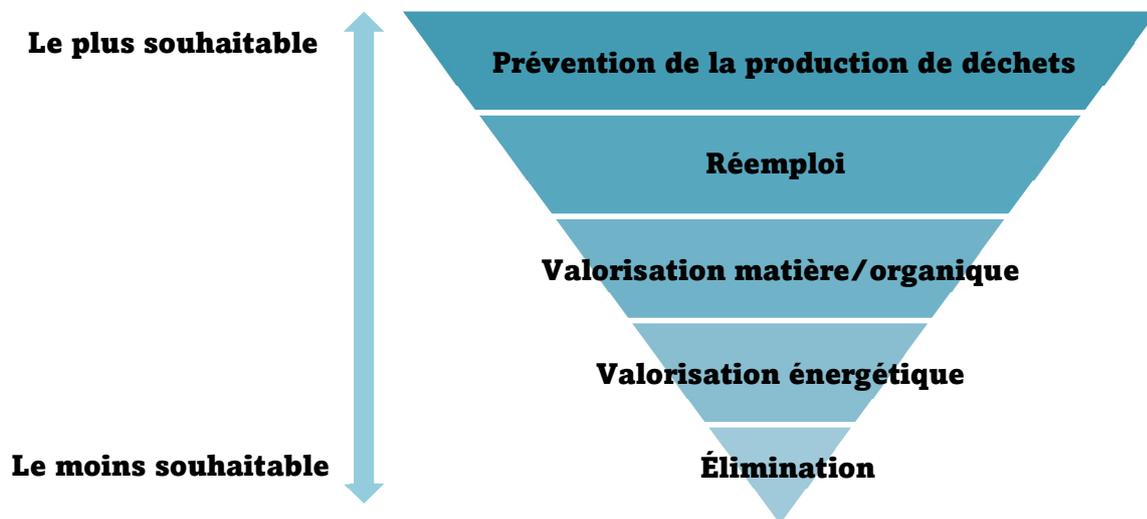
En effet, une économie basée sur la circularité présente des avantages environnementaux significatifs en réduisant l'extraction de matières premières et de ressources naturelles, et en favorisant l'utilisation de matières recyclées et la réutilisation. La sobriété, qui vise à réduire la consommation de biens et services tout en améliorant la qualité de vie, est essentielle tant sur le plan environnemental qu'économique, en faveur des emplois locaux et durables.

La prévention des déchets, au sommet de la hiérarchie des modes de traitement, est le pilier de l'économie circulaire.

1.3. Les réglementations comme soutien des efforts à fournir

Pour transformer radicalement la gestion des déchets, les réglementations nationales comme locales doivent instaurer des changements structurants.

La **hiérarchie européenne et française¹ des modes de gestion des déchets** place la prévention au sommet des priorités des politiques de gestion des déchets. En effet, la prévention des déchets permet d'éviter les impacts en amont du cycle de vie d'un produit avec l'extraction des ressources, la distribution, l'utilisation, et de limiter les impacts dus au traitement en fin de vie par enfouissement ou incinération. Une **politique publique de la prévention des déchets** permet notamment aux contribuables de mieux connaître leur choix de consommation, privilégie l'emprunt ou la location d'objets à usage ponctuel plutôt que l'achat, la consommation de seconde main, le vrac pour les courses alimentaires, les objets réparables plutôt que jetables. Le graphique ci-dessous illustre la hiérarchie des modes de traitement de déchets. Les efforts sont accentués sur la prévention qui est le mode privilégié. L'élimination des déchets est quant à elle la dernière option envisagée.



La directive n°2008/98/CE, dite « directive cadre déchets » de 2008, oblige les états membres à se doter d'un Plan National de Prévention des Déchets (PNPD). Sur le plan national, cette directive se traduit par la loi du 3 août 2009, dite « Grenelle 1 », fixant une diminution de 15 % des quantités de déchets partant en stockage ou en incinération. Au niveau local, la loi du 12 Juillet 2010 dite « Grenelle 2 », invite les collectivités territoriales responsables de la collecte ou du traitement des DMA à définir un Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers indiquant les objectifs de réduction et les mesures mises en place pour les atteindre. Le décret du 10 juin 2015 relatif aux Programmes Locaux de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) met fin au principe de volontariat et impose aux collectivités qui assurent la collecte des déchets ménagers, l'élaboration et la mise en œuvre d'un PLPDMA.

La **Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte (LTECV)**, adoptée le 17 août 2015, fixait des objectifs ambitieux en matière de prévention et de réduction des déchets, notamment :

- Réduire de 10 % les déchets ménagers d'ici 2020 ;
- Réduire de 50 % les déchets admis en installations de stockage d'ici 2025 ;
- Porter à 65 % les tonnages orientés vers le recyclage ou la valorisation organique d'ici 2025 ;

¹ Article L. 541-1 II du code de l'environnement

- Recycler 70 % des déchets du BTP d'ici 2020.

Les dispositifs visant à soutenir la réduction, le réemploi et l'amélioration du tri doivent être considérablement améliorés, et leur mise en œuvre mieux contrôlée. Les objectifs nationaux en matière de déchets sont principalement d'origine européenne. La loi AGECE de 2020 a permis des avancées significatives dans plusieurs domaines, telles que la lutte contre les plastiques à usage unique, les actions pour prolonger la durée de vie des objets par la réparation, et la promotion du réemploi. Cependant, cinq ans plus tard, sa mise en œuvre reste insuffisante, et l'ambition sur certains sujets est encore trop faible².

La **loi Anti-Gaspillage pour une Économie Circulaire (AGEC)** du 10 février 2020 vise à présent à transformer notre économie linéaire en une économie circulaire. Elle a fixé l'objectif de **réduire de 15% les déchets ménagers et assimilés d'ici 2030** par rapport à 2010, et se décline en cinq grands axes principaux :

- Sortir du plastique jetable ;
- Mieux informer les consommateurs ;
- Lutter contre le gaspillage et pour le réemploi solidaire ;
- Agir contre l'obsolescence programmée ;
- Mieux produire.

L'**ordonnance n°2020-920 du 29 juillet 2020** relative à la prévention et à la gestion des déchets impose d'augmenter la quantité de déchets ménagers et assimilés faisant l'objet d'une préparation en vue de la réutilisation ou d'un recyclage en orientant vers ces filières, en masse, +55 % en 2025, +60 % en 2030, +65 % en 2035.

Le **Plan National de Prévention des Déchets 2021-2027 (PNPD)** piloté par le ministère de la transition écologique, vise à fournir une vision d'ensemble des orientations stratégiques de la politique publique de prévention des déchets et les actions à mettre en œuvre. Le plan est structuré en cinq axes :

- Axe 1 · Favoriser l'éco-conception ;
- Axe 2 · Allonger la durée de vie des produits ;
- Axe 3 · Développer le réemploi et la réutilisation ;
- Axe 4 · Lutter contre le gaspillage et réduire les déchets ;
- Axe 5 · Engager les acteurs publics dans des démarches de prévention des déchets.

Le **PNPD** fixe des objectifs quantifiés à atteindre d'ici 2030, tels que :

- Réduire de -15% les quantités de déchets ménagers et assimilés produits par habitant en 2030 par rapport à 2010 ;
- Réduire de -5% les quantités de déchets d'activités économiques par unité de valeur produite, notamment du secteur du bâtiment et des travaux publics, en 2030 par rapport à 2010,
- Atteindre l'équivalent de 5% du tonnage des déchets ménagers en 2030 en matière de réemploi et réutilisation ;
- Atteindre une part des emballages réemployés mis sur le marché de 5% (2023) à 10% (2027) ;

² « Évaluation de la loi AGECE, « 4 ans après, quel bilan pour la réduction des déchets ? » Zero Waste France, février 2024 : <https://www.zerowastefrance.org/wp-content/uploads/2024/02/20240206-bilan-loi-agec-zwf-fne-npims-at-sfe.pdf>

- Réduire le gaspillage alimentaire de -50% d'ici 2025, par rapport à 2015, dans la distribution alimentaire et la restauration collective, et de -50% d'ici 2030 par rapport à 2015 dans la consommation, la production, la transformation et la restauration commerciale ;
- Viser la fin de la mise sur le marché d'emballages en plastique à usage unique d'ici à 2040.

L'ensemble de ces mesures nationales constituent des leviers essentiels. Pour s'adapter aux spécificités locales et assurer la réussite du programme local de prévention et de gestion des déchets, un plan régional a été établi.

Les principaux objectifs du **Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD)** d'Île-de-France sont les suivants :

- Une diminution de la production de déchets de 10% de la quantité de DMA entre 2010 et 2025 ;
- Une diminution de 50% du gaspillage alimentaire entre 2013 et 2025 ;
- Le déploiement de la pratique du compostage de proximité avec 100% du territoire couvert par une offre de mise à disposition par les collectivités territoriales, notamment en créant un réseau de guides et maîtres composteurs : formations au compostage et à la gestion raisonnée des espaces verts, développement des mises à disposition et locations de broyeurs, renforcement de la communication ;
- Le doublement de l'offre de réemploi, de réutilisation et réparation à destination des Franciliens en 2031, et le doublement de la collecte des textiles ;
- Le déploiement de la consigne pour réemploi sur le territoire francilien en 2025 ;
- La desserte de 25% des boîtes aux lettres franciliennes en autocollant stop-pub en 2025, et 35% en 2035.

2. Le PLPDMA

2.1. Contexte du PLPDMA de la CU GPS&O

2.1.1. Qu'est-ce qu'un PLPDMA ?

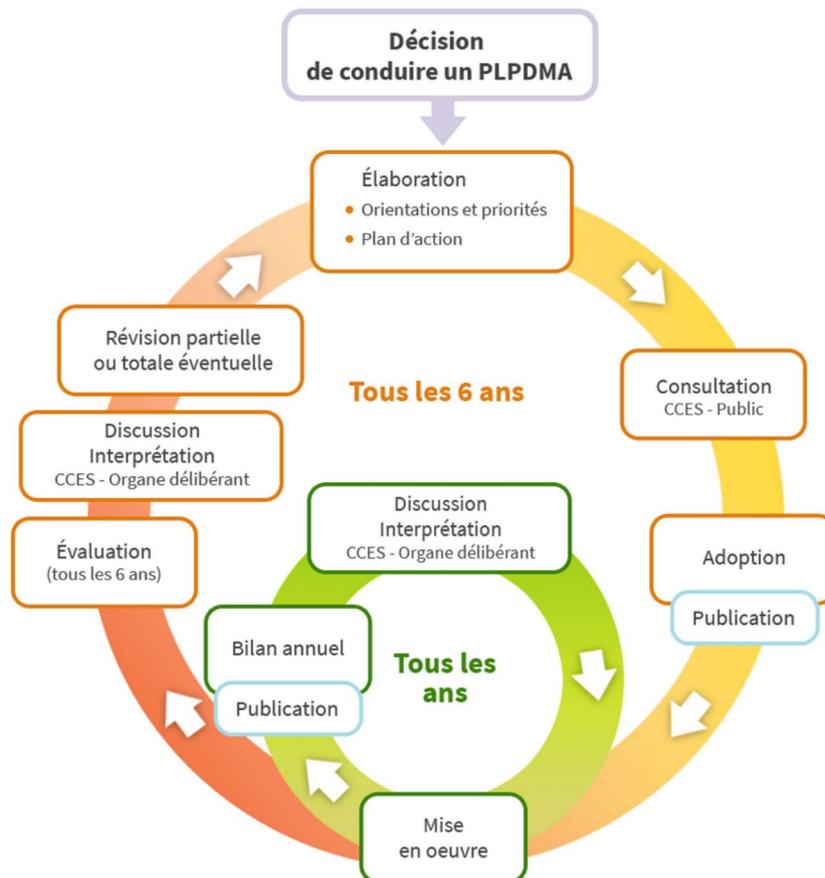
L'élaboration des **Programmes Locaux de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés** (PLPDMA) est obligatoire et stipule que : « *Les collectivités territoriales responsables de la collecte ou du traitement des déchets ménagers et assimilés doivent définir, au plus tard le 1er janvier 2012, un programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés indiquant les objectifs de réduction des quantités de déchets et les mesures mises en place pour les atteindre* ».

Le décret n°2015-662 du 10 juin 2015 en a précisé le contenu et les modalités d'élaboration. Il a été codifié aux articles R. 541-41-19 à 28 du code de l'environnement, qui précisent notamment que les PLPDMA ont pour objet de coordonner l'ensemble des actions qui sont entreprises tant par les pouvoirs publics que par les organismes privés.

Ainsi le PLPDMA doit respecter un contenu à savoir :

- **Un état des lieux** détaillant les caractéristiques du territoire et la gestion des déchets ménagers et assimilés, et référençant les acteurs concernés ;
- **Un bilan** des mesures déjà entreprises et une description de l'évolution prévisible ;
- **Les objectifs** de réduction du programme ;
- **Les mesures et actions** à mettre en œuvre, en identifiant les acteurs concernés et en décrivant les moyens (techniques, humains et financiers) nécessaires selon un calendrier prévisionnel ;
- **La définition des indicateurs** et de la procédure d'évaluation des actions menées a posteriori pour atteindre les objectifs.

De plus, le PLPDMA doit suivre un cycle d'élaboration de mise en œuvre et de suivi. Les étapes successives permettent de consulter les différentes parties prenantes, afin d'obtenir leur validation du plan stratégique. Les phases amonts d'élaboration se font avec les élus et la collectivité. Une Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi (CCES) est réunie pour que ses membres donnent leur avis sur le projet. Tous les ans, un bilan des actions du PLPDMA est présenté à la CCES permettant à ses membres d'être informés régulièrement et d'analyser l'avancement du PLPDMA. Ensuite, une consultation publique a lieu afin de permettre une mobilisation large et l'expression des avis du public. Lorsque le PLPDMA est adopté par tous les acteurs, il est officiellement publié.



Source : *Élaborer et conduire avec succès un PLPDMA, ADEME (2018)*

2.1.2. Périmètre des déchets compris dans la politique de prévention

Le périmètre des Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) correspond aux flux physiques constitutifs du **Service Public de Prévention et de Gestion des Déchets Ménagers et Assimilés (SPPGD)**, que sont les Ordures Ménagères résiduelles (OMr), les déchets collectés sélectivement, et les déchets occasionnels identifiés en bleu dans le tableau. Les actions concernant les déchets de la collectivité, en brun dans le tableau, n’influent pas directement le périmètre des DMA puisqu’elles ne font pas parties du SPGD.

Afin de prévenir les DMA, il est possible d’agir en amont avec l’utilisation raisonnée de ressources et de pratiques peu émettrices de déchets, notamment sur les emballages/papiers, le verre, ainsi que les biodéchets.

Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) pris en charge par le Service Public de Gestion des Déchets (SPGD)		Déchets de la collectivité
Ordures Ménagères et Assimilés (OMA)		<ul style="list-style-type: none"> - Déchets des espaces verts publics - Déchets de voirie - Déchets des marchés - Déchets de l’assainissement (boues d’épuration)
Ordures Ménagères Résiduelles (OMR)	Déchets collectés en séparément : emballages et papiers, verre, biodéchets	
	Déchets collectés en déchèteries : déchets verts, déchets inertes, tout-venant, déchets de bois, mobiliers hors d’usages, métaux, DEEE, cartons, déchets dangereux, etc.	

Source : *Que sont les Déchets Ménagers et Assimilés ? TEO Pays de la Loire*

2.1.3. Engagements de la CU GPS&O

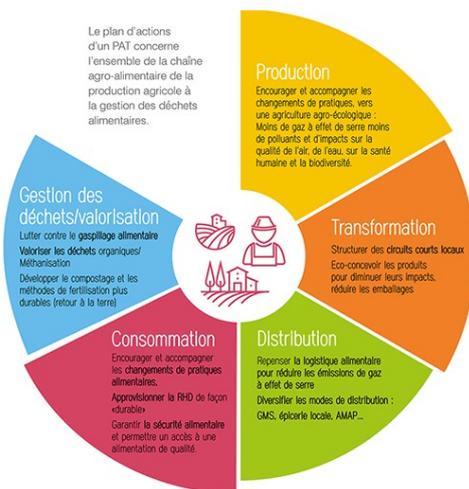
La Communauté Urbaine Grand Paris Seine et Oise (CU GPS&O) a été créée le 1^{er} janvier 2016, et résulte de la fusion de six intercommunalités. La majorité des ex-territoires s'était déjà engagée dans la mise en œuvre d'un **Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés** (PLPDMA). Cette dynamique initiée par les différents EPCI s'intègre désormais dans une politique plus globale à l'échelle de l'ensemble du territoire de la CU GPS&O.

Le document de référence a été finalisé en juin 2019, puis le PLPDMA a été adopté, à l'unanimité, par le Conseil communautaire du 12 juillet 2019. La mise en œuvre du PLPDMA fait l'objet d'un suivi par le **Groupe de Travail « Prévention »** qui réunit régulièrement les élus en charge du dossier, et qui pilote la réalisation des actions décidées. Le Groupe de Travail supervise également l'évaluation quantitative du PLPDMA en vigueur.

D'autre part, l'**Économie Circulaire** a été intégrée en tant que volet programmatique opérationnel dans les différents programmes et plan d'actions développement économique de la CU GPS&O, et va être intégrée dans les révisions du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi), du Programme Local de l'Habitat Intercommunal (PLHi) et du Plan Climat-Air-Energie Territorial (PCAET) à mi-parcours. S'agissant du PLPDMA, l'intégration de l'économie circulaire a été réalisée sur la base du partage des tâches avec la Direction Maîtrise des Déchets, selon le type de cible adressée : ménages et scolaires, actions internes et entreprises.

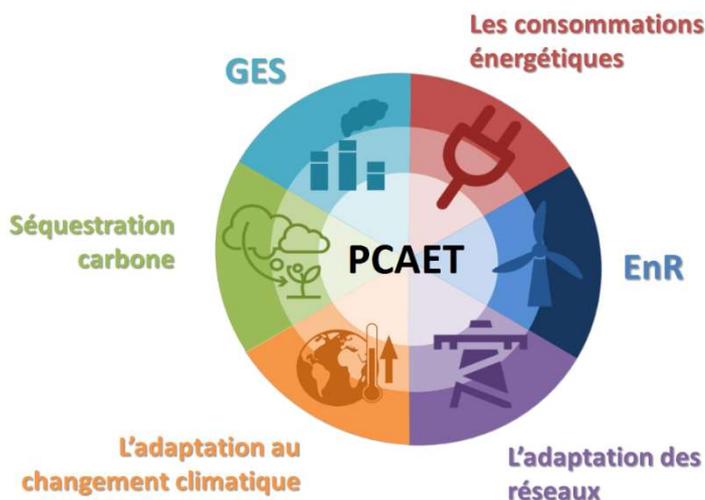
Dès sa création, la Communauté urbaine s'est efforcée de structurer son action à court, moyen et long terme. Pierre angulaire de sa stratégie de développement, le **Projet de Territoire** est le fil conducteur de la CU GPS&O pour les prochaines années. Ce document à la fois technique et politique fixe le cap de l'action communautaire de 2020 à 2026 en identifiant des projets structurants ou des opérations qui répondent aux axes stratégiques identifiés par les élus, les habitants, les visiteurs, les entreprises et les acteurs locaux.

La Communauté urbaine conduit différents **plans pluriannuels** en contrat état-région avec l'ADEME :



Plan Alimentaire Territorial (PAT) : en cours d'élaboration, qui vise les agriculteurs, les distributeurs en circuits courts, et les consommatrices et consommateurs

Plan d'Économie Circulaire (PEC) : en vigueur, qui adresse la mise en réseau des entreprises en vue de promouvoir et développer l'écoconception



Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) : en vigueur, un outil de coordination qui combine politiques énergétique et économique mais aussi amélioration de la qualité de vie

Les axes et actions de prévention proposés au titre du **PLPDMA 2025-2030** tiennent compte de plusieurs principes stratégiques :

- ⇒ **Impératif d'exemplarité en matière de lutte contre le gaspillage alimentaire**, de promotion du compostage, de gestion séparée des biodéchets et de réemploi pour prolonger la durée des biens et objets de consommation ;
- ⇒ **Avantage comparatif de disposer sur le territoire communautaire de 5 ressourceries associatives** désormais avec l'ouverture de La FéliCité sur Andrésy, et d'un acteur, Option Solution, spécialisé en lavage et réemploi des emballages de restauration collective ;
- ⇒ **Besoin d'améliorer la participation des usagers au tri sur le territoire de GPS&O**, pour amplifier la politique de prévention en augmentant aussi la performance de collecte séparative des biodéchets et des emballages.

3. Partie I : Territoire, dynamique et potentiel de réduction

3.1. État des lieux de la gestion des déchets

Compétences de la Communauté urbaine

La CU GPS&O est compétente pour traiter l'ensemble des problématiques liées à cette compétence et ce sur l'ensemble du territoire, pour :

- L'ensemble des déchets produits par les ménages ;
- Les déchets dits « assimilés », c'est-à-dire produits par des professionnels en quantité et en qualité assimilables à celles des ménages.

La compétence s'étend aux champs d'action suivants :

- La prévention (ou réduction) des déchets ;
- La communication sur la gestion des déchets ;
- La pré-collecte (ou conteneurisation) relative aux déchets ménagers et assimilés ;
- La collecte des déchets ménagers et assimilés ;
- Le traitement des déchets ménagers et assimilés.

Direction de la Maîtrise des Déchets

La **direction de la Maîtrise des Déchets** est organisée en deux services :

- Le service **Exploitation**, a en charge le suivi de l'ensemble des activités de précollecte, de collecte et de gestion des déchèteries, en délégation ou en régie, sur l'ensemble de la CU GPS&O. Ceci implique le suivi de l'exécution des prestations et la mise en œuvre d'optimisations dans un souci de qualité de service assuré à l'utilisateur ;
- Le service **Ingénierie et réduction des déchets**, a en charge l'élaboration et de la mise en œuvre de la stratégie de la direction. À ce titre il étudie les évolutions nécessaires du service à l'utilisateur, dans une perspective de maîtrise des coûts et de réduction des déchets, tout en préservant une qualité de service satisfaisante.

La collecte

Les 73 communes de la CU GPS&O sont réparties en 2024 en 3 secteurs géographiques de collecte, collectés en porte-à-porte et en apport volontaire par la SOTREMA (secteur 1), par SEPUR (secteur 2) et par NICOLLIN/OTUS (secteur 3).

La commune de Limay est collectée en porte-à-porte (PàP) via une régie de collecte comprenant 12 agents. Pour l'apport volontaire sur cette commune, le prestataire SEPUR effectue la collecte.

En fonction du flux, des communes, du type d'habitat et des installations alentours, les modes de collecte appliqués ne sont pas les mêmes pour tous les habitants de la CU GPS&O.

Les services se présentent selon les fréquences de collecte suivantes pour la collecte en PàP :

- Ordures ménagères résiduelles (OMr) à raison d'un passage par semaine pour l'habitat individuel et deux fois par semaine pour l'habitat collectif majoritairement ;
- Emballages ménagers résiduels (EMR) à raison d'un passage tous les quinze jours pour l'habitat individuel et un passage par semaine pour l'habitat collectif ;
- Verre à raison d'un passage par mois ;

- Déchets végétaux à raison d'un passage tous les quinze jours avec trêve hivernale ;
- Encombrants à raison d'un passage trimestriel pour l'habitat individuel et une fois par mois pour l'habitat collectif.

Le traitement

L'exercice actuel de la compétence traitement est assuré selon l'héritage des précédents établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) qui composent aujourd'hui la CU GPS&O à savoir :

- 18 communes adhérentes au syndicat de traitement des déchets Valoseine ;
- 55 autres communes, disposant de conventions de coopération public-public relatives au traitement et à la valorisation des déchets ménagers ainsi que des marchés de prestations de service.

Afin d'uniformiser les modes de traitement des déchets sur l'ensemble du territoire communautaire, la CU GPS&O a décidé de transférer l'intégralité de la compétence traitement à Valoseine, dans le but d'optimiser les coûts de traitement et de sécuriser l'activité d'incinération des déchets.

Actuellement, les installations de tri et de traitement des déchets utilisées par la CU GPS&O sont principalement situées dans les Yvelines parmi lesquelles :

- La plateforme de transfert Valène de Guerville (propriété de la CU GPS&O) ;
- Le centre de valorisation énergétique Azalys de Carrières-sous-Poissy (Valoseine) ;
- le centre de valorisation énergétique Thiverval-Grignon (Sidompe) ;
- Le centre de tri des collectes sélectives Cyrène de Triel-sur-Seine (Valoseine) ;
- La plateforme de compostage de Flacourt (Dupille).

Maillage des déchèteries

En 2024, la CU GPS&O compte actuellement 11 déchèteries sur son territoire, accessibles aux particuliers, dont 10 gérées directement par la CU GPS&O : Achères, Aubergenville, Conflans-Sainte-Honorine, Epône, Gargenville, Les Mureaux, Limay, Mantes-la-Jolie, Mantes-la-Ville et Orgeval. Une déchèterie est présente sur le territoire mais est gérée par le syndicat Valoseine qui accepte l'intégralité des usagers de la CU GPS&O : Triel-sur-Seine.

Deux déchèteries en dehors du territoire sont également accessibles aux habitants de la CU GPS&O via des conventions : Vigny (SMIRTOM du Vexin) pour les communes de Gaillon-sur-Montcient, Hardricourt, Jambville et Tessancourt-sur-Aubette, et Freneuse avec la Communauté de communes des Portes de l'Île-de-France (CCPIF) pour les communes de Méricourt, Mousseaux-sur-Seine et Rolleboise.

D'autre part, la déchèterie d'Epône gérée par la CU GPS&O accepte également des administrés de communes hors CU GPS&O via une convention avec le Syndicat Intercommunal d'Evacuation et d'Elimination des Déchets (SIEED) pour les communes de Maule, Herbeville et Bazemont.

En 2024, les 11 déchèteries présentes sur le territoire ont accueilli 332 917 visites et collecté près de 34 453 tonnes de déchets. Les principaux flux acceptés en déchèteries sont les encombrants, le réemploi, la ferraille, les déchets végétaux, le bois, les déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE), les déchets d'éléments d'ameublement (DEA), les cartons, les gravats, les déchets ménagers spéciaux (DMS), les pneus, piles, lampes, et déchets diffus spécifiques (DDS).

3.2. Acteurs du territoire

Les éco-organismes

Les **éco-organismes** sont des structures agréées par l'État pour prendre en charge la fin de vie des déchets de leur filière. Ils s'inscrivent dans le principe de la **Responsabilité Élargie du Producteur (REP)**, issu du principe "pollueur-payeur". Le dispositif de REP implique que les acteurs économiques (fabricants, distributeurs, importateurs) sont responsables de l'ensemble du cycle de vie des produits qu'ils mettent sur le marché, de leur éco-conception jusqu'à leur fin de vie. Les metteurs en marché payent une éco-contribution qui financent des éco-organismes, agréés pour 6 ans par l'État. Ces éco-organismes redistribuent une partie de ces contributions pour assurer la fin de vie des produits. Le dispositif des filières REP a commencé à prendre son essor en France, avec le décret du 1^{er} avril 1992 relatif aux emballages ménagers. Ensuite, il s'est étendu à de nombreuses filières de produits telles que les piles et accumulateurs, les papiers, les équipements électriques et électroniques (EEE), etc. Il existe aujourd'hui 20 filières REP, qui devraient couvrir 22% du gisement de déchets en France³. Malgré des principes fondateurs pertinents, le système actuel présente de nombreuses limites : 40% du gisement de déchets soumis à une REP échappe encore à la collecte, et 50% n'est pas recyclé. En matière de réemploi, les éco-organismes sont loin d'atteindre leurs objectifs. En 2021, les déchets réemployés et réutilisés représentaient seulement 2,3% du gisement. Une réforme du système des REP est donc nécessaire.

Les structures sociales et associatives

Les structures de la prévention et de la gestion des déchets peuvent être des entreprises, des organisations issues du secteur de l'économie sociale et solidaire, des opérateurs en charge de la gestion des déchets, ou des collectifs issus de la société civile, associations ou groupes de citoyen(ne)s. Ces actrices et acteurs participent, par de la sensibilisation et des actions de récupération, réemploi ou réparation, au changement de comportement des usagers. Ci-dessous, la liste non-exhaustive des structures sociales et associatives du territoire :

Associations	Thématique centrale
Association ELLSA	Biodéchets
Agir rend Heureux	Biodéchets, réemploi
Les Colibris d'Andresy	Biodéchets, réemploi
APTIMA & Ressourcerie Aptiprix	Réemploi
Association Un vélo qui roule	Réemploi
Emmaüs Follainville	Réemploi
La Gerbe Ressourcerie	Réemploi
Repair Cafe Mantes	Réemploi
Énergies Solidaires	Sensibilisation
La Tribu des Explor'Acteurs	Sensibilisation
Le Champs des Poissybles	Sensibilisation
Le Mantois en transition (MET)	Sensibilisation
Nature Lien Transmission	Sensibilisation
Vaux en transition	Sensibilisation
Triel Environnement	Sensibilisation
SeinergyLab	Sensibilisation
SEVE	Jardinage · réduction des déchets végétaux
Écoles et Cultures – France	Do It Yourself
Énergies solidaires	Atelier RECUP'
La Bande Magnétique	Sensibilisation · escape game, ateliers scolaires

³ Inspection Générale des Finances et Inspection Générale de l'Environnement et du Développement Durable « Performances et gouvernance des filières à responsabilité élargie du producteur », juin 2024 page 10

Les **bailleurs sociaux** sont des organismes qui louent des logements sociaux à des ménages contre un loyer modéré, sous condition de ressources. À cet égard, ils sont pleinement impliqués dans la gestion des déchets dans les immeubles et ensembles d'habitation qu'ils gèrent.

Autres acteurs institutionnels

Les acteurs institutionnels mobilisables sont multiples :

- Les communes ;
- Le syndicat intercommunal Valoseine ;
- L'ADEME ;
- La région Ile de France ;
- Le département des Yvelines ;
- Les chambres consulaires : Chambre de Commerce et d'Industrie, Chambre de l'Agriculture ;
- L'Agence de l'Eau Seine Normandie ;
- L'Agence Régionale de Santé.

L'ADEME est l'agence de l'État pour la transition écologique, et participe à la construction des politiques nationales et locales de transition écologique. Ses missions, son organisation et son fonctionnement sont fixés par le code de l'environnement. Elle accompagne les différents acteurs financièrement, mais met également son expertise à disposition en réalisant de nombreuses études sur les différents flux de déchets et leur traitement.

La **région Île-de-France**, dans le cadre de ses compétences, met en œuvre des politiques de planification et d'aménagement du territoire, notamment dans le cadre de la réduction et de la gestion des déchets. La Région a adopté en novembre 2019 un nouveau Plan régional de prévention et de gestion des déchets (PRPGD) porté et animé par la Région, qui vise à coordonner les actions entreprises par l'ensemble des acteurs du territoire franciliens concernés par la prévention et la gestion des déchets (collectivités, entreprises, éco-organismes, associations...).

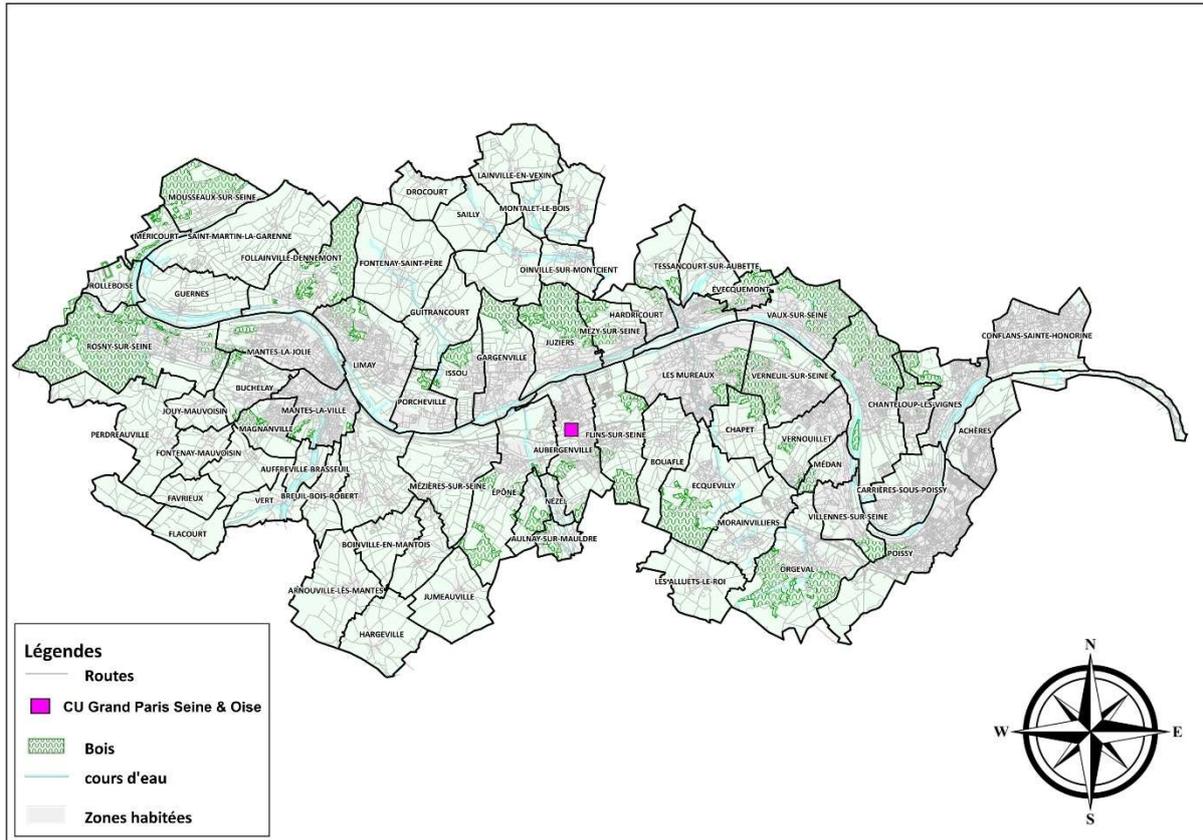
Le **syndicat de traitement des déchets Valoseine**, ayant à sa charge le traitement, l'élimination et la valorisation des déchets ménagers est constitué de 2 collectivités adhérentes : la Communauté d'Agglomération Saint Germain Boucles de Seine (CA SGBS) pour 4 communes et la CU GPS&O pour 18 communes. Dans le cadre du PLPDMA, Valoseine gère une déchèterie présente sur le territoire de la CU GPS&O (Triel-sur-Seine).

3.3. Points-clés socio-démographiques du territoire

La CU GPS&O a été créée au 1^{er} janvier 2016 à la suite de la réforme territoriale initiée par la loi NOTRe. Cet Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) résulte de la fusion de 6 intercommunalités du Nord des Yvelines :

- La communauté d'agglomération de Mantes en Yvelines (CAMY) ;
- La communauté d'agglomération des Deux Rives de Seine (CA2RS) ;
- La communauté d'agglomération Poissy-Achères-Conflans (CAPAC) ;
- La communauté d'agglomération Seine et Vexin (SVCA) ;
- La communauté de communes Seine-Mauldre (CCSM) ;
- La communauté de communes des Côteaux du Vexin (CCCV) ;

Les communes de GPS&O ont un historique de prévention des déchets du fait de la mise en œuvre de programmes d'actions bien avant création CU GPS&O. C'est un territoire engagé.



Carte du territoire de la CU GPS&O

Le territoire de la Communauté urbaine comprend 73 communes, près de 428 000 habitants, et s'étend sur 505 km². À la fois **urbain et rural, industriel et agricole**, le territoire de GPS&O est riche de ses contrastes avec la Seine comme colonne vertébrale : 20 000 hectares de terres agricoles et tout autant classés zone naturelle, 2/3 d'espaces naturels en 2016, plus de 12 000 hectares de forêts soit près de 23% du territoire, et **1 emploi sur 5 dans l'industrie en 2023**.

Composition de la population et des ménages

Avec plus de 166 000 ménages et une densité de 848 habitant/km² en 2024, GPS&O est composée à **53% d'habitat collectif**, pour seulement 1,8% de résidences secondaires, et environ 2,6 habitants/foyer.

La population est assez jeune, avec près de 40% de personnes de moins de 30 ans et 20% de plus de 60 ans en 2021⁴, pour une moyenne nationale 2025 respectivement à 34% et 28%⁵.

Répartition de la population

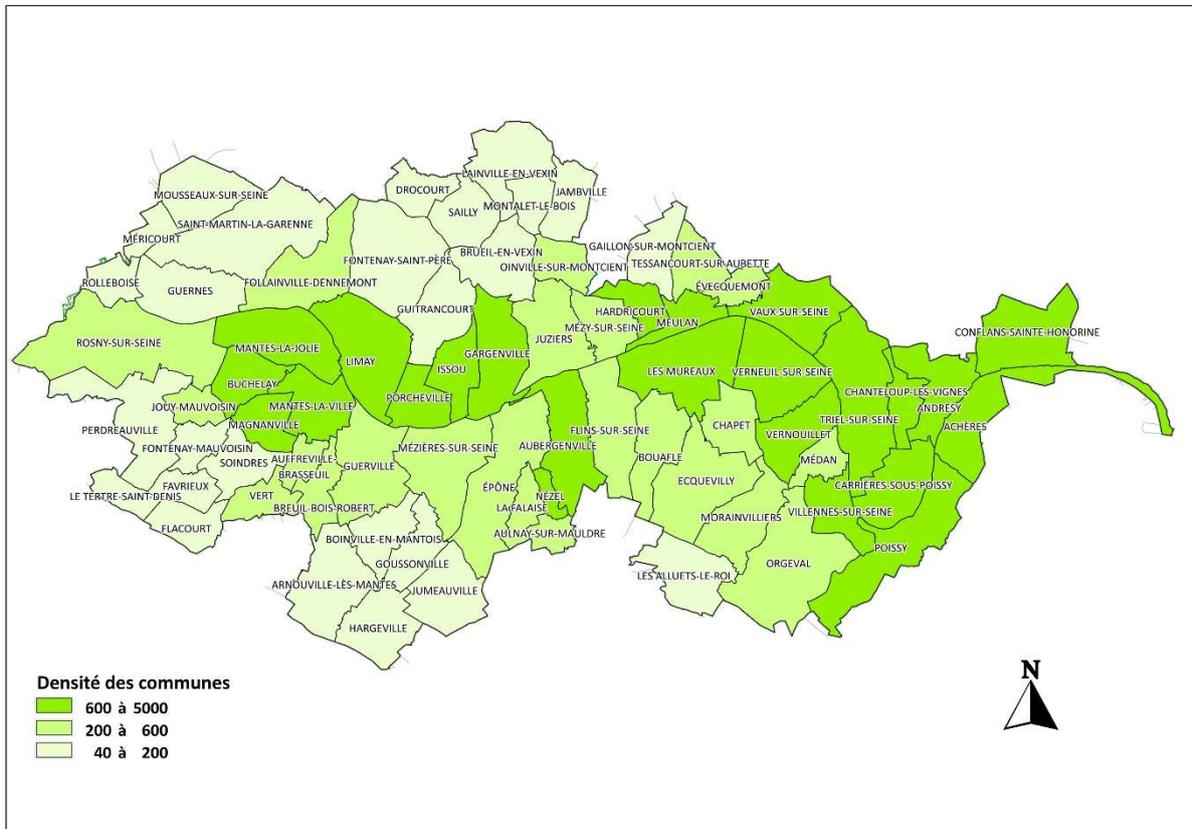
Avec 3 460 nouveaux habitants par an en moyenne entre 2016 et 2021, la prévision démographique de 450 000 habitants en 2030 va être dépassée⁶. La Communauté urbaine présente plus de 182 000 logements sur le territoire, et **28% des résidences principales sont en logement social**. Sachant que la moyenne nationale est à 11%, les logements sociaux sont une composante structurante du territoire. Comme illustré sur la carte ci-dessous, la population est inégalement répartie sur le territoire, avec une densité plus forte au centre et à l'Est de la CU GPS&O. Cette disparité est liée aux 20 000ha de terrains

⁴ INSEE, comparateur de territoire : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/2011101?geo=EPCI-200059889>

⁵ INSEE, population par sexe et groupe d'âges : https://www.insee.fr/fr/statistiques/2381474#figure1_radio2

⁶ Rapport d'activité et du développement durable 2024 GPS&O

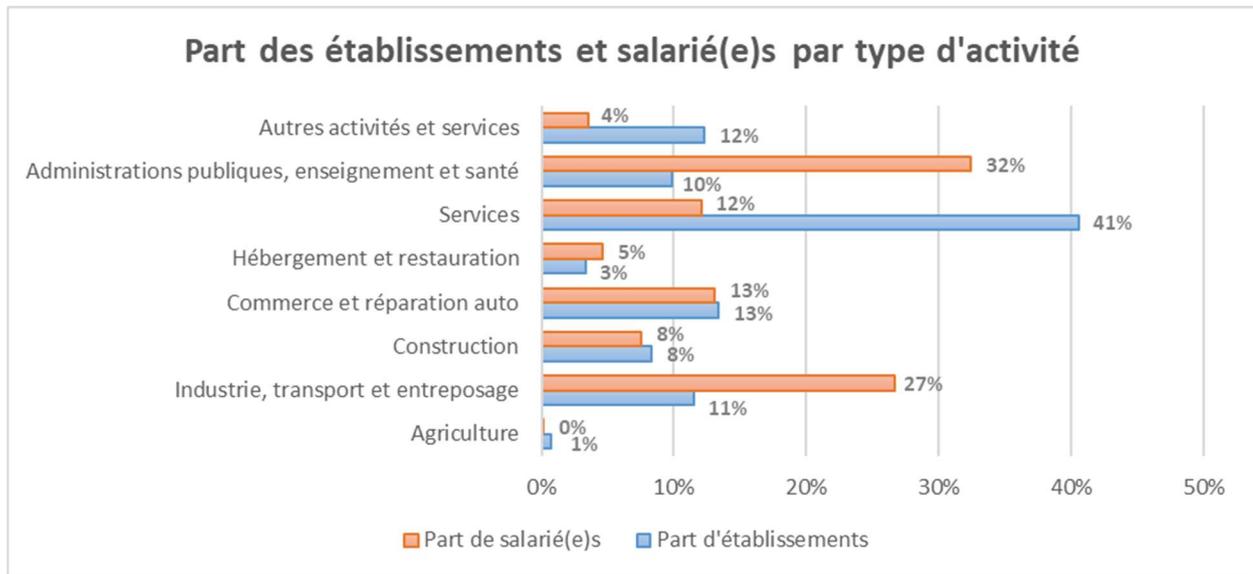
agricoles présents sur le territoire, et aux 19 956 ha classés en zone naturelle. D'autre part, une partie des emplois est polarisée dans les zones industrielles.



Carte de la densité de population de la CU Grand Paris Seine & Oise

Activité économique du territoire

Le bilan de la structure économique du territoire a été réalisé d'après les dernières données de la base SIRENE disponible. Le territoire de la CU GPS&O compte 77 168 établissements privés et publics.



Graphique du tissu économique la CU Grand Paris Seine & Oise

Les petites structures sont davantage présentes que les plus importantes à l'échelle du territoire : **88% des établissements du territoire n'ont pas de salariés**, 97% comptent moins de 10 salariés. 58 établissements de plus de 200 salariés, dont 7 de plus de 1000 salariés.

Les activités majoritairement représentées sont le domaine des services (53%) et les commerces (13%), ainsi que les domaines de l'industrie, transport et entreposage (11%). Ces structures représentent des actrices clés pour les actions de prévention des déchets.

Le revenu médian en 2021 était de 23 990€⁷, pour un **taux de pauvreté de 15,6%**, supérieure à la moyenne française de 14,4%, ainsi qu'un **taux de chômage élevé des 15-64 ans à 12,5%** pour une moyenne nationale à 7,3%⁸.

⁷ INSEE, comparateur de territoires : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/1405599?geo=EPCI-200059889>

⁸ INSEE, chiffres 2024 : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/4805248>

4. Partie II : Production des déchets et bilan du PLPDMA 2019-2024

4.1. Production des déchets de la CU GPS&O

Sur le territoire de GPS&O, l'évolution de la production des déchets ménagers et assimilés correspond à une diminution de **-12,7% par habitant sur la période 2019-2024**, dans un contexte d'infléchissement de l'activité économique et la hausse du prix des matières premières à la suite de la pandémie et au conflit militaire en Europe. L'infléchissement de la production de DMA sur le territoire s'explique aussi par la reprise de la promotion du compostage individuel en 2022-2023 à la suite du COVID, comme en témoigne la baisse du flux OMA sur les 2 dernières années.

Tonnages produits de 2017 à 2024

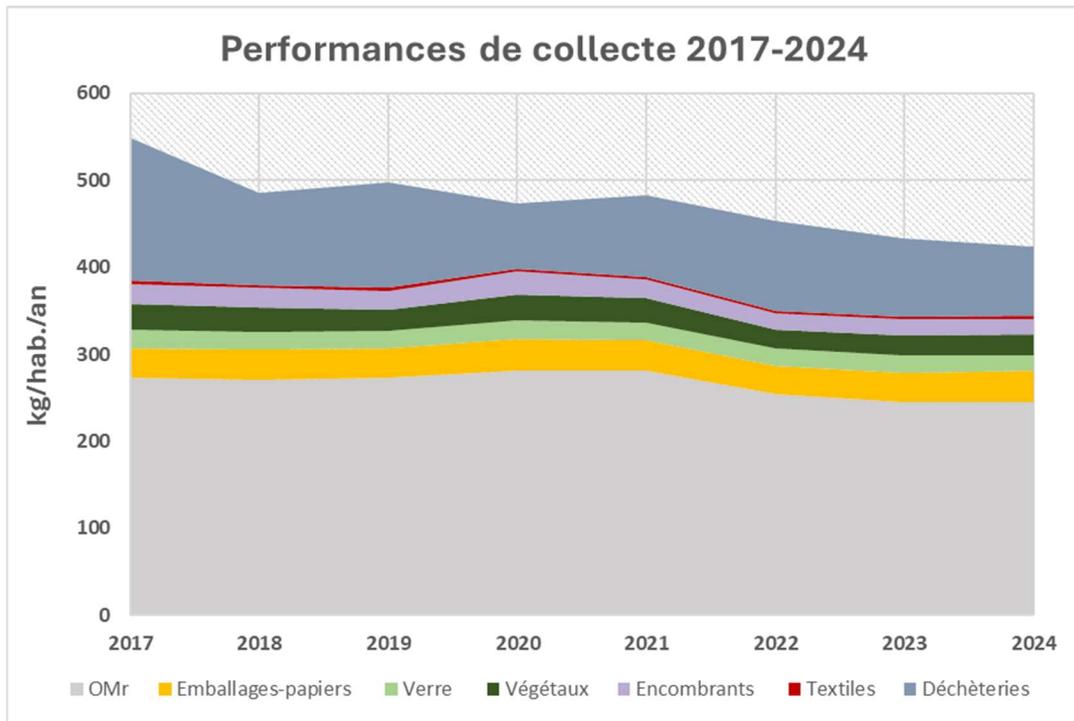
Flux	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	%
OMr	111 590	112 203	113 483	116 705	117 332	108 037	103 762	106 285	58%
Emballages-papiers	14 058	14 049	14 208	15 256	14 605	13 789	14 460	15 317	8%
Verre	8 278	8 540	8 002	8 755	8 676	8 497	8 473	7 693	4%
Végétaux	12 072	11 409	10 117	12 342	11 635	8 925	9 994	10 555	6%
Encombrants	9 841	9 764	9 280	11 292	8 868	8 144	7 968	7 876	4%
Textiles	1 136	1 179	1 243	981	1 259	1 232	1 098	1 309	1%
Déchèteries	67 018	43 802	50 413	31 129	39 153	43 919	38 380	34 453	19%
Total	223 993	200 946	206 746	196 460	201 528	192 543	184 135	183 489	100%

Performances de collecte 2017 à 2024, en kg/hab./an

Flux	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
OMr	273,1	271,1	273,0	281,3	281,0	254,5	244,4	245,3
Emballages-papiers	34,4	33,9	34,2	36,8	35,0	32,5	34,1	35,4
Verre	20,3	20,6	19,3	21,1	20,8	20,0	20,0	17,8
Végétaux	29,5	27,6	24,3	29,7	27,9	21,0	23,5	24,4
Encombrants	24,1	23,6	22,3	27,2	21,2	19,2	18,8	18,2
Textiles	2,8	2,8	3,0	2,4	3,0	2,9	2,6	3,0
Déchèteries	164,0	105,8	121,3	75,0	93,8	103,5	90,4	79,8
Total	548,1	485,5	497,4	473,5	482,6	453,6	433,8	423,8

On observe ainsi une baisse des ratios de collecte de **2017 à 2024 de -22,7%, avec une moyenne annuelle de -2,8%**. En particulier les OMr ont ainsi diminué de **-10,1% entre 2017 et 2024**, atteignant 245 kg/hab./an pour un référentiel urbain de 275 kg/hab./an. Les DMA ont diminué de **-22,7%** entre 2017 et 2024, atteignant 423,8 kg/hab./an pour un référentiel urbain de 419,5 kg/hab./an.

Une stagnation de la collecte sélective est cependant observable sur le graphique ci-dessous, avec très peu d'évolution entre 2017 et 2024. Le flux emballages-papiers est inférieur à la moyenne urbaine, à **35,4 kg/hab./an en 2024** pour un référentiel à 47 kg/hab./an. On observe cependant une diminution des OMr et des tonnages collectés en déchèteries.

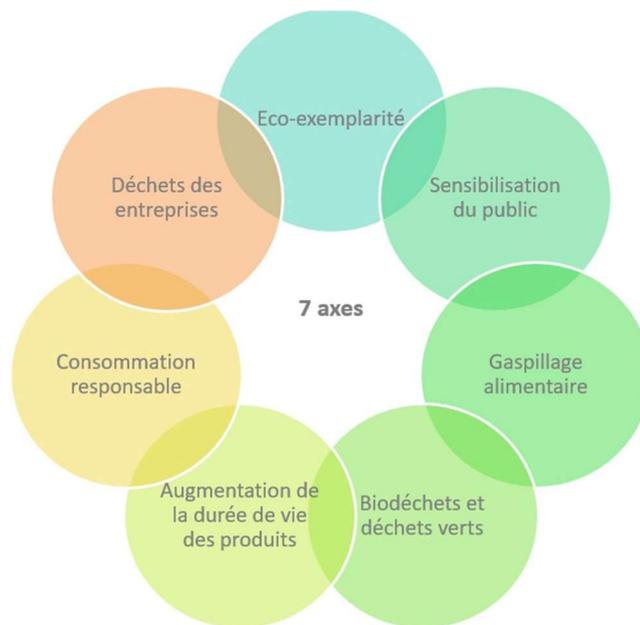


Évolution des performances de collecte de la CU Grand Paris Seine & Oise

4.2. Bilan du PLPDMA 2019-2024

Le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) en vigueur sur le territoire couvre la période des années 2019 à 2024 incluses. Sur la base de l'analyse des enjeux de prévention des déchets et des propositions d'actions des partenaires consultés, la CU GPS&O a retenu **sept axes stratégiques** pour concevoir, piloter et mettre en œuvre son programme d'actions de prévention des déchets. Ces actions s'adressent à la fois aux établissements scolaires, usagers ménagers et non-ménagers :

- Axe 1. Lutter contre le gaspillage alimentaire,
- Axe 2. Encourager la gestion de proximité des déchets alimentaires et réduire les végétaux,
- Axe 3. Augmenter la durée de vie des produits destinés à l'abandon,
- Axe 4. Encourager la consommation responsable,
- Axe 5. Mobiliser les entreprises dans l'économie circulaire pour réduire leurs déchets,
- Axe 6. Communiquer sur la prévention et donner de la visibilité aux acteurs engagés,
- Axe 7. Être éco-exemplaire en matière de réduction des déchets.



Objectifs initiaux

Le programme en vigueur définit 3 objectifs globaux :

- ⇒ **Quantitatif** : réduire de **-1%/ an** (en kg/habitant sur la période) le poids de déchets ménagers et assimilés produits sur la période du programme, soit **-6% au total de 2019 à 2024** inclus
- ⇒ **Qualitatif** : réduire la nocivité des déchets par une réduction de l'usage, en amont, de produits générant des déchets dangereux et par l'orientation correcte de ces derniers au moment de l'abandon
- ⇒ **Gouvernance et animation territoriale** : développer la mobilisation et la coopération des acteurs du territoire (associations, entreprises, autres institutions...) et de donner de la visibilité aux actions qu'ils portent.

Résultats du programme

Après analyses des performances du PLPDMA en vigueur, et en intégrant le volume des actions de prévention programmées sur l'année 2024, dernière année du PLPDMA en vigueur, les ratios de DMA sont passés de **497 en 2019 à 424 kg/hab./an en 2024**. La performance d'évitement du plan de prévention de la CU GPS&O est donc de **-61,7 kg/habitant soit -12,7% de 2019 à 2024** par rapport aux ratios 2018, pour une moyenne annuelle de **-2,1% par an** sur la période considérée.

Les objectifs de prévention du territoire et les objectifs franciliens sont clairement satisfaits par la CU GPS&O sur la durée du PLPDMA en vigueur, au regard des quantités effectivement collectées et traitées, au cours des années 2019 à 2024 incluses :

Objectif PLPDMA 2019-2024	Performances GPS&O 2019-2024	Objectif atteint
-1% par an, soit -6% 2019-2024	-2,1% par an, soit -12,7% 2019-2024	✔

Objectif PRPGD Île de France	Performances GPS&O 2019-2024	Objectif atteint
-10% 2010-2025, soit -3,5% 2019-2024	-2,1% par an, soit -12,7% 2019-2024	✔

Le détail des performances atteintes pour chaque axe thématique du PLPDMA en vigueur est indiqué dans le tableau ci-dessous, pour validation de l'impact de prévention fixé à l'horizon 2024. Celui-ci permet de détailler, par axe stratégique, l'**objectif initial de prévention**, d'un total de **-37,8 kg/hab. sur la période 2019-2024** en partant des ratios 2018, atteints et même dépassés par les **impacts réels des actions réalisées**, d'un total de **-42,9 kg/habitant sur la période 2019-2024**. Sur le territoire de GPS&O, les ratios globaux de DMA sur la période ont diminué de **-61,7 kg/hab./an sur la période 2019-2024**, autrement dit les actions de prévention ont contribué à près de 70% dans la réduction des ratios du territoire.

Comparaison entre les objectifs initiaux de prévention fixés en 2019 et ceux atteints en 2024, en kg/hab., en partant des ratios 2018

	Objectif initial PLPDMA	Performances réelles	Quantités DMA
	Sur 6 ans	Sur 6 ans	Sur 6 ans
Axe 1 · Lutter contre le gaspillage alimentaire	-2,6	-2,1	
Axe 2 · Gérer à proximité des déchets alimentaires et végétaux	-17,7	-3,8	
Axe 3 · Augmenter la durée de vie des produits	-6,6	-36,2	
Axe 4 · Encourager la consommation responsable	-5,2	-0,2	
Axe 5 · Mobiliser les entreprises dans l'économie circulaire	-2,4	-	
Axe 6 · Communiquer sur la prévention et donner de la visibilité	-	-	
Axe 7 · Être éco-exemplaire en matière de réduction des déchets	-3,6	-	
TOTAL	-37,8	-42,9	-61,7

Gain économique de la politique de prévention

L'analyse du rapport entre le niveau de dépense et la performance d'évitement des déchets montre que l'efficacité de la dépense de prévention a évolué au cours de la période, avec l'effet depuis 2023 de l'interdiction d'accès aux déchèteries publiques, faite aux professionnels et artisans. Ainsi, sur la période du PLPDMA en vigueur, les gains liés à la réduction de la quantité de déchets à traiter, ont largement financé la totalité des dépenses de prévention engagées sur la période, et ce malgré l'interruption COVID de 2020, et sans même considérer les économies de collecte, mais uniquement de transfert et de traitement. Le gain économique atteint ainsi **106€/tonne évitée**, et **4,50€/habitant** sur les 6 ans de la période considérée, pour une dépense cumulée de l'ordre de 6,3 €/habitant sur la durée du PLPDMA en vigueur.

Les actions de prévention ont permis de réduire les tonnages, et en conséquence les coûts de collecte et de traitement associés. Elles ont généré une économie annuelle supérieure à **300 000 €/an HT** sur la

période 2019-2024, ce qui représente une économie proche de **2 M€ HT sur la période** (soit 4,5 €/habitant). Soit, **17 000 tonnes sur 6 ans**.

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	TOTAL
Tonnage annuel évité	-2 965	-2 371	-3 132	-3 053	-2 832	-3 461	-17 813
Coût évité par tonne	- 756 052 €	- 604 654 €	- 798 574 €	- 778 602 €	- 722 067 €	- 882 489 €	- 4 542 439 €
Dépense annuelle de prévention	291 822 €	344 097 €	230 571 €	307 815 €	479 248 €	1 004 394 €	2 657 947 €
Solde de la politique de prévention	- 464 230 €	- 260 557 €	- 568 003 €	- 470 787 €	- 242 819 €	121 905 €	- 1 884 492 €
Gain économique par tonne évitée (€/t)	-157 €/t	-110 €/t	-181 €/t	-154 €/t	-86 €/t	35 €/t	-106 €/t
Gain économique par habitant	-1,1 €/hab	-0,6 €/hab	-1,4 €/hab	-1,1 €/hab	-0,6 €/hab	0,3 €/hab	-4,5 €/hab

Estimation de l'impact économique des actions de prévention sur la période du PLPDMA en vigueur, par tonne évitée.

En 6 ans, -17 813 tonnes de DMA ont été évitées grâce au plan d'actions du PLPDMA 2019-2024. On estime le coût total de gestion d'une tonne de DMA à 255 € par tonne, soit une économie de - 4 542 439 € sur la période étudiée. Avec une dépense totale de prévention de 2 657 947 €, le solde de la politique de prévention équivaut à une économie de -1 884 492 €. Ce solde correspond à gain économique par tonne évitée de -106 € par tonne, soit -4,5€ par habitant.

Synthèse de l'analyse critique du PLPDMA 2019-2025

Lacunes relatives à la conception et suivi

- Associer le Conseil Régional au suivi et à la mise en valeur des actions de prévention menées au titre du PLPDMA
- Confusion entre certaines tâches relevant d'études préalables, et des actions de prévention proprement dites - par exemple, l'étude pour la création d'une ressourcerie à l'est du territoire
- Confusion entre les actions de communication et les actions opérationnelles de prévention
- Absence de budget chiffré et de pilotage budgétaire détaillé par action de prévention, hormis le compostage individuel - fourniture des composteurs, formation et sensibilisation lors des opérations de distribution
- Quantité importante d'actions, facteur de risque de dilution, avec 30 actions distinctes
- Absence de plan de communication spécifique

Contraintes relatives à la mise en oeuvre

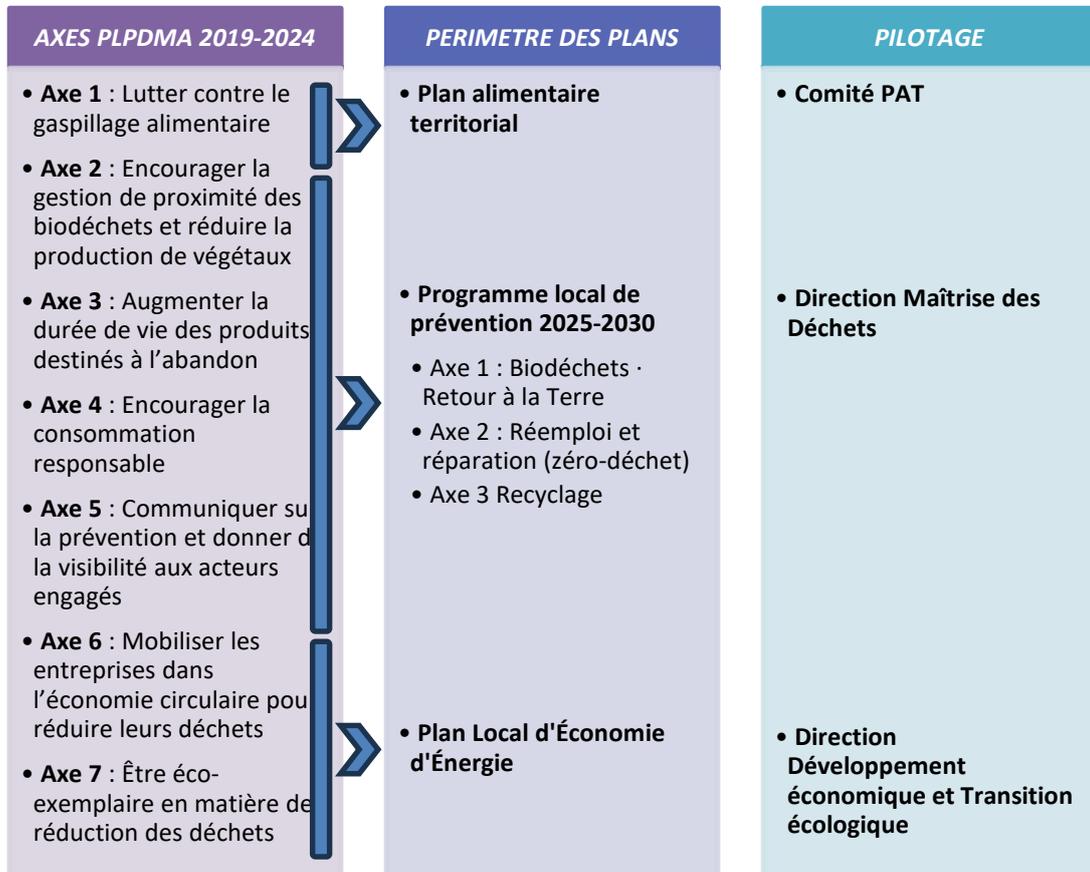
- Tableau de bord de pilotage du PLPDMA utilisé pour certains indicateurs de suivi, complété par des fichiers techniques, avec le besoin de mieux contrôler les données remontées du terrain et de les consolider sur l'ensemble des actions menées
- Interruption des opérations de distribution de composteurs individuels, pendant la pandémie 2020-2021 (COVID) et manque de moyens humains de sensibilisation, formation et accompagnement des usagers, scolaires
- Actions ciblées sur les non-ménages laissées de côté : considérées comme non prioritaires compte tenu de la réforme du périmètre du SPPGD à 1 980 litres hebdomadaire, et du manque de moyens humains

Actions restantes à mettre en oeuvre

- Mettre en place un SPASER pour une commande publique éco-responsable
- Sensibiliser les acteurs du territoire à la sobriété foncière et à l'aménagement circulaire
- Animer un écosystème de la déconstruction et du réemploi centré autour d'une plateforme physique
- Mettre en place des projets de rénovation exemplaires avec des éco-matériaux ou matériaux issus du réemploi
- Créer un challenge chantier "0 déchet" et un prix de l'éco-conception : une catégorie "économie circulaire" est prévue pour récompenser un projet exemplaire lors du Prix de l'entrepreneur de la CU GPS&O qui aura lieu au printemps 2025
- Définir une stratégie territoriale pour promouvoir le réemploi et la réparation
- Accompagner la mise en place d'espace(s) de réemploi dans les centres commerciaux
- Communiquer le guide des bonnes pratiques de gestion des déchets par les commerces de proximité auprès des acteurs économiques

Restructuration stratégique de la collectivité

Afin de mieux définir les périmètres respectifs du PLPDMA, du Plan Alimentaire Territorial et du Plan Local d'Économie d'Énergie, la restructuration suivante est proposée, passant de **7 axes thématiques** du PLPDMA 2019-2024, à **3 axes stratégiques** principaux pour le PLPDMA 2025-2030 :



La restructuration délimite clairement le périmètre de chaque plan stratégique en reprenant tous les axes du PLPDMA 2019-2024 et en évitant les doublons. Cette organisation facilite également le pilotage par les différentes directions et comité.

5. Partie III : Nouveau PLPDMA 2025-2030

5.1. Choix des axes du nouveau PLPDMA

Afin d'optimiser la gestion opérationnelle et la stratégie du présent programme, il est préconisé de simplifier à la fois le pilotage des actions et la communication, en passant de **7 à 3 axes stratégiques**, sous le sigle d'une **démarche 3R** :

1 « R » Retour à la terre - Biodéchets

- ⇒ Amélioration de la gestion des déchets organiques
- ⇒ Réduction du gaspillage alimentaire chez les particuliers
- ⇒ Réduction des végétaux

2 « R » Réemploi Réparation - Zéro déchet

- ⇒ Lutte contre les courriers non-adressés
- ⇒ Mise à disposition de ressources sur la prévention aux usagers
- ⇒ Mobilisation des agents de la CU GPS&O
- ⇒ Territoire d'économie circulaire
- ⇒ Territoire responsable en matière de réemploi
- ⇒ Sensibilisation des usagers aux enjeux de la prévention

3 « R » Recyclage - Relance du tri

- ⇒ Amélioration de la gestion des déchets des établissements publics et des événements
- ⇒ Adaptation de l'offre de service de collecte
- ⇒ Plan de relance du tri

Axe 1 : Retour à la Terre - Biodéchets

Les biodéchets représentent un gisement important dans les déchets ménagers et assimilés. Pour atteindre une valorisation optimale, l'ensemble des citoyens doit pouvoir s'approprier le **geste de tri adapté**, et avoir à disposition une **solution de tri séparé**. La Communauté urbaine met en place des actions et outils d'accompagnement au changement de comportements, concernant les déchets alimentaires comme les végétaux.

Axe 2 : Réemploi & Réparation - Zéro-déchet

Promouvoir et accompagner le réemploi, la réparation et le partage des biens, en assurant une variété de **dispositifs de réemploi** et **réparation des objets de consommation courante** en déchèteries et ressourceries, avec le développement de comptoirs réemploi, un soutien financier renforcé aux ressourceries du territoire. La lutte contre les courriers non-adressés, ainsi qu'une sensibilisation renforcée sur les enjeux de prévention, de retour de la consigne et des achats en vrac font parties intégrantes de cet axe.

Axe 3 : Recyclage - Relance du tri

La sensibilisation à la réduction et au tri des déchets en vue de leur recyclage fait partie des postes opérationnels principaux de dépenses de prévention de la CU GPS&O. La collectivité souhaite améliorer le **tri des foyers**, mais également hors foyer, impliquant les **établissements publics**, les **événements locaux** et les **établissements scolaires**. Un maillage affiné de couverture du territoire en points de tri, un service de collecte révisée selon la réduction des déchets et des bailleurs impliqués sur les enjeux de tri de l'habitat collectif viennent compléter ces initiatives.

5.2. Les objectifs de réduction et de valorisation des déchets à horizon 2030

La démarche initiée par la CU GPS&O mettra l'accent sur la gestion des **biodéchets**, la **réparation** et le **réemploi**, ainsi que le **développement du geste de tri**. Elle vise à travers le présent plan un objectif de réduction de l'enfouissement et la maximisation de la valorisation matière et organique des déchets produits sur le territoire. La prévention des déchets ne peut reposer uniquement sur la responsabilité individuelle ou sur les collectivités territoriales : cette responsabilité doit être partagée entre les producteurs qui mettent leurs produits sur le marché, les distributeurs qui les vendent, les réglementations qui établissent et font respecter un cadre favorable à la réduction et au réemploi. La diminution de l'impact environnemental des déchets nécessite une mobilisation collective, et ce plan inclut donc des propositions opérationnelles à cet égard. Dans une perspective d'impact fort et de **vision globale du territoire**, la Communauté urbaine a décidé de s'attaquer à l'ensemble des déchets générés sur son territoire, avec des mesures structurantes, notamment :

- Améliorer la collecte préservante pour permettre le réemploi des objets,
- Déployer à grande échelle la consigne pour réemploi des contenants en verre afin de réduire le recours aux emballages à usage unique, notamment en plastique,
- Impliquer l'ensemble des bailleurs et copropriétés en faveur des projets de réduction des déchets et d'un meilleur tri au sein de leurs immeubles,
- Accroître l'offre de réemploi solidaire pour rendre des objets durables accessibles à tous,
- Promouvoir le compostage de proximité et faciliter la collecte des déchets alimentaires pour réduire leur part dans les poubelles usagers,
- Faire de la Communauté urbaine une administration exemplaire, où le réemploi et le tri sont des principes clés au quotidien.

Pour atteindre ces objectifs, la Communauté urbaine prévoit des actions concrètes, détaillées dans ce plan à travers **32 fiches-actions**. Ces actions doivent être mesurables et mesurées : des objectifs chiffrés sont associés à chacune d'entre elles. Les objectifs de prévention proposés au GT en vue du PLPDMA 2025-20230 tiennent compte :

- ⇒ Des **actions de prévention dimensionnées au regard du volume des opérations** déjà mises en place par GPS&O pour le Retour à la terre et le Réemploi, en ajoutant un 3^{ème} « R » pour la relance du tri en vue d'améliorer le Recyclage
- ⇒ Du niveau de **performance de prévention du PLPDMA en vigueur**, dans un contexte de diminution globale de la production de déchets ménagers et assimilés sur le territoire communautaire considérée sur la période 2019-2024⁹
- ⇒ De la **sortie progressive des professionnels du réseau des déchèteries publiques** de GPS&O, considérant que la diminution afférente des quantités de déchets collectés et traités ne se reproduira pas au cours du prochain PLPDMA en cours d'élaboration.

⁹ Voir paragraphe « Bilan du PLPDMA 2019-2024 »

5.3. Pilotage et gouvernance du PLPDMA 2025-2030

Organisation du PLPDMA 2025-2030

L'équipe projet assure la coordination du PLPDMA, et est composée de :

- Aurélia ZVER, cheffe du service Ingénierie et réduction des déchets ;
- Samira BOUCHENTER, chargée de mission réduction des déchets ;
- Eva POUPELIN, chargée de mission réduction des déchets.

Le comité de pilotage en charge du suivi et de l'évaluation du plan d'actions est composé de :

- Jonathan CHARBIT, directeur de la maîtrise des déchets ;
- de l'équipe projet.

La commission consultative d'élaboration et de suivi (CCES) a pour rôle de rassembler les avis et propositions des différentes parties prenantes, actrices et acteurs du territoire. Son rôle est de remettre des avis et des propositions de décision au comité de pilotage.

La conférence des maires est consultée avant validation du PLPDMA, l'instance de validation étant composé du bureau et du conseil communautaire.

Ratios et performances du PLPDMA 2025-2030

La politique de prévention engagée par GPS&O depuis 2019 se montre efficace : en effet, les performances atteintes lors du plan en vigueur dépassent les objectifs initiaux du PLPDMA 2019-2024, avec une diminution des déchets de **-61,7 kg/hab. entre 2019 et 2024, soit une résultante de -12,7%** sur la période. En partant d'une performance de 423 kg/hab./an en 2024, l'objectif de prévention 2025-2030 correspond à une cible de réduction des déchets ménagers et assimilés de **-42 kg/hab. sur 6 ans, soit une résultante de près de -9,9%** sur la période, déclinée par axe de la manière suivante :

Axes de prévention	OBJECTIFS DE PRÉVENTION (kg/hab./an)						TOTAL
	2025	2026	2027	2028	2029	2030	
Axe 1 : Biodéchets « R » Retour à la terre	-2,4	-3,7	-3,7	-3,7	-4,9	-6,1	-24,7
Axe 2 : Zéro déchet « R » Réemploi	-0,6	-0,9	-1,9	-2,1	-2,2	-3,5	-11,3
Axe 3 : Relance du tri « R » Recyclage	-0,8	-0,9	-1,0	-1,0	-1,1	-1,2	-6,1
Total	-3,9	-5,5	-6,6	-6,9	-8,3	-10,8	-42,0

Budget de prévention du PLPDMA 2025-2030

Le budget réel issu du dimensionnement des actions prévues dans le cadre du PLPDMA 2025-2030 est le suivant, détaillé par axe stratégique :

Axes de prévention	IMPACTS SIMULATION DU PLPDMA 2025-2030 (€)						TOTAL
	2025	2026	2027	2028	2029	2030	
Coûts internes de mise en œuvre du PLPDMA	360 000 €	360 000 €	360 000 €	360 000 €	360 000 €	360 000 €	2 160 000 €
Axe 1 : Biodéchets « R » Retour à la terre	530 195 €	555 945 €	556 495 €	557 045 €	584 045 €	606 095 €	3 389 820 €
Axe 2 : Zéro déchet « R » Réemploi	171 627 €	175 151 €	177 475 €	649 799 €	651 799 €	1 103 799 €	2 929 650 €
Axe 3 : Relance du tri « R » Recyclage	275 780 €	289 456 €	296 020 €	302 584 €	309 148 €	317 900 €	1 790 888 €
Total	1 337 602 €	1 380 552 €	1 389 990 €	1 869 428 €	1 904 992 €	2 387 794 €	10 270 358 €

Ainsi, une augmentation progressive des coûts de prévention est à prévoir, avec une moyenne annuelle de **+210 038 €** soit environ **+13 % par an de 2025 à 2030**. A noter que cette augmentation des coûts est principalement liée à l'investissement dans les comptoirs de réemploi. Rapporté au nombre d'habitants, on obtient une moyenne annuelle à **4€/hab./an**, et une répartition par axe stratégique suivante :

Axes de prévention	IMPACTS SIMULATION DU PLPDMA PAR HAB. 2025-2030 (€/hab./an)						
	2025	2026	2027	2028	2029	2030	TOTAL
Coûts internes de mise en œuvre du PLPDMA	0,8 €	0,8 €	0,8 €	0,8 €	0,8 €	0,8 €	5,1 €
Axe 1 : Biodéchets « R » Retour à la terre	1,2 €	1,3 €	1,3 €	1,3 €	1,4 €	1,4 €	8,0 €
Axe 2 : Zéro déchet « R » Réemploi	0,4 €	0,4 €	0,4 €	1,5 €	1,5 €	2,6 €	6,9 €
Axe 3 : Relance du tri « R » Recyclage	0,6 €	0,7 €	0,7 €	0,7 €	0,7 €	0,7 €	4,2 €
Total	3,2 €	3,3 €	3,3 €	4,4 €	4,5 €	5,6 €	24,2 €

Ce montant maîtrisé permet de répondre aux exigences des ratios objectifs du programme de prévention en termes de performances de production.

En résumé, la mise en place du programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés sur le territoire de la CU GPS&O permet au territoire d'une part une quantité de déchets ménagers et assimilés évités de l'ordre de **-42 kg/hab./an**, un coût par habitant maîtrisé du programme de l'ordre de **4 €/hab./an** incluant un plan de relance du tri.

Le SPGD sans aucune opération de réduction s'élèverait à 49,7 millions d'euros en moyenne par an sur la période du prochain PLPDMA. Si on intègre au SPGD les actions de réduction des déchets, cela permettrait de réduire les tonnages, et en conséquence les coûts de collecte et de traitement associés. Ainsi, **708 000 €** par an sur la période du prochain PLPDMA pourraient être économisées, portant le montant du SPGD à 49 millions d'euros.

Si on rapporte ce montant en €/habitant, la politique de prévention permettrait une économie nette sur la gestion des déchets ménagers de **1,6€/hab./an** entre 2025-2030, pour une diminution des DMA de **-42kg/habitant** sur la période :

- Sans aucune politique de prévention, le coût du SPGD sur 2025-2030 en €/habitant/an HT est de **114,72€** ;
- Avec les actions de réduction des déchets prévu, le coût SPGD sur 2025-2030 en €/habitant/an HT est de **113,09€**.

De manière plus générale, la démarche de prévention s'inscrit dans les priorités des élus en vue de l'optimisation continue du SPPGD :

- ⇒ **Donner du sens à la démarche de prévention**, sans suppression de confort pour l'utilisateur. Les adaptations de service et de fréquence de collecte permettent d'amplifier l'impact des actions de prévention, le gain économique des adaptations de fréquence de collecte, telles que rendues possibles par la diminution des quantités à collecter générées par les actions de prévention, permettra de maîtriser le budget du SPPGD.
- ⇒ **Adapter les services de collecte de manière rationnelle**, en évitant ou limitant les doublons de service, et en évitant toute suppression sèche de service,
- ⇒ **Matérialiser la démarche de recherche d'optimisation continue**, en interrogeant régulièrement l'offre de service de collecte, par type de flux, type d'habitat. Cette démarche s'appuie sur un socle d'actions de prévention qui permettent de sortir des flux du SPPGD, dont l'offre de service

peut ainsi s'adapter en conséquence, à hauteur des moyens mis en œuvre par GPS&O et de la participation des usagers.

5.4. Bilan de la concertation avec les acteurs

5.4.1. Les groupes de travail

En amont du présent PLPDMA, 4 groupes de travail d'élus ont été organisés afin d'établir un bilan du programme en vigueur, une acculturation des élus aux thématiques prépondérantes à fort potentiel pour faire émerger les objectifs afin d'orienter les propositions d'actions, et établir une liste d'actions prioritaires.

- **Atelier n°1 · mars 2024 · priorités et actions en matière de prévention** : une restitution synthétique du diagnostic du PLPDMA actuel a été présentée, mettant en lumière le degré de concordance des résultats par rapport au PRPGD. Des ateliers en sous-groupes ont ensuite permis de faire remonter les éléments stratégiques essentiels : « Vos élus montrent l'exemple », « Mes actions préférées », « Ma communication préférée ». Dans un troisième temps, une visite sur le site d'enfouissement EMTA de Guitrancourt a été réalisée et menée par la collectivité en complément de ce groupe de travail.
- **Atelier n°2 · juin 2024 · biodéchets, scénarii déchets alimentaires et végétaux** : l'atelier a permis de présenter les bénéfices du compostage, une présentation du matériel existants, de leur entretien et des consignes d'apport pour les usagers. Après un bilan de l'actuel, un point sur la réglementation encadrant la pratique du compostage collectif a été réalisé, avec un focus sur l'utilisation du compost. Plusieurs scénarii ont été étudiés quant à la gestion des végétaux.
- **Atelier n°3 · octobre 2024 · scénarii déchets alimentaires et végétaux, prévention** : cet atelier fut l'occasion d'un rappel des orientations politiques en matière de biodéchets, une présentation des expérimentations réalisées avec les communes et bailleurs sociaux, un point sur le niveau de service des cantines scolaires, et enfin un rappel des objectifs et du projet du comptoir du réemploi.
- **Atelier n°4 · mars 2025 · choix des élus, axes et actions de prévention** : le dernier atelier fut l'occasion de présenter une synthèse des performances du PLPDMA en vigueur, de la stratégie des 3R (Réemploi, Recyclage, Retour à la terre), ainsi que les modalités de mise en œuvre du présent PLPDMA.

Les paragraphes suivants retracent les principaux arbitrages issus des groupes de travail effectifs pour le présent PLPDMA.

Gestion des biodéchets

La **gestion séparée des biodéchets des cantines scolaires** devra être concrétisée par les établissements concernés, avec collecte et traitement à la charge des communes pour les écoles maternelles et primaires, conformément à la définition du périmètre du SPGD et des déchets non-ménagers par GPS&O. Les OMR et la collecte sélective des cantines restent pris en charge par la Communauté urbaine. GPS&O offre la possibilité de mutualiser un service en appui aux communes demandeuses, avec marché public en groupement de commande porté par GPS&O pour les communes ne pouvant ou ne souhaitant pas opérer elles-mêmes le service de collecte des biodéchets des cantines scolaires.

6 expérimentations de **collecte des biodéchets en habitat dense** sont prévues sur des quartiers volontaires, avec deux solutions en test mi-2025 via des abri-bacs et composteurs grutable. Ces expérimentations feront l'objet d'un bilan après 1 an, soit mi-2026.

Le groupe de travail confirme le maintien du service de **collecte des végétaux au porte-à-porte** dans le cadre du marché de collecte en vigueur jusqu'en 2028. Le service pourra être adapté à partir de 2029-2030 lors du prochain marché de collecte, avec la promotion du compostage, du broyage et du mulching. Dans le cas d'une adaptation du service de collecte, une attention particulière devra être portée à l'offre des services complémentaires (bennes, opérations de broyage...), comme alternative à la collecte en porte-à-porte des végétaux. Actuellement, 49 communes sur 73 sont pourvues du service de collecte des végétaux au porte-à-porte, soit 2/3 des communes de la Communauté urbaine.

La **distribution des composteurs** sera amplifiée, les maires devront être informés régulièrement des opérations programmées, et du nombre de composteurs distribués sur leur commune. Le compostage à domicile reste pratiqué de manière informelle sur le territoire et donc peu quantifiable, les retours d'expérience portent une estimation actuelle de 20%. Les demandes en composteurs sont orientées à la baisse en 2025, et nécessitent une relance auprès de l'habitat pavillonnaire. Les usagers sont demandeurs de sessions de formation à la pratique du compostage : GPS&O envisage de proposer des séances en visioconférence en complément des opérations présentiels sur inscription, pour élargir le public tout en maîtrisant les coûts. Les modalités et fréquence des webinaires seront à adapter en fonction de la demande. Le dispositif est en amélioration continue.

Le présent programme acte le maintien du **service de sensibilisation au compostage, au broyage et au mulching**. Le principe opérationnel consistera à ce que, si deux communes sont programmées sur une opération de sensibilisation au compostage ou de broyage, l'opération aura lieu prioritairement sur la commune dépourvue du service de collecte des végétaux au porte-à-porte.

Politique de promotion du réemploi

Le projet de **comptoir du réemploi des Mureaux** est réaffirmé, malgré des contraintes budgétaires, foncières et « eau/air/sol » du site, engendrant une période longue de préparation et de travaux. Son ouverture ne peut être assurée avant 2030-2031, soit à la fin du PLPDMA 2025-2030. Ces contraintes limitent donc la possibilité de créer d'autres comptoirs à un seul site additionnel au cours du prochain PLPDMA, si possible à l'est du territoire communautaire. La création d'un 3ème site n'est à ce jour pas réaliste. Au 1^{er} avril 2025, le territoire de GPS&O comportera cependant un espace de réemploi supplémentaire, avec l'ouverture de la **zone d'échange sur la déchèterie d'Orgeval**.

Le service de **collecte des encombrants au porte-à-porte** est confirmé dans le cadre du marché de collecte en vigueur jusqu'en 2028. Le service pourra être adapté à partir de 2029-2030 avec le passage au prochain marché de collecte, en lien avec la politique de promotion du réemploi en déchèteries et ressourceries : réduction de fréquence, service sur appel, suppression...

5.4.2. La commission consultative d'élaboration et de suivi (CCES)

La CCES est une instance de consultation et d'échanges afin de discuter du projet du programme, de son bilan annuel et de sa révision tous les 6 ans. Cette commission a pour objectif d'intégrer les points de vue des différentes parties prenantes et de remettre des avis et des propositions de décision au comité de pilotage en charge du PLPDMA. La commission consultative est présidée par le Vice-Président en charge de la gestion et de la valorisation des déchets, elle réunit les principaux acteurs volontaires du territoire concernés par la prévention des déchets tels que des partenaires institutionnels, locaux et associatifs ainsi que des représentants des partenaires qui participent au plan d'actions.

Composition de la CCES

Communauté urbaine GPS&O	
Stephan CHAMPAGNE	Vice-président à la gestion et de la valorisation des déchets
Jonathan CHARBIT	Directeur de la maîtrise des déchets
Aurélia ZVER	Cheffe de service ingénierie et réduction des déchets
Éva POUPELIN et Samira BOUCHENTER	Chargées de mission réduction des déchets
Bureau d'études OPTAE	
Guillaume DAVID	Gérant
Associations	
Ensemble, un Lieu pour des Liens Solidaires à Achères (ELLSA)	Biodéchet – Végèterie : entretien des composteurs partagés, agroforesterie et sensibilisation
Les Colibris d'Andrésy	Biodéchet et Réemploi : Jardinage, Compostage partagé, Zéro déchet, Bricothèque, Vélo école, Circulations douces, et Sensibilisation aux enjeux écologiques
Agir Rend Heureux	Réemploi : Porteur de la "Félicité" ressourcerie naissante à Andrésy
APTIMA	Réemploi : Porteur de deux ressourceries du territoire à Mantes-la-Jolie et Poissy, prestataire haut de quais déchèterie.
Un vélo qui roule	Réemploi : Réparation, récupération de vieux vélos revendus à prix modiques
La Gerbe	Réemploi : Porteur d'une grosse ressourcerie du territoire à Ecquevilly
Energies Solidaires	Biodéchet, Réemploi et Tri : Porteur du « Défi presque zéro déchet »
Le Champ des Poissybles	Réemploi : Repair Cafés & actions autour du "Zéro Déchet"
Le Mantois en Transition (MET)	Biodéchet et Réemploi : Actions "Zéro Déchet" et compostage
SeinergyLab (fusion ODD)	Biodéchet, Réemploi et Tri : Porteur de l'expo "appartement zéro déchet"
Les partenaires institutionnels	
Région Île-de-France	
ADEME / Réseau A3P	
Réseau des Ressourceries et Recycleries d'IDF (REFER)	
Réseau Compost Citoyen IDF (RCC)	
Comité de développement économique du territoire de la CU GPS&O	
Bailleurs et syndicats de copropriété	
Les Résidence Yvelines Essonne	
1001 vies habitat	
Domnis	

Partenaires professionnels

Le Relais

Validation par la CCES

Le PLPDMA a été validé à l'unanimité par la CCES. Aucune abstention, aucun vote contre ni aucune observation n'a été formulés.

5.4.3. Consultation publique

La consultation en ligne

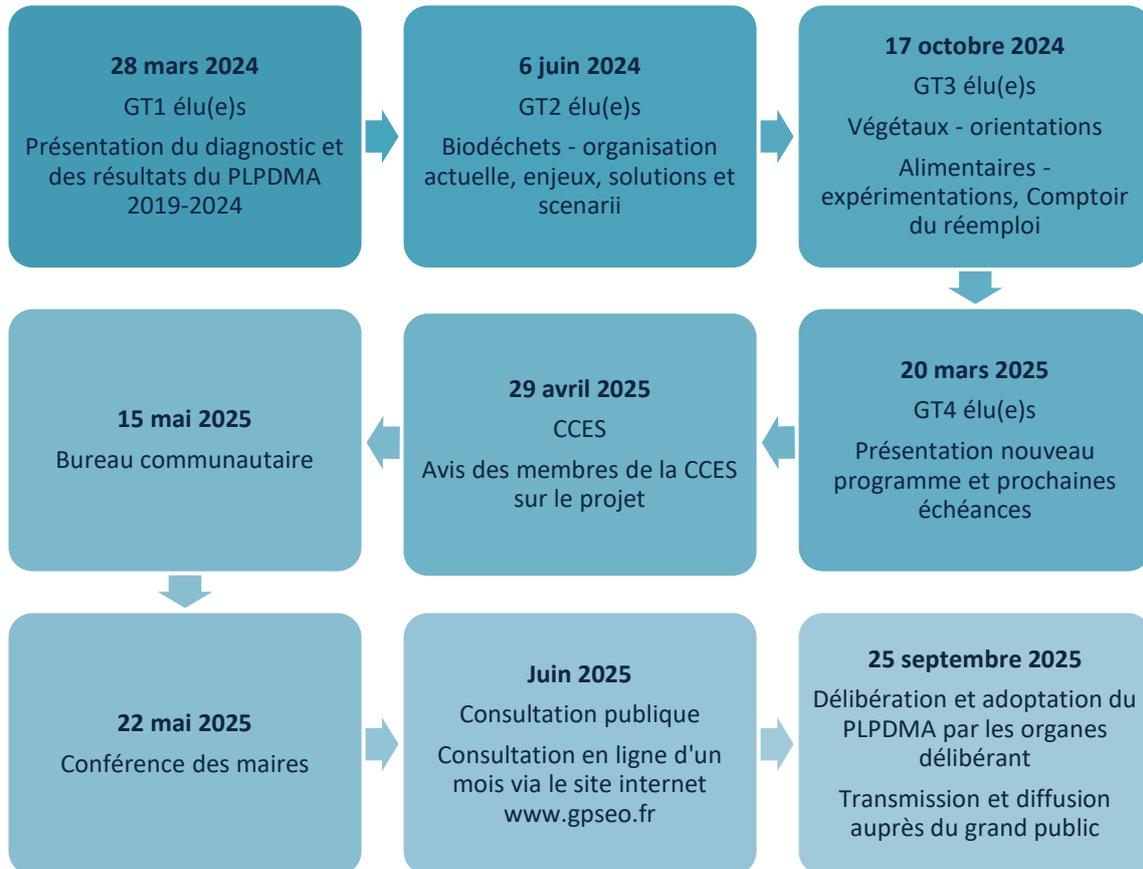
Conformément aux dispositions réglementaires en vigueur, le projet a été soumis à la consultation du public, organisée du 6 au 30 juin 2025. Cette consultation publique a été mise en ligne sur le site internet www.gpseo.fr, relayée sur la page Facebook de Grand Paris Seine et Oise et sur les sites internet des communes, pour être largement consultée par le public. Une communication explicative accompagnant la diffusion du document a été proposée pour faciliter sa lecture et en faire une synthèse.

Cette phase de participation citoyenne a permis de recueillir 54 contributions, dont 91 % d'avis favorables (parmi lesquels 41 % exprimaient des réserves) et 9 % d'avis défavorables.

L'analyse des avis fait apparaître une majorité de participants âgés de plus de 50 ans (34 répondants), suivis des 35-50 ans (15 répondants), les personnes de moins de 35 ans représentant une part minoritaire (5 répondants).

Les observations exprimées portent principalement sur la gestion des déchets végétaux, les pratiques de compostage, les fréquences de collecte, ainsi que sur la nécessité de simplifier le tri des déchets. Ces remarques, essentiellement centrées sur les enjeux du tri, avaient d'ores et déjà été intégrées lors de la conception du programme et ne justifient donc pas de modification du projet arrêté.

5.5. Calendrier institutionnel



5.6. Modalités d'évaluation et de suivi du programme

L'avancée de la mise en œuvre des actions du PLPDMA fait l'objet d'un compte rendu annuel et d'une évaluation auprès des membres de la CCES. La Direction Maîtrise des Déchets assure par ailleurs le suivi annuel des indicateurs du PLPDMA.

5.7. Présentation des axes et des fiches-actions

5.7.1. Liste des axes et des actions

Axe 1 · Retour à la terre – Biodéchets
1.1 Amélioration de la gestion des déchets organiques
1.1.1 Développer et diversifier les pratiques du compostage individuel
1.1.2 Mettre en place un service de gestion des biodéchets en habitat collectif et maison de ville
1.1.3 Développer le compostage partagé et animer le réseau de citoyens référents
1.2 Réduction du gaspillage alimentaire chez les particuliers
1.2.1 Agir sur le gaspillage alimentaire chez les particuliers
1.3 Réduction des végétaux
1.3.1 Développer le service de broyage de proximité
1.3.2 Promouvoir le paillage-mulching et les méthodes de jardinage pauvre en déchets
1.3.3 Former les services techniques à la gestion différenciée des espaces verts et au jardinage au naturel, mutualiser la formation

Axe 2 · Réemploi & Réparation – Zéro déchet
2.1 Territoire responsable en matière de réemploi
2.1.1 Poursuivre la réalisation du comptoir du réemploi des Mureaux
2.1.2 Développer un autre comptoir du réemploi
2.1.3 Mettre en place une zone réemploi sur chaque déchèterie de la CU GPS&O
2.1.4 Promouvoir les structures de réemploi-réparation du territoire via un annuaire cartographié en ligne des démarches responsables : dépôts-ventes, brocantes, ressourceries...
2.1.5 Organiser des journées de sensibilisation au réemploi en déchèteries et comptoirs du réemploi à destination du grand public
2.1.6 Développer et subventionner la mise en place de nouvelles ressourceries dans les communes (axe prioritaire sur les centres-villes)
2.2 Lutte contre les courriers non-adressés
2.2.1 Lutter contre les courriers non-adressés : poursuivre et amplifier la distribution du STOP-PUB en conservant la mise à disposition en mairies et sites d'accueil de la CU GPS&O
2.3 Mises à disposition de ressources sur la prévention aux usagers
2.3.1 Créer et mettre à jour un guide des bonnes pratiques pour la prévention des déchets (dont consommation responsable)
2.3.2 Mettre en place un agenda numérique des événements liés à la prévention des déchets
2.4 Mobilisation des agents de la CU GPS&O
2.4.1 Inciter à l'usage raisonné du papier
2.4.2 Promouvoir les pratiques d'échange et de troc d'objets entre les personnels de la CU GPS&O
2.5 Territoire d'économie circulaire
2.5.1 Encourager l'usage du vrac et de la consigne : inscrire la CU GPS&O dans un projet de financement sur le vrac et la consigne
2.6 Sensibilisation des usagers aux enjeux de la prévention
2.6.1 Organiser des ateliers de fabrication de produits ménagers écologiquement neutres
2.6.2 Mettre à disposition du matériel pédagogique et d'exposition aux associations et partenaires
2.6.3 Mettre en place un "stand repair" opérationnel lors d'événements locaux
2.6.4 Encourager les comportements éco-responsables type familles "zéro-déchet" et développer des expositions type "appartement zéro déchet"

Axe 3 · Recyclage - Relance du tri

3.1 Amélioration de la gestion des déchets des établissements publics et des événements

3.1.1 Améliorer le tri « hors foyer » dans les établissements publics : éco-exemplarité en matière de prévention et de tri

3.1.2 Mettre à disposition des pôles de tri avec affichages des consignes de tri lors des événements locaux

3.1.3 Intervenir dans les écoles avec des programmes d'animation sur le tri, la réduction des déchets, la lutte contre le gaspillage alimentaire

3.2 Adaptation de l'offre de service de collecte

3.2.1 Adapter les modalités de collecte (OMr, collecte sélective des emballages et papiers) en fonction de la montée en puissance du geste de tri (biodéchets et emballages)

3.2.2 Approfondir la réflexion sur les modalités alternatives à la collecte classique des encombrants et des végétaux

3.3 Plan de relance du tri

3.3.1 Finaliser la couverture du territoire en points d'apport volontaire : emballages et papiers, cartons, verre, textiles...

3.3.2 Améliorer la participation et faire baisser les refus de tri par une sensibilisation ciblée par type d'habitat

3.3.3 Animer un programme d'intégration des nouveaux habitants en habitat collectif

3.3.4 Créer un réseau de bailleurs et de copropriétés en vue d'améliorer les performances de tri

5.7.2. Axe 1 · Retour à la terre - Biodéchets

Point réglementaire

- ⇒ L'article R541-8 du code de l'environnement définit les **biodéchets** comme « *tout déchet non dangereux biodégradable de jardin ou de parc, tout déchet non dangereux alimentaire ou de cuisine, issu notamment des ménages, des restaurants, des traiteurs ou des magasins de vente au détail, ainsi que tout déchet comparable provenant des établissements de production ou de transformation de denrées alimentaires.* »
- ⇒ En 2020, la loi n° 2020-105 du 10 février 2020 dite loi anti-gaspillage pour une économie circulaire (**AGEC**) a ancré le tri des déchets alimentaires dans la société en rendant obligatoire, à compter de 2024, la mise à disposition par les collectivités de solutions de tri à la source des biodéchets. Cette loi a également modifié le code de l'environnement, il est ainsi désormais interdit de brûler des biodéchets, dont font partie les déchets de jardin, à l'air libre et dans les incinérateurs.

Constats sur la Communauté urbaine et au national

En France, en 2022, les **déchets alimentaires** comprennent 43% de déchets comestibles, considérés comme du gaspillage alimentaire¹⁰. Le gaspillage alimentaire est défini comme toute nourriture destinée à la consommation humaine qui est perdue, jetée ou dégradée. Ce phénomène se produit à chaque étape de la chaîne de production : en amont, lorsque les légumes ne répondent pas aux normes esthétiques de la grande distribution, lors de la commercialisation avec le retrait des produits dont la date limite de consommation est dépassée, ou encore à domicile. Les conséquences économiques et environnementales du gaspillage alimentaire sont considérables, avec un coût estimé à 16 milliards d'euros par an et une contribution de 3% aux émissions nationales de gaz à effet de serre¹¹. La production alimentaire nécessite des ressources naturelles (eau, terres agricoles), énergétiques et humaines pour récolter, transformer, emballer et transporter les denrées alimentaires.

En raison du **gaspillage alimentaire** et d'un maillage à renforcer sur le territoire national avec seulement 1 ménage sur 4 ayant accès à une solution de tri, les déchets alimentaires représentent 26% du contenu des poubelles françaises¹². La majorité de ces déchets alimentaires est ainsi incinérée, bien que composés à 70% d'eau. Le compostage et la méthanisation permettent de revaloriser la matière organique. Le compost améliore la qualité des sols et offre une alternative écologique aux fertilisants chimiques utilisés en agriculture. De même, le digestat issu de la méthanisation peut être composté pour être réutilisé dans les sols.

De plus, chaque Français génère environ 160 kg de **déchets végétaux** par an. Alors qu'il est interdit de les brûler dans le jardin, 15% des foyers français ayant un jardin continuent à s'en débarrasser ainsi, ce qui représente **830 000 tonnes** de déchets végétaux brûlés chaque année¹³. Des solutions pour mieux gérer les déchets végétaux existent : choix d'espèces à croissance lente, taille haute et mulching pour la pelouse, broyage, paillage, compost.

Le diagnostic du PLPDMA en vigueur de la CU GPS&O indique clairement que la **politique de prévention des déchets** auprès des ménages et des scolaires est essentiellement axée sur le déploiement du compostage individuel dans les habitations pavillonnaires, et des opérations hebdomadaires de

¹⁰ Ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire, article « Gaspillage alimentaire : des nouvelles données pour la France », octobre 2024 : <https://agriculture.gouv.fr/gaspillage-alimentaire-des-nouvelles-donnees-pour-la-france>

¹¹ Étude « Pertes et gaspillages alimentaires : état des lieux et leur gestion par étapes de la chaîne alimentaire », ADEME mai 2016

¹² Infographie « Le tri des déchets alimentaires à la portée de tous », ADEME 2024

¹³ Article Agir pour la transition écologique « Feuilles mortes, tonte de pelouse, branchages : ne les brûlez pas dans votre jardin ! », novembre 2023 : <https://agirpourlatransition.ademe.fr/particuliers/maison/jardinage/feuilles-mortes-tonte-pelouse-branchages-brulez-jardin>

sensibilisation contre le gaspillage alimentaire dans les écoles et auprès du grand public. La Communauté urbaine observe un **taux de couverture actuel de 15% des pavillons équipés d'un composteur individuel**.

D'autre part, **93 sites de compostage en pied d'immeuble** sont en service à ce jour, nécessitant un accompagnement régulier des services intercommunaux auprès des habitants référents.

Le déploiement d'opérations de broyage et de mise à disposition de bennes pour les végétaux depuis l'automne 2022 a été mis en place en partenariat avec les communes ne disposant pas d'un service de collecte des végétaux au porte-à-porte.

D'après les caractérisations réalisées en 2021 sur 6 communes, sur le territoire de la Communauté urbaine, les biodéchets représentent 30% des ordures ménagères résiduelles (OMr) soit 73 kg par an et par habitant, dont environ **84% de déchets alimentaires**, et **16% de déchets végétaux** des jardins. En 2023, les apports en déchèteries représentent seulement 40% des quantités totales de végétaux collectées, le reste étant collecté en porte-à-porte.

Actions menées par la Communauté urbaine lors du PLPDMA 2019-2024

Concernant les actions de **valorisation des biodéchets**, la Communauté urbaine a permis le renforcement des actions de gestion domestique des biodéchets des ménages. En effet, **entre 1 000 et 2 000 composteurs** en bois de 400L, avec contrepartie financière de 20€, ont été distribués chaque année de 2019 à 2023. Une formation systématique des usagers est effectuée lors de la remise des composteurs individuels. Fin 2023, environ 18 410 composteurs individuels étaient présents sur le territoire, soit un **taux de desserte des pavillons avec jardins de 23,5%** fin 2023. En 2024, à la suite d'une forte demande avec la médiatisation de l'obligation réglementaire de procéder à la généralisation du tri à la source à compter du 1^{er} janvier, la CU GPS&O a programmé la distribution de 3 000 composteurs au cours de l'année.

La collectivité a également mis en place un nouveau marché public de pré-collecte pour la **gestion de proximité des biodéchets**, de manière à faire intervenir un prestataire spécialisé pour prolonger la sensibilisation auprès des ménages et gardiens d'immeubles. Ce marché comprend l'animation en compostage individuel et collectif, ainsi que le suivi du fonctionnement des sites de compostage partagé. Fin 2023, on comptabilisait sur le territoire communautaire **93 sites de compostage partagé**, dont près de la moitié des sites en pied d'immeuble.

Par ailleurs, la **réduction du gaspillage alimentaire** a été adressée dans le cadre de la mise en place du PLPDMA en vigueur, en ce sens la CU GPS&O s'est dotée d'un marché de sensibilisation au tri et à la prévention, pour accompagner le déploiement des actions relatives aux biodéchets auprès des habitants, bailleurs et gardiens d'immeubles, établissements et groupes scolaires. Une campagne de caractérisations a été programmée avec un lancement à partir juin 2025, afin de mieux connaître le gisement actuel.

Afin de faciliter et accompagner des actions de réduction du gaspillage alimentaire auprès des **restaurateurs et commerçants**, la CU GPS&O a organisé, en partenariat avec la chambre d'agriculture, deux ateliers de sensibilisation à l'approvisionnement local en restauration collective à destination des élus et agents de la CU GPS&O, ainsi que des communes de son territoire, en janvier et mars 2024. Enfin, un diagnostic alimentaire territorial est en cours de réalisation par la Communauté urbaine.

La lutte contre le gaspillage alimentaire dans la **restauration scolaire** a également été prise en compte, et **247 animations** ont été réalisées auprès de groupes scolaires entre 2019 et 2023, soit en moyenne une par semaine. La majorité des interventions réalisées portent sur la thématique « tri-prévention », avec des focus spécifiques sur le gaspillage alimentaire, le compostage, le tri et le traitement des déchets dangereux, le jardinage naturel ou encore les bonnes pratiques de consommation responsable. Les animations en milieu scolaire représentent deux tiers des animations réalisées par la Communauté urbaine entre 2019 et 2023.

Concernant la **gestion de proximité des végétaux**, 5 sessions de promotion du jardinage naturel ont été organisées en 2019, ainsi qu'un nouveau service de broyage des végétaux à l'automne 2021, en partenariat avec les communes dépourvues du service de collecte des végétaux au porte-à-porte. L'opération de broyage, gratuite pour les habitants, permet d'apporter leurs branches et tailles de haies et de repartir avec du broyat très utile pour l'entretien de leurs jardins. Les éco-conseillers de la Communauté urbaine peuvent alors les accompagner sur les pratiques plus respectueuses de l'environnement (mulching, paillage, compostage...), les sensibiliser à la prévention. Une vingtaine d'opérations sont organisées par an, pour **27 tonnes broyées annuellement**, soit 1,35 tonne et 60 participants par opération. Ces initiatives s'inscrivent dans le nouveau « marché de gestion de proximité des végétaux ».

Objectifs 2030

Les principaux objectifs du présent programme local concernant la valorisation des biodéchets du territoire à horizon 2030 sont les suivants :

- ⇒ La **priorisation du compostage individuel**, avec un objectif de **doter 70% des pavillons**
- ⇒ Une gestion des biodéchets des **établissements scolaires** par les communes ou prestataires
- ⇒ L'expérimentation d'une **collecte en apport volontaire**
- ⇒ Un **traitement sur le territoire** à privilégier pour limiter le transport de matières

5.7.3. Axe 2 · Réemploi & Réparation - Zéro déchet

Point réglementaire

Au niveau européen, le plan d'actions pour une économie circulaire de 2020 prévoit des actions relatives à la conception de produits durables et des initiatives permettant aux consommatrices et consommateurs d'effectuer des choix de manière éclairée. En France, la loi AGECE de 2020 a renforcé l'ambition pour l'éco-conception des produits, en élargissant le nombre de filières REP et en créant les fonds réemploi et réparation ainsi que l'indice de réparabilité.

Cette démarche repose sur le principe de la hiérarchie européenne des modes de traitement des déchets (directive 2008/98/CE) transcrit en droit français à l'article L. 541-1 II du Code de l'Environnement, qui donne la priorité à la réduction des déchets et instaure une hiérarchie des modes de traitement, au premier rang desquels la réduction des déchets

L'ordonnance du 29 juillet 2020 tend à faciliter la seconde vie des produits, puisque la sortie du statut de déchet des objets qui sont contrôlés ou réparés pour être réutilisés est simplifiée. La mise en décharge et l'incinération des déchets qui ont fait l'objet d'un tri et d'une collecte sélective sont interdites.

Constats sur la Communauté urbaine et au national

Les déchets dits occasionnels (textiles, électroniques, ameublements, jouets...) sont, pour la plupart, réparables, réemployables ou a minima recyclables. Pourtant, aujourd'hui, la majeure partie est encore déposée en déchèterie pour être ensuite incinérée ou enfouie.

Le réemploi consiste à réutiliser des objets pour le même usage que celui pour lequel ils ont été initialement conçus. Prolonger la durée de vie des objets offre de nombreux avantages, tant environnementaux qu'économiques. Favoriser le réemploi limite l'extraction et la consommation de matières premières, réduisant ainsi l'empreinte matière et carbone d'un territoire. Cette approche évite l'enfouissement de composants encore utilisables. Au-delà de ces bénéfices environnementaux, le réemploi permet aux ménages de s'équiper à des prix plus accessibles en achetant des biens de seconde main. En effet, 21% des biens réemployés transitent par des structures de réemploi de l'économie sociale et solidaire, le reste étant vendu sur le marché de l'occasion¹⁴. Les structures de l'économie sociale et solidaire jouent un rôle crucial dans la création d'emplois locaux, renforcent le lien social et ont un impact carbone réduit. Elles promeuvent un réemploi solidaire, contribuant ainsi à une économie plus durable et inclusive.

Concernant la gestion de leurs encombrants sur le territoire de la Communauté urbaine, les usagers ont la possibilité de se rendre en ressourceries ou sur les déchèteries pour y déposer les objets en bon état, et permettre de les orienter dans des zones de réemploi ou d'échanges. Il est important de rappeler qu'à ce jour, les encombrants collectés au porte-à-porte sont enfouis à 80%, soit 6 300 tonnes en 2024. En 2024, les encombrants collectés au porte-à-porte ne représentant plus qu'un tiers des quantités totales d'encombrants collectés : les apports en déchèteries, dont collectes de ferrailles, mobilier et DEEE, au titre de la REP, permettent de capter deux tiers des objets encombrants et « tout-venant ».

La **collecte préservante** est un service proposé depuis 2021. Après son lancement et peu de résultats en 2022, une nette reprise des tonnages réemployés depuis 2023 est à considérer, suite à la relance des partenaires par la CU GPS&O, pour atteindre **34 tonnes collectées**.

¹⁴ Déchets chiffres-clés Édition 2023 ADEME : <https://bibliothèque.ademe.fr/economie-circulaire-et-dechets/6108-dechets-chiffres-clés-edition-2023.html>

Actions menées par la Communauté urbaine lors du PLPDMA 2019-2024

Entre 2022 et 2025, **4 zones d'échange** (ou « réemploi ») ont été mises en service avec un container réemploi sur les déchèteries publiques d'Aubergenville, Gargenville, Triel-sur-Seine et Orgeval. Les usagers peuvent récupérer des objets qui y sont déposés. Sur le territoire, 2 autres déchèteries disposent désormais d'une zone de réemploi (Les closeaux et La Vaucouleurs), dans lequel seules les associations du territoire récupèrent des objets pour en augmenter la durée de vie. Les quantités collectées en déchèteries publiques au titre du « réemploi » sont suivies annuellement par la CU GPS&O par un bilan d'exploitation des déchèteries publiques. L'invitative porte ses fruits, puisque les tonnages collectés annuellement dans ces 6 zones sont passés de **8 tonnes en 2019 à 190 tonnes en 2023**, soit près de **24 fois plus de biens récupérés en déchèteries**.

De plus, GPS&O dispose de 5 ressourceries sur son territoire : Emmaüs à Follainville-Dennemont depuis 1989, La Gerbe à Ecqueville depuis 2014, Apti'prix (Aptima) à Mantes-la-Jolie depuis 2015, La Ressourcerie (Aptima) à Poissy, et enfin La Félicité à Andrésy depuis 2024. Les tonnages annuels captés par ces trois ressourceries sont estimés à ce jour à plus de **7 400 tonnes** depuis 2019, avec une croissance d'environ **+3% par an**. Chaque structure est soutenue par la Communauté urbaine, à hauteur de **370 000€** de subventions versées depuis 2019.

Concernant la **collecte des textiles**, le territoire de la CU GPS&O comptabilise plus de **200 bornes** d'apport volontaire des textiles usagés, en partenariat avec Le Relais. La collecte des textiles en borne d'apport correspond sur le territoire de la CU GPS&O à une performance de collecte comprise entre **2,5 à 3kg/habitant/an** : au regard d'un gisement théorique estimé à 10 kg/habitant/an en moyenne en France en 2017, le présent PLPDMA peut accentuer les efforts de sensibilisation sur cette filière.

Des autocollants « **stop pubs** » aux couleurs de la CU GPS&O ont été envoyés aux communes en ayant fait la demande à raison de 500 stop-pubs distribués par an, soit une couverture de **1,5% des foyers pourvu**. Au regard de l'objectif national de 25% issu du PRPGD, le présent programme table sur un renforcement du dispositif avec une mise à disposition aux lieux de passage et d'affluence.

Afin de sensibiliser les professionnel(le)s aux bonnes pratiques du réemploi, des initiatives portées par la collectivité et les chambres consulaires ont été proposées, notamment un **webinaire sur l'éco-conception et l'économie de la fonctionnalité** à destination des acteurs et actrices économiques, organisé par la CU GPS&O le 20 juin 2024, en partenariat avec BL Evolution. Ce webinaire a réuni une quarantaine de participants. De plus, un challenge chantier "0 déchet" a été organisé, avec la création d'une catégorie "économie circulaire", comprenant les initiatives d'aménagement circulaire et chantier presque zéro déchet, pour récompenser un projet exemplaire, à l'occasion du **Prix de l'Entrepreneur** de GPS&O qui a eu lieu au printemps 2025.

La 4ème édition de la convention d'affaire de la CU GPS&O, qui s'est tenue le 7 novembre 2023, a intégré l'économie circulaire et les achats durables et responsables. La 5ème édition, qui a intégré également l'économie circulaire et favorisé les rencontres entre fournisseurs et donneurs d'ordre sur les achats responsables, a eu lieu le 4 décembre 2024.

Dans un objectif d'accompagner le développement de **démarches d'Écologie Industrielle et Territoriale (EIT)**, deux ateliers thématiques ont été organisés par la CU GPS&O en avril 2023 et 2024 pour favoriser les synergies interentreprises, via les échanges ou les mutualisations de ressources. En ce sens, une cheffe de projet dédiée a été recrutée en septembre 2023. De plus, la communauté urbaine est lauréate de l'AMI territoires franciliens circulaires dédié à l'EIT et, dans ce cadre, elle a bénéficié d'une expertise financée par la Métropole du Grand Paris pour identifier les flux structurants sur son territoire. Enfin, la CU GPS&O anime un "cluster industrie" qui regroupe plus de 40 entreprises. L'objectif est que les entreprises travaillent ensemble sur des enjeux et projets communs autour de 4 thématiques : emploi/RH, décarbonation, ressource en eau, logistique fluviale. Un partenariat avec EDF a permis d'identifier les gisements et synergies potentielles en matière d'énergie. L'année 2023 a été marquée par les décisions délibérées suite à la tenue des **Assises des déchets ainsi que par la tournure observée dans la production de déchets ; puisqu'une baisse est observée** en corrélation avec l'inflation. La poursuite de la tenue des Assises des déchets a été actée pour l'année 2024.

Concernant le développement de la **mutualisation d'infrastructures**, d'équipement, d'espace et de matériel entre communes et services, un système intégré de gestion de bibliothèque (SIGB) est en cours de mise en place.

La Communauté urbaine agit également sur la sensibilisation et l'**accompagnement des gros producteurs** aux actions de gestion de proximité. En 2019, une cartographie des flux de matières, énergies et services de **53 entreprises**, a permis l'identification de près de **300 flux**. L'initiation d'un plan de déplacement inter-entreprises avec 9 entreprises représentant environ **1 500 salariés** doit également s'engager pour de prochaines étapes au-delà de la sensibilisation aux modes de déplacement doux. Une collecte gratuite mutualisée de déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE) a eu lieu, regroupant **21 entreprises** participantes, pour **7 tonnes collectées**. En 2020 a eu lieu le Forum de l'économie circulaire à destination des entreprises. Une visio-conférence de sensibilisation à l'économie circulaire a regroupé 79 participants, dont 11 entreprises de GPS&O.

Enfin des **actions de communication** de la Communauté urbaine portent sur la mise en valeur d'évènements périodiques comme la Semaine Européenne de Réduction des Déchets (SERD), la Semaine du Développement Durable (SDD), la quinzaine du compostage partagé « Tous au compost », ainsi que la Fête de la Nature. La CU GPS&O relaie les opérations de sensibilisation événementielle sur les réseaux sociaux (Facebook, Instagram, X), son site internet, la presse locale et la Gazette des Yvelines, et dispose par ailleurs de ressources augmentées puisque les services ont désormais la possibilité de faire appel à un prestataire pour la réalisation des actions de sensibilisation événementielle.

Objectifs 2030

Les principaux objectifs du présent programme local concernant le réemploi et la réparation à horizon 2030 sont les suivants :

- ⇒ Établir un premier comptoir de réemploi, puis un autre supplémentaire, et établir une collaboration et des partenariats avec les ressourceries
- ⇒ Formaliser un partenariat avec les déchèteries, intégrer une clause dans les marchés de déchèterie permettant l'accès aux flux réemployables par les acteurs du réemploi, et transmettre la communication auprès des habitants
- ⇒ Créer un maillage territorial permettant à chaque habitant de disposer de lieux de dons et de boutiques solidaires de seconde main à proximité de leur domicile
- ⇒ Mettre en place un référencement géolocalisé des structures de réemploi-réparation
- ⇒ Accompagner les porteurs de projet pour respecter le ratio d'une ressourcerie ou recyclerie pour 50 000 habitants
- ⇒ Respecter l'objectif du PRPGD de 25% de foyers pourvus en autocollants « stop-pub »
- ⇒ Inciter les commerçants à développer la pratique du vrac, les solutions de consommation alternatives et valoriser les commerçants engagés

5.7.4. Axe 3 · Recyclage - Relance du tri

Point réglementaire

Les lois de transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) de 2015 et anti-gaspillage pour une économie circulaire (AGEC) de 2020 fixent des objectifs de 55 % de valorisation matière en 2025, 60 % en 2030 et 65 % en 2035. Pour atteindre ces objectifs, la CU GPS&O doit améliorer ses performances de tri, notamment en diminuant le taux de refus.

Constats sur la Communauté urbaine et au national

Sur le périmètre des ordures ménagères et assimilées comprenant OMr, emballages-papiers et verre, l'analyse des performances de collecte du territoire indique une **diminution de la production d'OMr entre 2019 et 2024**, passant de 273 à 245 kg/hab./an, soit **une réduction de -10,1%**, pour un référentiel urbain à 275 kg/hab./an. Une légère diminution du flux emballages-papiers est à noter sur la même période passant de 37 à 35 kg/hab./an, pour un référentiel urbain à 47 kg/hab./an. Même observation pour les performances de verre avec un passage de à 19 kg/hab./an à 18 kg/hab./an, pour un référentiel urbain à 28 kg/hab./an.

Malgré la baisse des OMr, ce ratio se situe en-dessous des moyennes nationales 2021 et régionales 2022, et assez faible par rapport à l'objectif fixé par le plan régional de prévention et de gestion des déchets (PRPGD), qui s'établit à 41,7 kg/hab./an à l'horizon 2025. En Île-de-France, on estime que **60% du gisement d'emballages n'est pas capté**.

Les flux les plus représentatifs dans les emballages ménagers recyclables au regard de leur masse sont les cartons et les refus de tri. Les modes de consommation, comme le commerce en ligne, ont un impact direct sur la répartition des matériaux dans les emballages ménagers recyclables, qui expliquent la part importante de cartons. Le tonnage des emballages en verre non capté restant dans les OMr est estimé à 13 kg/hab./an. Des efforts sont encore à poursuivre sur ce flux.

En 2023, le **taux de refus théorique** (part du volume refusé sur la chaîne de tri) sur l'ensemble des communes de la CU GPS&O est de **26,46%**, quand il était de 20,84% en 2019. À titre comparatif, le taux de refus en Île-de-France est de 26,3 % en 2022 selon l'ORDIF.

Actions menées par la Communauté urbaine lors du PLPDMA 2019-2024

Entre 2019 et 2023, de nombreuses initiatives ont été organisées en interne par la Direction Maîtrise des déchets, puis par le service Développement Économique et Transition écologique, en faveur de l'**éco-exemplarité des services** :

- Diagnostics Déchets, Ressourcerie et Biodéchets,
- Une découverte des matériaux à faible consommation énergétique par la matériauthèque "Fabrique 21", un atelier de confection de produits d'entretiens et cosmétiques, ainsi qu'une formation à l'écologie industrielle et territoriale (EIT) par l'INEC,
- Des ateliers et petits-déjeuners du tri, sensibilisation auprès des agents et élus, ainsi que l'animation d'une Fresque des Déchets,
- Des apéros « compostage », une formation et distribution de composteurs auprès d'agents, et un atelier vélo-smoothie,
- En 2022, 16% des marchés publics de la CU GPS&O comportaient des dispositions environnementales et 20% des dispositions sociales.

En 2022, **16% des marchés publics** de la CU GPS&O comportaient des **dispositions environnementales** et **20% des dispositions sociales**. La réalisation du Schéma de Promotion des Achats Socialement et Écologiquement Responsables (SPASER) est prévue en 2025.

Objectifs 2030

L'objectif global de diminution des déchets ménagers et assimilés de **-42 kg/habitant/an** du présent PLPDMA doit aussi s'accompagner du transfert du flux OMr de 40 kg/habitant/an sur les trois autres flux de la collecte séparative des ordures ménagères et assimilés, comme suit :

Flux	Transfert attendu	Commentaire
OMr	-40 kg/hab./an	<i>Adaptation des collectes à partir de 2029-2030</i>
Biodéchets	+20 kg/hab./an	<i>Aucune collecte à ce jour, expérimentation 2025-2028, service non étendu avant 2029-2030</i>
Emballages et papiers	+15 kg/hab./an	<i>Performance 2024 : 35 kg/hab./an</i>
Verre	+5 kg/hab./an	<i>Performance 2024 : 18 kg/hab./an</i>

5.8. Planning de mise en œuvre des actions

Financement	
Mise en œuvre	
Expérimentation/ réflexion	

Axe 1	2025	2026	2027	2028	2029	2030
	Développer et diversifier les pratiques du compostage individuel					
1.1.1						
	Mettre en place un service de gestion des biodéchets en habitat collectif et maison de ville					
1.1.2						
	Développer le compostage partagé et animer le réseau de citoyens référents					
1.1.3						
	Agir sur le gaspillage alimentaire chez les particuliers					
1.2.1						
	Développer le service de broyage de proximité					
1.3.1						
	Promouvoir le paillage-mulching et les méthodes de jardinage pauvre en déchets					
1.3.2						
	Former les services techniques à la gestion différenciée des espaces verts et au jardinage au naturel					
1.3.3						

Axe 2	2025	2026	2027	2028	2029	2030
	Poursuivre la réalisation du comptoir du réemploi des Mureaux					
2.1.1						
	Développer un autre comptoir du réemploi					
2.1.2						
	Mettre en place une zone réemploi sur chaque déchèterie de la CU GPS&O					
2.1.3	1		2	3		
	Promouvoir les structures de réemploi-réparation du territoire via annuaire cartographié en ligne					
2.1.4						
	Journées de sensibilisation au réemploi en déchèteries et comptoirs de réemploi pour le grand public					
2.1.5						
	Développer et subventionner la mise en place de nouvelles ressourceries dans les communes					
2.1.6	1		2		3	
	Lutter contre les courriers non-adressés : STOP-PUB					
2.2.1						
	Créer et mettre à jour un guide des bonnes pratiques pour la prévention des déchets					
2.3.1						
	Mettre en place un agenda numérique des événements liés à la prévention des déchets					
2.3.2						
	Inciter à l'usage raisonné du papier					

2.4.1						
	Promouvoir les pratiques d'échange et de troc d'objets entre les personnels de la CU GPS&O					
2.4.2						
	Inscrire la CU GPS&O dans un projet de financement sur le vrac et la consigne					
2.5.1						
	Organiser des ateliers de fabrication de produits ménagers écologiquement neutres					
2.6.1						
	Mettre à disposition du matériel pédagogique et d'exposition aux associations et partenaires					
2.6.2						
	Mettre en place un "stand repair" opérationnel lors d'évènements locaux					
2.6.3						
	Défis familles "presque zéro-déchet", expositions type "appartement zéro déchet"					
2.6.4						
Axe 3	2025	2026	2027	2028	2029	2030
	Eco-exemplarité en matière de prévention et de tri dans les établissements publics					
3.1.1						
	Mettre à disposition des pôles de tri avec affichages des consignes de tri lors des évènements locaux					
3.1.2						
	Sensibilisation dans les écoles au tri, à la réduction des déchets, au gaspillage alimentaire					
3.1.3						
	Adapter les modalités de collecte en fonction de la montée en puissance du geste de tri					
3.2.1						
	Approfondir la réflexion sur les alternatives à la collecte classique des encombrants et des végétaux					
3.2.2						
	Finaliser la couverture du territoire en points de tri					
3.3.1						
	Améliorer la participation et faire baisser les refus de tri par une sensibilisation ciblée par type d'habitat					
3.3.2						
	Animer un programme d'intégration des nouveaux habitants en habitat collectif					
3.3.3						
	Créer un réseau de bailleurs et de copropriétés en vue d'améliorer les performances de tri					
3.3.4						

5.9. Fiches actions

ACTION 1.1.1 Développer et diversifier les pratiques du compostage individuel

DEMARCHE

Afin d'encourager les usagers à réduire leurs déchets, GPS&O accompagne le développement du compostage domestique en distribuant des composteurs individuels. Les formations dédiées diffusent les bonnes pratiques en s'appuyant sur un réseau de référents compost au plus proche des habitants. En moyenne, 27,4% des ordures ménagères résiduelles sont compostables. L'objectif est de favoriser la gestion de proximité des biodéchets. Grâce à la distribution de composteurs individuels opérée depuis 2007, d'importantes quantités de biodéchets sont compostées à domicile. Cela représente 1 500 tonnes d'OMR en moins en 2023, soit 3,4 kg/habitant/an divertis grâce au compostage individuel.



OBJECTIF 2030

- 2 700 tonnes

FLUX



MISE EN ŒUVRE

- Intégrer les informations pratiques du compostage sur le site internet de la collectivité ;
- Poursuivre la fourniture de composteurs individuels. Les modalités financières en vigueur sont maintenues : subventionné - coût pour l'usager = 20€ l'unité (coût réel 85 €, soit 65€ pris en charge par GPS&O) ;
- Sensibiliser et former à la pratique du compostage.

ACTEURS IMPLIQUES

- Les associations locales de prévention des déchets pour la communication et les actions de sensibilisation : Le Mantois en Transition (MET) ;
- Les associations pour la gestion des sites de compostage, la formation des habitants et actions de sensibilisation : Ensemble, un Lieu pour des Liens Solidaires à Achères (ELLSA), Les Colibris d'Andrézy ;
- Le Réseau Compost Citoyen IDF (RCC) pour partager les connaissances et bonnes pratiques, sensibiliser les populations au compostage de proximité ;
- Les communes pour le soutien et la mise en réseau au niveau local ;
- La Région Ile-de-France apporte un soutien technique et financier à l'association RCC pour le tri à la source des déchets fermentescibles et leur traitement par des procédés naturels et écologiques comme le compostage ;
- La CU GPS&O selon les modalités de son dispositif d'accompagnement.

PILOTAGE : Direction Maitrise des Déchets (DMD), Direction de l'Appui à l'Action Environnementale GPS&O, co-pilotage avec des associations locales

PUBLIC CIBLE : Usagers



POINTS FORTS A PROLONGER

- Fourniture d'un guide du compostage pour les ménages ;
- Distribution de composteurs;
- Sensibilisation et formation au compostage des déchets alimentaires en habitat individuel ;
- Communiquer sur les bons gestes du compostage via des vidéos explicatives, sessions de formation au compostage en visioconférence en complément des opérations présentiels sur inscription ;
- Distribution de bioseaux et de brass compost aux habitants.

NOUVELLES DISPOSITIONS

- Recourir à des prestataires pour externaliser les opérations d'animation et de promotion du compostage en cas de sous-effectifs des postes conseillers "tri-réduction" pour éviter le retard dans la distribution de composteurs ;
- Promotion du jardinage naturel durant les formations au compostage.

EXEMPLARITE

- Formation systématique des usagers lors de la remise de composteurs individuels.

COMMUNICATION

- Communication en ligne, sur les réseaux sociaux, avec flyers et affiches, pour s'inscrire aux Ateliers de formation au compost.
- Diffusion en ligne du "Guide pratique du compostage GPS&O".

SUPPORTS

- Flyers et affiches pour s'inscrire aux Ateliers de formation au compost.

SENSIBILISATION

- Ateliers pour le grand public sur le compostage avec un support Power Point :
 - distribution du "Guide pratique du compostage GPS&O" en format papier et possibilité d'acheter des composteurs ;
 - diffusion du Guide sur le site en ligne et sur les réseaux sociaux.
- Ateliers dans les écoles pour sensibiliser les étudiants au sens du compostage :
 - mise en place d'un composteur de l'école avec la collaboration des enseignants.
- Distribution de bioseaux et de kit de compostage individuel au tarif préférentiel.

SUPPORTS

- Guide GPS&O "Guide pratique du compostage" en format papier ;
- Guide Ademe "Comment réussir son compost ?" ;
- Guide Ademe "Tout comprendre : la santé des sols" ;
- Bioseaux,
- Kit de compostage individuel au tarif préférentiel.

€ CHIFFRAGE

• BUDGET PLPDMA

En €	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Total
Composteurs individuels	300 000	300 000	300 000	300 000	300 000	300 000	1 800 000
Opérations formation	20 625	20 625	20 625	20 625	20 625	20 625	123 750
TOTAL	320 625	1 923 750					

TABLEAU DE BORD

En tonnes	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Total
Compostage à domicile	450	450	450	450	450	450	2 700
TOTAL	450	450	450	450	450	450	2 700

INDICATEURS OPERATIONNELS

En nombre d'unités	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Total
Composteurs individuels distribués	3 000	3 000	3 000	3 000	3 000	3 000	18 000
Opérations de formation	150	150	150	150	150	150	900



ACTION 1.1.2 Mettre en place un service de gestion des biodéchets en habitat collectif et maison de ville

Axe 1 : Biodéchets « R » Retour à la terre

DEMARCHE

Déploiement du tri à la source des biodéchets par la collecte en apport volontaire: proposition de mise en place de points d'apport volontaire à destination des collectifs et des maisons de ville.



OBJECTIF 2030

- 5 352 tonnes

FLUX



OMR

MISE EN ŒUVRE

- Intégrer les informations pratiques concernant les biodéchets sur le site internet de la collectivité ;
- Mettre à disposition des moyens : poursuivre la fourniture de PAV ;
- Animer et suivre les ateliers de sensibilisation ;
- Expérimenter la collecte des biodéchets en apport volontaire de deux types de dispositifs (abri-bacs et composteurs grutables) prévues sur 6 quartiers à l'automne 2025, et réaliser un bilan après 1 an ;
- Généraliser l'action à partir de 2029.

ACTEURS IMPLIQUES

- Les associations locales de prévention des déchets pour la communication et les actions de sensibilisation : Le Mantois en Transition (MET) ;
- Les associations pour la gestion des sites de compostage, la formation des habitants et actions de sensibilisation : Ensemble, un Lieu pour des Liens Solidaires à Achères (ELLSA), Les Colibris d'Andrésey ;
- Le Réseau Compost Citoyen IDF (RCC) pour partager les connaissances et bonnes pratiques, sensibiliser les populations au compostage de proximité ;
- Les bailleurs sociaux et les syndicats de copropriété des communes pour la communication auprès des habitants et la mobilisation de leurs copropriétaires, et pour l'organisation de la gestion des biodéchets et de collectes en pied d'immeuble : « Les Résidences Yvelines Essone », « 1001 vies habitat », « Domnis » ;
- Les communes pour le soutien et la mise en réseau au niveau local ;
- La région Ile-de-France apporte un soutien technique et financier à l'association RCC pour le tri à la source des déchets fermentescibles et leur traitement par des procédés naturels et écologiques comme le compostage ;
- La CU GPS&O selon les modalités de son dispositif d'accompagnement.

PILOTAGE : DMD, Direction de l'Appui à l'Action Environnementale GPS&O

PUBLIC CIBLE : Usagers

POINTS FORTS A PROLONGER

- Coupler les récupérations de composteurs à une formation utilisateur et de promotion du jardinage naturel.

NOUVELLES DISPOSITIONS

- Les services de GPS&O ont la possibilité de faire appel à un prestataire pour la réalisation des actions de formation au compostage des déchets alimentaires ;
- Etudier la possibilité d'un groupement de commande pour la gestion séparée des biodéchets alimentaires des cantines scolaires.

EXEMPLARITE

- Marché de prestations de services d'accompagnement au compostage collectif pour la sensibilisation des ménages et des gardiens d'immeubles

COMMUNICATION

- Communication en ligne et sur les réseaux sociaux, avec flyers et affiches, pour s'inscrire aux formations sur le tri des biodéchets et le compost, pour les habitants des habitats collectifs et maisons des communes ;
- Diffusion sur le site et sur les réseaux sociaux d'une cartographie des points de collecte des biodéchets ;
- Communication sur la mise en place d'abribacs et de composteurs grutables.

SUPPORTS

- Flyers et affiches pour s'inscrire aux formations sur le tri des biodéchets et le compost, et pour la fourniture d'abribacs et de composteurs grutables.

SENSIBILISATION

- Formation pour les habitants en habitats collectifs et maisons de ville sur le tri des biodéchets et le compostage à l'aide d'un Power Point :
 - distribution du Guide pratique du compostage GPS&O en format papier ;
 - diffusion du Guide pratique du compostage GPS&O sur le site en ligne et sur les réseaux sociaux ;
 - possibilité d'utiliser/distribuer les guides Ademe sur les déchets verts : "Guide pour aménager mon jardin zéro déchet", "Conseils sur le broyage-paillage des déchets verts".

SUPPORTS

- Support Power Point sur le compost pour la formation.
- Guide GPS&O "Guide pratique du compostage" en format papier ;
- Guide Ademe "Comment réussir son compost ?",
- Guide Ademe "Guide pour aménager mon jardin zéro déchet" ;
- Guide Ademe "Conseils sur le broyage-paillage des déchets verts" ;
- fourniture d'abribacs et de composteurs grutables.

€ CHIFFRAGE

• BUDGET PLPDMA

En €	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Total
Abribacs	4 500	18 000	18 000	18 000	33 000	48 000	139 500
Composteurs grutables	3 900	15 600	15 600	15 600	22 100	28 600	101 400
Opérations de sensibilisation	3 300	3 300	3 300	3 300	8 250	8 250	29 700
TOTAL	11 700	36 900	36 900	36 900	63 350	84 850	270 600

TABLEAU DE BORD

INDICATEURS DE SUIVI – IMPACTS TONNAGES EVITES

En tonnes	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Total
Abribacs	113	450	450	450	825	1 200	3 488
Composteurs grutables	72	287	287	287	406	526	1 865
TOTAL	185	737	737	737	1 231	1 726	5 353

INDICATEURS OPERATIONNELS

En nombre d'unités	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Total
Abribacs en service	3	12	12	12	22	32	93
Foyers participants – abribacs	750	3 000	3 000	3 000	5 500	8 000	23 250
Opérations de sensibilisation – abribacs	12	12	12	12	30	30	108
Composteurs grutables en service	3	12	12	12	17	22	78
Foyers participants - composteurs grutables	750	3 000	3 000	3 000	4 250	5 500	19 500
Opérations de sensibilisation - composteurs grutables	12	12	12	12	30	30	108



ACTION 1.1.3 Développer le compostage partagé et animer le réseau de citoyens référents

DEMARCHE

En 2023, les déchets des habitants ont diminué de 4,7 kg/habitant/an grâce aux politiques de gestion séparée des biodéchets. 0,2 kg/habitant/an sont attribuables à l'installation de composteurs partagés. Les composteurs partagés restent un levier efficace pour la réduction des biodéchets et pour diffuser une culture durable commune.



OBJECTIF 2030

- 1 200 tonnes

FLUX



OMR

MISE EN ŒUVRE

- Intégrer les informations pratiques du compostage sur le site internet de la collectivité ;
- Lancer un appel à volontaires et mettre en place les formations ;
- Partager les bonnes pratiques entre référents ;
- Poursuivre la fourniture de composteurs partagés ;
- Animer et suivre le réseau des référents, enquête annuelle de satisfaction.

ACTEURS IMPLIQUES

- Les associations locales de prévention des déchets pour la communication et les actions de sensibilisation : Le Mantois en Transition (MET) ;
- Les associations pour la gestion des sites de compostage, la formation des habitants et actions de sensibilisation : Ensemble, un Lieu pour des Liens Solidaires à Achères (ELLSA), Les Colibris d'Andrésey ;
- Le Réseau Compost Citoyen IDF (RCC) pour partager les connaissances et bonnes pratiques, sensibiliser les populations au compostage de proximité ;
- Les bailleurs sociaux et les syndicats de copropriété des communes pour la communication auprès des habitants et la mobilisation de leurs copropriétaires, et pour l'organisation de la gestion des biodéchets et de collectes en pied d'immeuble : Les Résidences Yvelines Essone, 1001 vies habitat, Domnis ;
- Les communes pour le soutien et la mise en réseau au niveau local ;
- La région Ile-de-France apporte un soutien technique et financier à l'association RCC pour le tri à la source des déchets fermentescibles et leur traitement par des procédés naturels et écologiques comme le compostage ;
- La CU GPS&O selon les modalités de son dispositif d'accompagnement.

PILOTAGE : DMD, Direction de l'Appui à l'Action Environnementale GPS&O, co-pilotage avec des associations locales

PUBLIC CIBLE : Usagers

POINTS FORTS A PROLONGER

- Fourniture d'un guide du compostage partagé pour les référents en collectif ;
- Promotion du compostage des déchets alimentaires en habitat partagé.

NOUVELLES DISPOSITIONS

- Recourir à des prestataires pour externaliser les opérations d'animation et de promotion du compostage en cas de sous-effectifs des postes conseillers "tri-réduction" pour éviter les retards ;
- Partage de retours d'expériences entre référents composteurs.

EXEMPLARITE

- Actions de communication et de valorisation des sites de compostage partagés (inaugurations, participations aux animations compostage sur les sites, communication externe) ;
- Mise en place d'un marché de prestations de services d'accompagnement au compostage.

COMMUNICATION

- Communication en ligne, sur les réseaux sociaux et avec flyers et affiches, pour encourager les citoyens à s'engager en tant que référent des composteurs partagés.
- Communication sur les modalités d'inscription, les dates et le déroulement des formations.
- Communication sur les événements de sensibilisation destinés aux enfants sur les sites de compostage partagé.

SUPPORTS

- Flyers et affiches avec les dates et les modalités d'inscription pour devenir référents des composteurs partagés.

SENSIBILISATION

- Formations approfondie sur le compostage pour les citoyens référents des composteurs partagés, à l'aide d'un PPT.
- La formation comprend :
 - comment et pourquoi mettre en place un site de compostage partagé ;
 - importance de la santé des sols et leurs impacts sur l'environnement ;
 - utiliser la communication engageante avec les habitants des résidences collectives ;
 - formation à l'utilisation de l'application Slack pour échanger avec les citoyens participants au compostage collectif.
- Diffusion en format papier du Guide GPS&O "Guide pratique du compostage" aux référents ;
- Sensibilisation pour les enfants sur les sites des composteurs partagés, pour les familiariser avec le fonctionnement et l'utilité de cette mesure ;
- Fourniture et mise en place de composteurs partagés.

SUPPORTS

- Support Power Point sur le compostage pour la formation ;
- Guide GPS&O "Guide pratique du compostage" en format papier ;
- Guide Ademe "Comment réussir son compost ?" ;
- Guide Ademe "Tout comprendre : la santé des sols" ;
- Support Power Point sur la Communication Engageante et sur Slack ;
- Supports d'animations pour les enfants sur le compost.

€ CHIFFRAGE

• BUDGET PLPDMA

En €	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Total
Composteur partagé	8 000	8 000	8 000	8 000	8 000	8 000	48 000
Opération de sensibilisation référent	3 300	3 850	4 400	4 950	5 500	6 050	28 050
TOTAL	11 300	11 850	12 400	12 950	13 500	14 050	76 050

TABLEAU DE BORD

INDICATEURS DE SUIVI – IMPACTS TONNAGES EVITES

En tonnes	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Total
Composteurs partagés	200	200	200	200	200	200	1 200
TOTAL	200	200	200	200	200	200	1 200

INDICATEURS OPERATIONNELS

En nombre d'unités	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Total
Composteurs partagés distribués	20	20	20	20	20	20	120
Nbre de référents compostage enregistrés	120	140	160	180	200	220	1 020
Opérations de formation chaque année	24	28	32	36	40	44	204



ACTION 1.2.1 Agir sur le gaspillage alimentaire chez les particuliers

Axe 1 : Biodéchets « R » Retour à la terre

DEMARCHE

Dans le processus de production jusqu'à la consommation, ce sont les ménages qui gaspillent le plus (40%). Chaque année, un Français jette 24 kg de nourriture encore comestible, ce qui correspond à 100 € par habitant. Un travail de sensibilisation est à opérer afin que la prévention du gaspillage alimentaire devienne une habitude bien ancrée.



OBJECTIF 2030

- 6 tonnes

FLUX



OMR

MISE EN ŒUVRE

- Mettre en ligne les documents "ça suffit le gâchis" de l'ADEME" ;
- Lancer un appel à foyers témoins et réaliser le suivis ;
- Lancer une campagne de communication (site internet, affichages publics, presse locale, réseaux sociaux...) et ateliers : acheter au juste besoin (rappel sur les différentes dates de consommation des produits), valoriser les actions mises en place auprès des habitants du territoire, profiter des éco-événements du territoire (quinzaine du compostage, pique-nique zéro déchet etc.) pour sensibiliser le plus grand nombre.

ACTEURS IMPLIQUES

- Les associations pour sensibiliser au geste de tri et à la prévention du gaspillage alimentaire : Le Mantois en Transition (MET) avec l'atelier "Faut pas gâcher !" ;
- La CU GPS&O selon les modalités de son dispositif d'accompagnement.

PILOTAGE : DMD, Direction de l'Appui à l'Action Environnementale GPS&O, co-pilotage avec des associations locales

PUBLIC CIBLE : Usagers

POINTS FORTS A PROLONGER

- Réalisation régulière d'opérations de sensibilisation contre le gaspillage alimentaire dans les écoles et auprès du grand public (une par semaine).

NOUVELLES DISPOSITIONS

- Des marchés alimentaires exemplaires et qui deviennent des lieux de sensibilisation : vente de paniers à petits prix en fin de marchés, don des invendus à des associations ;
- Don de denrées alimentaires excédentaires : établir des partenariats avec des associations pour développer le « don de denrées encore consommables », l'objectif étant d'éviter de jeter des denrées non consommées tout en préservant l'hygiène et la sécurité.

EXEMPLARITE

- Sensibilisation au gaspillage alimentaire.

COMMUNICATION

- Communication sur le site en ligne et sur les réseaux sociaux pour s'inscrire aux ateliers ;
- Diffusion sur le site en ligne et les réseaux sociaux des guides pour les recettes anti-gaspi de l'Ademe.

SENSIBILISATION

- Ateliers de sensibilisation contre le gaspillage alimentaire pour le grand public à l'aide d'un Power Point. L'atelier comprendra :
 - diffusion du Guide Ademe "Recettes et astuces anti gaspi" et "20 recettes "zéro déchet" ;
 - conseils sur l'organisation des aliments dans le réfrigérateur afin de prolonger leur conservation et de préserver leurs propriétés nutritionnelles ;
 - instructions pour fabriquer un emballage en cire naturelle afin de conserver les aliments sans utiliser d'emballages jetables, une activité réalisable avec les enfants.
 - Activités à l'école sur le gaspillage alimentaire :
 - activité de création d'un "Gachimètre à pain",
 - activité de création d'un emballage alimentaire en cire.

SUPPORTS

- Guide Ademe "Recettes et astuces anti gaspi" ;
- Guide Ademe "20 recettes "zéro déchet" ;
- Support pour les activités de création d'un Gachimètre à pain et d'un emballage alimentaire en cire.

€ CHIFFRAGE

• BUDGET PLPDMA

En €	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Total
Opération de sensibilisation	2 750	2 750	2 750	2 750	2 750	2 750	16 500
TOTAL	2 750	16 500					

TABLEAU DE BORD

INDICATEURS DE SUIVI – IMPACTS TONNAGES EVITES

En tonnes	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Total
Sensibilisation au gaspillage alimentaire	1	1	1	1	1	1	6
TOTAL	1	1	1	1	1	1	6

INDICATEURS OPERATIONNELS

En nombre d'unités	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Total
Opérations de sensibilisation	20	20	20	20	20	20	120



ACTION 1.3.1 Développer le service de broyage de proximité

Axe 1 : Biodéchets « R » Retour à la terre

DEMARCHE

En 2023, grâce aux politiques de gestion séparée des biodéchets, 4,7 kg/habitant/an ont été détournés des OMr, dont 1,1 kg/habitant/an attribuables au broyage des végétaux.

La CU souhaite renforcer les prestations de broyage et la mise à disposition de bennes pour les végétaux dans les communes qui ne disposent pas d'un service de collecte porte à porte.

Les opérations de broyage se feront sur réservation et en complément des ateliers de compostage, avec restitution du broyat aux usagers et aux communes.



OBJECTIF 2030

- 720 tonnes

FLUX



MISE EN ŒUVRE

- Lancer les campagnes de broyage sur les placettes communales des végétaux apportés par les particuliers pour qu'ils puissent récupérer du broyat à pailler et diminuer leurs végétaux mis dans le bac. Les restes du broyat et du compost seront disponibles aux futurs comptoirs de réemploi ;
- Principe opérationnel : si plusieurs communes sont programmées sur une opération de sensibilisation au compostage ou de broyage, organiser prioritairement l'opération sur la commune dépourvue du service de collecte en porte à porte des végétaux ;
- Mettre à disposition des guides en lien avec l'éco-jardinage, en ligne et lors des opérations des actions en lien avec la gestion et la prévention des biodéchets.
- Diffuser la campagne de communication (site internet, affichages publics, presse locale, réseaux sociaux...) ;
- Prévoir un plan de formation aux usages du broyat en paillage pour les agents municipaux d'entretien des espaces verts (limitation des herbes indésirables, de l'évaporation, du tassement, du ruissellement ...).

ACTEURS IMPLIQUES

- Les associations pour les opérations de broyage et la sensibilisation des habitants ;
- Le Réseau Compost Citoyen IDF (RCC) pour partager les connaissances et bonnes pratiques et sensibiliser les populations ;
- Les bailleurs sociaux et les syndicats de copropriété pour la communication auprès des habitants et la mobilisation de leurs copropriétaires, pour l'organisation d'opérations de broyage en pied d'immeuble : Les Résidences Yvelines Essone, 1001 vies habitat, Domnis, etc ;
- Les communes pour le soutien et la mise en réseau au niveau local ;
- La région Ile-de-France apporte un soutien technique et financier à l'association RCC pour le tri à la source des déchets fermentescibles et leur traitement par des procédés naturels et écologiques comme le compostage ;
- La CU GPS&O selon les modalités de son dispositif d'accompagnement.

PILOTAGE : DMD, Direction de l'Appui à l'Action Environnementale GPS&O

PUBLIC CIBLE : Usagers

POINTS FORTS A PROLONGER

- Mise à disposition de broyeurs et de bennes dans les communes, couplée aux prestations de broyage ;
- Sensibiliser au tri et à la prévention pour accompagner le déploiement des actions relatives aux biodéchets auprès des habitants, bailleurs et gardiens d'immeubles, lors du service de broyage ;
- Les services de GPS&O ont la possibilité de faire appel à un prestataire pour la réalisation des actions de formation au broyage des végétaux.

NOUVELLES DISPOSITIONS

- Ouvrir le service à tous les usagers, sous conditions (quantité maximal, usage privé seulement...), proposer davantage de dates pour faciliter la programmation des opérations de broyage pour les communes ;
- Organiser et piloter la mise en relation entre les communes pour écouler le broyat en surplus ;
- Recenser les exutoires à proximité.

EXEMPLARITE

- Service gratuit pour les habitants : évacuation de leurs végétaux avec broyage sur place et récupération de broyat ;
- Sensibilisation lors de l'opération de broyage.

COMMUNICATION

- Diffusion sur le site en ligne et les réseaux sociaux des guides Ademe "Conseils sur le broyage-paillage des déchets verts" et "Guide pour aménager mon jardin zéro déchet" ;
- Communication via internet et avec flyers, sur les opérations de broyage en déchèteries ;
- Communication en ligne, sur les réseaux sociaux, avec flyers et affiches, sur le service gratuit pour les habitants : évacuation de leurs végétaux avec broyage sur la commune et récupération de broyat via internet et avec flyers ;
- Communication sur les campagnes de broyage sur les placettes communales des végétaux apportés par les particuliers pour qu'ils puissent récupérer du broyat à pailler et diminuer des végétaux mis dans le bac.

SUPPORTS

- Flyers et affiches.

SENSIBILISATION

- Formation aux usages du broyat en paillage pour les agents d'entretien des espaces verts (limitation des herbes indésirables, de l'évaporation, du tassement, du ruissellement ...).

SUPPORTS

- Guide Ademe "Conseils sur le broyage-paillage des déchets verts" '(Le broyat de végétaux, COMMENT PRODUIRE SON BROyat ?, L'ART DE PAILLER AVEC DU BROyat, Les résineux)
- Guide Ademe "Guide pour aménager mon jardin zéro déchet"

€ CHIFFRAGE

• BUDGET PLPDMA

En €	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Total
Opération broyage	170 000	170 000	170 000	170 000	170 000	170 000	1 020 000
Opération de sensibilisation	8 250	8 250	8 250	8 250	8 250	8 250	49 500
TOTAL	178 250	1 069 500					

TABLEAU DE BORD

INDICATEURS DE SUIVI – IMPACTS TONNAGES EVITES

En tonnes	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Total
Opérations de broyage	120	120	120	120	120	120	720
TOTAL	120	120	120	120	120	120	720

INDICATEURS OPERATIONNELS

En nombre d'unités	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Total
Opérations de broyage	60	60	60	60	60	60	360
Nombre de déposants de végétaux	600	600	600	600	600	600	3 600
Nombre de personnes récupérant des copeaux	4 000	4 000	4 000	4 000	4 000	4 000	24 000



ACTION 1.3.2 Promouvoir le paillage-mulching et les méthodes de jardinage pauvre en déchets

Axe 1 : Biodéchets « R » Retour à la terre

DEMARCHE

Les végétaux apportés à la collecte en porte à porte ou en déchèterie représentent un volume important. La prévention des végétaux par le jardinage au naturel et le paillage améliore la qualité des sols et limite le transport des végétaux par leur gestion à domicile.



OBJECTIF 2030

- 480 tonnes

FLUX



MISE EN ŒUVRE

- Organiser les formations de pratiques de jardinage durable, tonte mulching, compostage en tas, haie sèche, choix d'espèce à croissance lente ;
- Principe opérationnel : si plusieurs communes sont programmées sur une opération de sensibilisation au mulching et au jardinage pauvre en déchet, organiser prioritairement l'opération sur la commune dépourvue du service de collecte des végétaux en porte à porte ;
- Mettre à disposition des flyers en lien avec l'éco-jardinage lors des formations, et sur le site internet de la CU ;
- Diffuser la campagne de communication (site internet, affichages publics, presse locale, réseaux sociaux...).

ACTEURS IMPLIQUES

- Les associations pour la formation au paillage-mulching et les méthodes de jardinage pauvre en déchets, sensibilisation des habitants ;
- Le Réseau Compost Citoyen IDF (RCC) pour partager les connaissances et bonnes pratiques et sensibiliser les populations ;
- Les communes pour le soutien et la mise en réseau au niveau local ;
- La région Ile-de-France apporte un soutien technique et financier à l'association RCC pour le tri à la source des déchets fermentescibles et leur traitement par des procédés naturels et écologiques comme le compostage ;
- La CU GPS&O selon les modalités de son dispositif d'accompagnement.

PILOTAGE : DMD, Direction de l'Appui à l'Action Environnementale GPS&O

PUBLIC CIBLE : Usagers

POINTS FORTS A PROLONGER

- Formation et sensibilisation

NOUVELLES DISPOSITIONS

- Réunion d'information avec les exploitants agricoles et l'association Compost in situ ;
- Mise en place d'un partenariat pour composter les déchets agricoles avec des biodéchets extérieurs ;
- Possibilité de faire appel à un prestataire pour la réalisation des actions de formation au compostage.

COMMUNICATION

- Communication en ligne, sur les réseaux sociaux, avec flyers et affiches sur les dates et les modalités d'inscriptions aux formations ;
- Diffusion en ligne des guides de l'Ademe "Conseils sur le broyage-paillage des déchets verts" et "Guide pour aménager mon jardin zéro déchet".

SUPPORTS

- Flyers et affiches.

des déchets alimentaires.

SENSIBILISATION

- Ateliers de formation pour le grand public sur la réduction des végétaux et aux pratiques de jardinage durable : tonte mulching, compostage en tas, haie sèche, choix d'espèce à croissance lente.

SUPPORTS

- Support Power Point pour les Formations
- Guide Ademe "Conseils sur le broyage-paillage des déchets verts" '(Le broyat de végétaux, Comment produire son broyat ?, L'art de pailler avec du broyat, les résineux) ;
- Guide Ademe "Guide pour aménager mon jardin zéro déchet"

€ CHIFFRAGE

• BUDGET PLPDMA

En €	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Total
Opération de sensibilisation	2 750	2 750	2 750	2 750	2 750	2 750	16 500
TOTAL	2 750	16 500					

📈 TABLEAU DE BORD

INDICATEURS DE SUIVI – IMPACTS TONNAGES EVITES

En tonnes	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Total
Compostage à domicile	80	80	80	80	80	80	480
TOTAL	80	80	80	80	80	80	480

INDICATEURS OPERATIONNELS

En nombre d'unités	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Total
Foyers sensibilisés chaque année	200	200	200	200	200	200	1 200
Opérations de formation	20	20	20	20	20	20	120



ACTION 1.3.3 Former les services techniques à la gestion différenciée des espaces verts et au jardinage au naturel, mutualiser la formation

Axe 1 : Biodéchets « R » Retour à la terre

DEMARCHE

Afin de diffuser les pratiques de gestion différenciée des espaces verts, il est primordial de former les agents d'entretien des espaces verts. Mutualiser les formations au niveau des communes et de la CU permet d'optimiser les ressources, de diffuser la connaissance et d'enrichir les échanges entre agents.



OBJECTIF 2030

- 6 tonnes

FLUX



VEGETAUX

MISE EN ŒUVRE

- Effectuer un bilan de la réglementation des espaces verts ;
- Former les agents des espaces verts : valorisation in situ, haie sèche, compostage en feuillée, en tas, essence à croissance lente, tonte mulching, usages du broyat en paillage ;
- Les formations durent 1h, avec 30 minutes de préparation pour les animateurs. L'atelier est dimensionné pour 50 participants, encadré par 2 animateurs. Le coût de conception de la formation n'est pas pris en compte dans le chiffrage car il peut être nul en fonction du prestataire qui la réalise, si elle existe déjà ;
- Suivre les tonnages de végétaux issus des espaces verts.

ACTEURS IMPLIQUES

- Les Mairies des communes pour la mise en place des formations des services techniques ;
- La CU GPS&O selon les modalités de son dispositif d'accompagnement.

PILOTAGE : DMD, Direction de l'Appui à l'Action Environnementale GPS&O

PUBLIC CIBLE : Agents des espaces verts

COMMUNICATION

- Diffuser le calendrier des sessions de formations sur l'extranet de la CU à destination des communes, à transmettre à l'intranet des agents de la CU ;
- Communiquer les formations aux mairies et aux services de la CU.

SENSIBILISATION

- Formation des agents des espaces verts : valorisation in situ, haie sèche, compostage en feuillée, en tas, essence à croissance lente, tonte

SUPPORTS

- Support Power Point pour les Formations
- Guide Ademe "Conseils sur le broyage-paillage des déchets verts" (Le broyat de végétaux, Comment

mulching, usages du broyat en paillage.

produire son broyat ?, L'art de pailler avec du broyat, Les résineux)

€ CHIFFRAGE

• BUDGET PLPDMA

En €	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Total
Opération formation	2 820	2 820	2 820	2 820	2 820	2 820	16 920
TOTAL	2 820	16 920					

TABLEAU DE BORD

INDICATEURS DE SUIVI - IMPACTS TONNAGES EVITES

En tonnes	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Total
Formation des services techniques	1	1	1	1	1	1	6
TOTAL	1	1	1	1	1	1	6

INDICATEURS OPERATIONNELS

En nombre d'unités	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Total
Nbre d'opérations de formation chaque année	20	20	20	20	20	20	120
Nombre de bénéficiaires chaque année	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	6 000

ACTION 2.1.1 Poursuivre la réalisation du comptoir du réemploi des Mureaux

DEMARCHE

Les comptoirs de réemploi permettent aux habitants de déposer les objets dont ils n'ont plus besoin, afin d'être récupérés par d'autres, évitant ainsi de jeter. GPS&O souhaite implanter un comptoir sur la commune des Mureaux, qui est localisée au centre du territoire communautaire. Elle est accessible par tous les moyens de transports.



OBJECTIF 2030

- 450 tonnes

FLUX



ENCOMBRANTS

MISE EN ŒUVRE

- Etablir un comptoir de réemploi sur Les Mureaux et des partenariats avec les ressourceries et associations ;
- Formaliser la mise en place avec les déchèteries, pour permettre l'accès aux flux réemployables par les acteurs du réemploi ;
- Informer les habitants sur ce nouveau concept ;
- Les tonnages évités ne sont pris en compte qu'à partir de 2030 car leurs effets apparaîtront sur le long terme, soit au moins 5 ans après la mise en place du comptoir. Ils seront progressifs. Les coûts du projet en revanche apparaissent dès 2028, calculés au prorata temporis, amortis sur 20 ans.

ACTEURS IMPLIQUES

- Les communes pour coordonner le déploiement et l'information sur leur territoire ;
- Les acteurs du réemploi solidaire telles que les ressourceries et recycleries pour la collecte des biens, leur valorisation et leur revente : structure d'insertion APTIMA, association Agir Rend Heureux, association La Gerbe, Emmaus ;
- Le Réseau des Ressourceries et Recycleries d'IDF (REFER) pour l'animation du réseau des acteurs du réemploi ;
- Les éco-organismes pour le soutien financier aux acteurs de l'ESS ;
- Le professionnel Le Relais pour son service de collecte de dons et de redistribution de textiles : réemploi (61%), recyclage (36%), valorisation énergétique ou enfouissement (10%) ;
- L'ADEME - Réseau A3P pour partager les bonnes pratiques et les retours d'expériences ;
- La CU GPS&O selon les modalités de son dispositif d'accompagnement.

PILOTAGE : DMD, Direction de l'Appui à l'Action Environnementale GPS&O

PUBLIC CIBLE : Usagers

POINTS FORTS A PROLONGER

- Promotion du réemploi et soutien aux structures locales spécialisées.
- Collecte préservante.

COMMUNICATION

- Communication auprès des communes pour le relais de l'information ;
- Communiquer sur le site en ligne et sur les réseaux sociaux l'ouverture du nouveau comptoir de réemploi, ainsi que les jours et horaires d'ouverture ;
- Signalétique sur site du comptoir du réemploi.

SUPPORTS

- Signalétique d'affichage sur le comptoir du réemploi.

SENSIBILISATION

- Diffusion en ligne d'une fiche info sur le fonctionnement du comptoir de réemploi pour le grand public.

SUPPORTS

- Fiche info sur le fonctionnement du comptoir du réemploi

€ CHIFFRAGE

• BUDGET PLPDMA

En €	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Total
Comptoir réemploi / an				450 000	450 000	450 000	1 350 000
TOTAL				450 000	450 000	450 000	1 350 000

TABLEAU DE BORD

INDICATEURS DE SUIVI – IMPACTS TONNAGES EVITES

En tonnes	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Total
Comptoir						450	450
TOTAL						450	450

INDICATEURS OPERATIONNELS

En nombre d'unités	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Total
Nbre de visites - Comptoir Réemploi						45 000	45 000

ACTION 2.1.2 Développer un autre comptoir du réemploi

DEMARCHE

GPS&O souhaite renforcer la pratique du réemploi avec l'installation d'un nouveau comptoir de réemploi, prévue pour 2028.

Les comptoirs de réemploi permettent aux habitants de déposer les objets dont ils n'ont plus besoin, évitant ainsi de les jeter. Leur fréquentation doit devenir un réflexe pour les habitants.



OBJECTIF 2030

QUANTIFIABLE AU PLPDMA SUIVANT

FLUX



ENCOMBRANTS

MISE EN ŒUVRE

- Etablir un comptoir de réemploi et établir une collaboration et des partenariats avec les ressourceries ;
- Formaliser un partenariat avec les déchèteries, intégrer une clause dans les marchés de déchèterie permettant l'accès aux flux réemployables par les acteurs du réemploi, et transmettre la communication auprès des habitants ;
- La localisation précise du comptoir reste à déterminer ;
- Les tonnages évités ne sont pas pris en compte car leurs effets apparaîtront sur le long terme, après 2030, soit après le PLPDMA. Les coûts d'investissement du projet en revanche apparaissent dès 2030. Le coût total des opérations s'élèvera à 9 millions d'euros. Les investissements sont également calculés au prorata temporis, comme pour l'autre comptoir.

ACTEURS IMPLIQUES

- Les communes pour coordonner le déploiement et l'information sur leur territoire ;
- Les acteurs du réemploi solidaire telles que les ressourceries et recycleries pour la collecte des biens, leur valorisation et leur revente : structure d'insertion APTIMA, association Agir Rend Heureux, association La Gerbe ;
- Le Réseau des Ressourceries et Recycleries d'IDF (REFER) pour l'animation du réseau des acteurs du réemploi ;
- Les éco-organismes pour le soutien financier aux acteurs de l'ESS ;
- Le professionnel Le Relais pour son service de collecte de dons et de redistribution de textiles : réemploi (61%), recyclage (36%), valorisation énergétique ou enfouissement (10%) ;
- L'ADEME Réseau A3P pour partager les bonnes pratiques et les retours d'expériences ;
- La CU GPS&O selon les modalités de son dispositif d'accompagnement.

PILOTAGE : DMD, Direction de l'Appui à l'Action Environnementale GPS&O

PUBLIC CIBLE : Usagers

POINTS FORTS A PROLONGER

- Promotion du réemploi et soutien aux structures locales spécialisées ;
- Collecte préservante.

COMMUNICATION

- Communiquer sur le site en ligne et sur les réseaux sociaux l'ouverture des nouveaux comptoirs de réemploi, ainsi que les jours et horaires d'ouverture.
- Signalétique sur site des comptoirs du réemploi.

SUPPORTS

- Signalétique d'affichage sur le comptoir du réemploi.

SENSIBILISATION

- Diffusion en ligne d'une fiche info sur le fonctionnement du comptoir du réemploi pour le grand public.

SUPPORTS

- Fiche info sur le fonctionnement du comptoir du réemploi

€ CHIFFRAGE

• BUDGET PLPDMA

En €	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Total
Comptoir réemploi / an						450 000	450 000
TOTAL						450 000	450 000

TABLEAU DE BORD

INDICATEURS DE SUIVI – IMPACTS TONNAGES EVITES

En tonnes	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Total
Comptoir	Quantifiable au PLPDMA suivant						
TOTAL							

INDICATEURS OPERATIONNELS

En nombre d'unités	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Total
Nbre de visites - Comptoir Réemploi	Ouverture du comptoir après 2030						



ACTION 2.1.3 Mettre en place une zone réemploi sur chaque déchèterie de la CU

Axe 2 : Zéro déchet « R » Réemploi et Réparation

DEMARCHE

Les zones de réemploi en déchèterie contribuent à créer une culture commune de mode de vie durable. Elles permettent à chaque habitant d'avoir à disposition des lieux de don à proximité de chez eux, évitant ainsi de jeter des objets.



OBJECTIF 2030

- 70 tonnes

FLUX



ENCOMBRANTS

MISE EN ŒUVRE

- Recenser les déchèteries non-équipées de zone de réemploi et pouvant accueillir le projet ;
- Mettre en place la communication pour les utilisateurs ;
- Ouvrir les zones de réemploi : dans la continuité de l'ouverture de zones réemploi en déchèterie, la déchèterie d'Orgeval sera la première à s'équiper d'une zone de réemploi dans le cadre du PLPDMA 2025-2030. 3 zones réemploi seront ouvertes dans le cadre du PLPDMA, en 2025, 2026 et 2028.

ACTEURS IMPLIQUES

- Les communes pour coordonner le déploiement et l'information sur leur territoire ;
- Les acteurs du réemploi solidaire pour la collecte des biens, leur valorisation et leur revente : APTIMA, Agir Rend Heureux, La Gerbe, Emmaus ;
- Le Réseau des Ressourceries et Recycleries d'IDF (REFER) pour l'animation du réseau des acteurs du réemploi ;
- Les éco-organismes pour le soutien financier aux acteurs de l'ESS ;
- Le professionnel Le Relais pour son service de collecte de dons et de redistribution de textiles : réemploi (61%), recyclage (36%), valorisation énergétique ou enfouissement (10%) ;
- L'ADEME Réseau A3P pour partager les bonnes pratiques et les retours d'expériences ;
- La CU GPS&O selon les modalités de son dispositif d'accompagnement.

PILOTAGE : DMD, Direction de l'Appui à l'Action Environnementale GPS&O

PUBLIC CIBLE : Usagers

POINTS FORTS A PROLONGER

- Promotion du réemploi et soutien aux structures locales spécialisées.
- Collecte préservante.

EXEMPLARITE

- Déchèteries équipées de bennes réemploi fermées : Aubergenville, Gargenville, Triel-sur-Seine.
- Déchèteries équipées d'un local fermé dédié au réemploi : Mantes-la-Jolie, Mantes-la-Ville.

COMMUNICATION

- Communication sur le site en ligne et sur les réseaux sociaux sur l'ouverture des zones de réemploi en déchèterie, ainsi que sur les jours et horaires d'ouverture ;
- Communication sur le fonctionnement des zones de réemploi avec une fiche téléchargeable ;
- Signalétique en déchèteries des zones de réemploi.

SUPPORTS

- Signalétique d'affichage sur les zones de réemploi.

SENSIBILISATION

- Diffusion en ligne d'une fiche info sur le fonctionnement et la localisation des zones de réemploi dans les déchèteries, pour le grand public.

SUPPORTS

- Fiche info sur le fonctionnement et la localisation des zones de réemploi dans les déchèteries.

€ CHIFFRAGE

• BUDGET PLPDMA

En €	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Total
Zone réemploi	20 000	20 000	0	20 000	0	0	60 000
TOTAL	20 000	20 000	0	20 000	0	0	60 000

TABLEAU DE BORD

INDICATEURS DE SUIVI – IMPACTS TONNAGES EVITES

En tonnes	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Total
Zones de réemploi en déchèterie	5	10	10	15	15	15	70
TOTAL	5	10	10	15	15	15	70

INDICATEURS OPERATIONNELS

En nombre d'unités	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Total
Nb de visites sur les zones de réemploi	3 000	6 000	6 000	9 000	9 000	9 000	42 000
Nb de zone de réemploi créés - cumulé	1	2	2	3	3	3	14



ACTION 2.1.4 Promouvoir les structures de réemploi-réparation du territoire via un annuaire cartographié en ligne des démarches responsables : dépôts-ventes, brocantes, ressourceries...

Axe 2 : Zéro déchet « R » Réemploi et Réparation

DEMARCHE

Créer des liens et une synergie entre les structures de réemploi et de réparation pour optimiser le fonctionnement de ces structures. La centralisation des données dans un annuaire facilite l'accès et la compréhension pour les usagers, et les incitent à adopter une démarche responsable.



OBJECTIF 2030
NON QUANTIFIABLE

FLUX



ENCOMBRANTS

MISE EN ŒUVRE

- Recenser les structures actrices du territoire ;
- Mettre en place une cartographie des acteurs du réemploi selon différents critères : type de flux, type de public (jeunesse, commerces), périodes (rentrée ou vacances scolaires, naissance, déménagement, etc) ;
- Transmettre la cartographie avec une communication adaptée aux différents publics et profils d'usagers et avec coordonnées des structures ;
- Mettre à jour bi-annuelle des fiches d'identité des structures présentées ;
- Lien vers le site "Longue Vie aux Objets" de l'ADEME.

ACTEURS IMPLIQUES

- Les communes pour coordonner le déploiement et l'information sur leur territoire ;
- Les acteurs du réemploi solidaires et les associations locales pour la communication sur leurs activités et événements ;
- La CU GPS&O selon les modalités de son dispositif d'accompagnement.

PILOTAGE : DMD, Direction de l'Appui à l'Action Environnementale GPS&O

PUBLIC CIBLE : Usagers

POINTS FORTS A PROLONGER

- La CU diffuse sur son site internet la communication sur le réseau d'acteurs du réemploi et de réparation.

EXEMPLARITE

- Collecte préservante des Objets Encombrants en vue du réemploi, en partenariat avec les associations locales en charge de la réparation et de la revente ;
- Dispositifs de réemploi / réparation en déchèteries/ressourceries (containers réemploi, espaces réemploi, soutien financier aux ressourceries).

COMMUNICATION

- Communiquer sur le site en ligne et les réseaux sociaux sur la création de la cartographie des acteurs du réemploi. Il y aura plusieurs communications, adaptées à différents publics.
- Diffuser en ligne l'annuaire avec les coordonnées des structures.

SENSIBILISATION

- La sensibilisation repose sur l'activité de communication, aucune formation n'est prévue.

€ CHIFFRAGE

• BUDGET PLPDMA

En €	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Total
Annuaire / an	/	1 200	1 200	1 200	1 200	1 200	6 000
TOTAL	/	1 200	6 000				

TABLEAU DE BORD

INDICATEURS DE SUIVI – IMPACTS TONNAGES EVITES

En tonnes	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Total
Annuaire des démarches responsables	NON QUANTIFIABLE						
TOTAL							

INDICATEURS OPERATIONNELS

En nombre d'unités	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Total
Annuaire en ligne des acteurs du réemploi	non	oui	oui	oui	oui	oui	/
Nbre de consultations annuelles du guide du réemploi	/	30 000	30 000	30 000	30 000	30 000	150 000



ACTION 2.1.5 Organiser des journées de sensibilisation au réemploi en déchèteries et comptoirs du réemploi à destination du grand public

Axe 2 : Zéro déchet « R » Réemploi et Réparation

DEMARCHE

Des journées de sensibilisation dans les zones de réemploi en déchèterie et dans les comptoirs de réemploi permettent de faire connaître ces initiatives et augmentent le nombre de personnes qui y participent.



OBJECTIF 2030

- 12 tonnes

FLUX



ENCOMBRANTS

MISE EN ŒUVRE

- Animer des réunions de co-construction des journées de sensibilisation avec les associations locales ;
- Former les agents des déchèteries, adapter les plannings ;
- Réaliser des journées de sensibilisation dans les déchèteries et en comptoirs du réemploi, dans lesquels les participants seront formés sur le devenir de leurs objets et l'impact de leurs gestes en termes de prévention de déchets ;
- Effectuer le bilan de l'expérimentation avec les agents et associations locales.

ACTEURS IMPLIQUES

- Les communes pour coordonner le déploiement et l'information sur leur territoire ;
- Les acteurs du réemploi solidaire pour l'organisation des journées de sensibilisation ;
- Les associations locales de prévention des déchets pour la communication et les actions de sensibilisation : Agir Rend Heureux ;
- Le REFER pour l'animation du réseau des acteurs du réemploi ;
- La CU GPS&O selon les modalités de son dispositif d'accompagnement.

PILOTAGE : DMD, Direction de l'Appui à l'Action Environnementale GPS&O, co-pilotage avec des associations locales

PUBLIC CIBLE : Grand public (adultes et enfants)

POINTS FORTS A PROLONGER

- La CU diffuse sur son site internet la communication sur le réseau d'acteurs du réemploi et de réparation.

EXEMPLARITE

- La collecte préservante des Objets Encombrants en partenariat avec les associations locales en charge de la réparation, les dispositifs de réemploi / réparation en déchèteries/ressourceries,
- Le soutien financier apporté aux ressourceries implantées sur le territoire.

COMMUNICATION

- Communication sur le site en ligne, les réseaux sociaux, avec des flyers et des affiches sur les journées de sensibilisation au réemploi dans les déchèteries et dans les comptoirs du réemploi ;
- Diffusion du calendrier des journées et des informations pour participer.

SUPPORTS

- Flyers et affiches avec les dates des formations au réemploi et les instructions pour s'inscrire.

SENSIBILISATION

- Journées d'ateliers de sensibilisation dans les déchèteries et dans les comptoirs du réemploi sur la réparation et le réemploi d'objets, pour le grand public (adultes et enfants).

€ CHIFFRAGE

• BUDGET PLPDMA

En €	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Total
Opérations de sensibilisation	2 750	2 750	2 750	2 750	2 750	2 750	16 500
TOTAL	2 750	16 500					

TABLEAU DE BORD

INDICATEURS DE SUIVI – IMPACTS TONNAGES EVITES

En tonnes	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Total
Opérations de sensibilisation	2	2	2	2	2	2	12
TOTAL	2	2	2	2	2	2	12

INDICATEURS OPERATIONNELS

En nombre d'unités	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Total
Opérations de sensibilisation	20	20	20	20	20	20	120



ACTION 2.1.6 Développer et subventionner la mise en place de nouvelles ressourceries dans les communes (axe prioritaire sur les centres-villes)

Axe 2 : Zéro déchet « R » Réemploi et Réparation

DEMARCHE

Les ressourceries consolident les actions de développement durable et créent des liens sociaux via des lieux de partage. La CU GPS&O s'engage pour développer le réemploi avec l'installation de ressourceries associatives, à l'exemple de La Ressourcerie à Poissy en 2024.



OBJECTIF 2030

- 3 938 tonnes

FLUX



ENCOMBRANTS



TEXTILES

MISE EN ŒUVRE

- Accompagner les porteurs de projet pour respecter le ratio d'une ressourcerie ou recyclerie pour 50 000 habitants en moyenne ;
- Subventionner les ressourceries ;
- Effectuer la mise en place opérationnelle de la nouvelle ressourcerie : versement de subvention pour l'association « Agir rend heureux » pour la ressourcerie de la Félicité ;
- Formaliser la mise en œuvre avec les déchèteries, établir un programme de communication pour informer les habitants sur le fonctionnement des ressourceries.

ACTEURS IMPLIQUES

- Les communes pour coordonner le déploiement et l'information sur leur territoire ;
- Les acteurs de l'ESS ;
- Les éco-organismes pour le soutien financier aux acteurs de l'ESS ;
- Le professionnel Le Relais pour son service de collecte de dons et de redistribution de textiles ;
- La CU GPS&O selon les modalités de son dispositif d'accompagnement.

PILOTAGE : DMD, Direction de l'Appui à l'Action Environnementale GPS&O

PUBLIC CIBLE : Usagers

POINTS FORTS A PROLONGER

- Versement de subventions aux ressourceries implantées sur le territoire.

EXEMPLARITE

- Les dispositifs de réemploi / réparation en déchèteries/ressourceries ;
- Le soutien financier apporté aux ressourceries implantées sur le territoire.

COMMUNICATION

- Communication sur le site en ligne et sur les réseaux sociaux concernant l'ouverture des nouvelles ressourceries, ainsi que sur les jours et horaires d'ouverture ;
- Communication sur le fonctionnement des ressourceries avec une fiche téléchargeable ;
- Signalétique dans les communes sur les ressourceries.

SUPPORTS

- Signalétique d'affichage des ressourceries.

SENSIBILISATION

- La sensibilisation repose sur l'activité de communication, aucune formation n'est prévue.

€ CHIFFRAGE

- **BUDGET PLPDMA**

En €	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Total
Subventions des nouvelles ressourceries	20 000	20 000	40 000	40 000	60 000	60 000	240 000
TOTAL	20 000	20 000	40 000	40 000	60 000	60 000	240 000

TABLEAU DE BORD

INDICATEURS DE SUIVI - IMPACTS TONNAGES EVITES

En tonnes	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Total
Nouvelles ressourceries	208	312	729	833	875	979	3 938
TOTAL	208	312	729	833	875	979	3 938

INDICATEURS OPERATIONNELS

En nombre d'unités	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Total
Nbr de sites mis en place chaque année - Ressourceries	1	0	1	0	1	0	3



ACTION 2.2.1 Lutter contre les courriers non-adressés : poursuivre et amplifier la distribution du STOP-PUB en conservant la mise à disposition en mairies et sites d'accueil de la CU

Axe 2 : Zéro déchet « R » Réemploi et Réparation

DEMARCHE

Lors du précédent PLPDMA, 500 stop-pub ont été distribués chaque année aux communes qui en ont fait la demande. Cela correspond à 1,5% des foyers pourvus, pour un objectif de 25% (PRPGD). L'utilisation du STOP PUB est une action simple mais qui contribue éfficacement à réduire la consommation de papier.



OBJECTIF 2030

- 150 tonnes

FLUX



MISE EN ŒUVRE

- Acheter des autocollants STOP-PUB ;
- Réaliser une étude préliminaire des principaux lieux de passage ;
- Distribuer et mettre à disposition les autocollants STOP-PUB dans les établissements publics et lieux de passage.

ACTEURS IMPLIQUES

- Les communes pour coordonner le déploiement et la mise à disposition sur leur territoire ;
- La CU GPS&O selon les modalités de son dispositif d'accompagnement.

PILOTAGE : DMD, Direction de l'Appui à l'Action Environnementale GPS&O

PUBLIC CIBLE : Grand public

POINTS FORTS A PROLONGER

- Mise à disposition d'autocollants en mairies et sur les sites communautaires publics

EXEMPLARITE

- Mise à disposition d'autocollants « stop-pub » en mairies (dans des proportions limitées compte tenu de la taille du territoire).

COMMUNICATION

- Communication sur le site en ligne et les réseaux sociaux sur la mise à disposition des autocollants dans les mairies et dans les sites de la CU ;
- Signalétique sur la mise à disposition des autocollants sur site.

SUPPORTS

- Signalétique d'affichage sur la mise à disposition d'autocollants.

SENSIBILISATION

- La sensibilisation repose sur l'activité de communication, aucune formation n'est prévue.

SUPPORTS

- Autocollant STOP PUB

€ CHIFFRAGE

• BUDGET PLPDMA

En €	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Total
STOP-PUB	3 800	3 800	3 800	3 800	3 800	3 800	22 800
TOTAL	3 800	22 800					

TABLEAU DE BORD

INDICATEURS DE SUIVI – IMPACTS TONNAGES EVITES

En tonnes	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Total
STOP PUB	25	25	25	25	25	25	150
TOTAL	25	25	25	25	25	25	150

INDICATEURS OPERATIONNELS

En nombre d'unités	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Total
Nbre d'autocollants STOP PUB	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	6 000



ACTION 2.3.1 Créer et mettre à jour un guide des bonnes pratiques pour la prévention des déchets (dont consommation responsable)

Axe 2 : Zéro déchet « R » Réemploi et Réparation

DEMARCHE

La prévention est l'action prioritaire selon la hiérarchie des modes de traitement des déchets. Elle constitue le socle juridique de la gestion des déchets : l'objectif est de partager et de communiquer les bonnes pratiques. Une part importante des flux de déchets non triés est due à une méconnaissance des pratiques de tri.



OBJECTIF 2030

NON QUANTIFIABLE

FLUX



ENCOMBRANTS

MISE EN ŒUVRE

- Recueillir les guides préexistants de la CU et de l'ADEME ;
- Sélectionner les informations pour le guide ;
- Réaliser une étude sur le type de public ciblé ;
- Créer et diffuser un nouveau guide sur le site internet de la CU.

ACTEURS IMPLIQUES

- Les communes pour relayer le guide à travers des communications ciblées ;
- L'ADEME pour ses outils numériques « longue vie aux objets » et « que faire de mes objets ? » ;
- Les bailleurs ;
- Le réseau des ressourceries pour promouvoir le réemploi ;
- La CU GPS&O selon les modalités de son dispositif d'accompagnement.

PILOTAGE : DMD, Direction de l'Appui à l'Action Environnementale GPS&O

PUBLIC CIBLE : Grand public

POINTS FORTS A PROLONGER

- Actions de communication lors d'évènements (SERD, SDD, "Tous au compost !", "Fête de la Nature",...) qui ont diffusé les bonnes pratiques.

EXEMPLARITE

- Guide du compostage (2019), Guide du compostage partagé (2020)

COMMUNICATION

- Communication en ligne et sur les réseaux sociaux sur la création du nouveau Guide sur les bonnes pratiques de réduction des déchets.

SENSIBILISATION

- La sensibilisation repose sur l'activité de communication, aucune formation n'est prévue.

€ CHIFFRAGE

• BUDGET PLPDMA

En €	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Total
Guide / an	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	6 000
TOTAL	1 000	6 000					

TABLEAU DE BORD

INDICATEURS DE SUIVI - IMPACTS TONNAGES EVITES

En tonnes	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Total
Tonnage annuel évité	NON QUANTIFIABLE						
TOTAL							

INDICATEURS OPERATIONNELS

En nombre d'unités	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Total
Annuaire en ligne des acteurs partenaires mis à jour annuellement	oui	oui	oui	oui	oui	oui	/
Nbre de consultations annuelles sur web et appli INFODECHETS	30 000	30 000	30 000	30 000	30 000	30 000	180 000



ACTION 2.3.2 Mettre en place un agenda numérique des évènements liés à la prévention des déchets

Axe 2 : Zéro déchet « R » Réemploi et Réparation

DEMARCHE

Les usagers de toutes les tranches d'âge utilisent de plus en plus les outils numériques. Une communication intense sur les initiatives liées à la prévention des déchets est essentielle pour permettre aux usagers de s'organiser et de participer. Souvent la faible participation aux événements est due à une diffusion insuffisante de l'invitation à l'événement.



OBJECTIF 2030
NON QUANTIFIABLE

FLUX



ENCOMBRANTS

MISE EN ŒUVRE

- Recenser l'ensemble des événements du territoire de la collectivité liés à la réduction des déchets et aux actions de sensibilisation ;
- Mettre en place le support en ligne de l'agenda numérique ;
- Définir une procédure de mise à jour régulière ;
- Assurer la diffusion de l'agenda sur les canaux de communication institutionnels.

ACTEURS IMPLIQUES

- Les communes pour relayer l'agenda numérique à travers des communications ciblées ;
- L'ADEME pour ses outils numériques « longue vie aux objets » et « que faire de mes objets ? » ;
- Le réseau des ressourceries pour transmettre les informations sur les événements liés au réemploi ;
- La CU GPS&O selon les modalités de son dispositif d'accompagnement.

PILOTAGE : DMD, Direction de l'Appui à l'Action Environnementale GPS&O

PUBLIC CIBLE : Grand public

POINTS FORTS A PROLONGER

- Communication sur les événements liés à la prévention des déchets avec les réseaux sociaux (Facebook, Instagram, X), le site internet et articles de presse.

EXEMPLARITE

- Participation aux événements périodiques :
 - SERD (Semaine Européenne de Réduction des Déchets en novembre) ;
 - SDD (Semaine du Développement Durable) ;
 - Tous au compost ! (quinzaine du compostage partagé fin mars-début avril) ;
 - Fête de la Nature.

COMMUNICATION

- Communiquer sur le site en ligne, les réseaux sociaux et sur application "Infos déchets" GPS&O" la création d'un agenda numérique des événements sur la prévention des déchets.

SENSIBILISATION

- La sensibilisation repose sur l'activité de communication, aucune formation n'est prévue.

€ CHIFFRAGE

• BUDGET PLPDMA

En €	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Total
Agenda / an	2 500	2 500	2 500	2 500	2 500	2 500	15 000
Animation des Relations avec les Parties Prenantes / an	6 000	6 000	6 000	6 000	6 000	6 000	36 000
TOTAL	8 500	51 000					

TABLEAU DE BORD

INDICATEURS DE SUIVI - IMPACTS TONNAGES EVITES

En tonnes	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Total
Tonnage annuel évité	NON QUANTIFIABLE						
TOTAL							

INDICATEURS OPERATIONNELS

En nombre d'unités	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Total
Agenda numérique des événements "prévention des déchets et économie circulaire"	oui	Oui	oui	oui	oui	oui	/
Nbre de consultations en ligne enregistrées chaque année	20 000	20 000	20 000	20 000	20 000	20 000	120 000



ACTION 2.4.1 Inciter à l'usage raisonné du papier

DEMARCHE

Renforcer la politique de dématérialisation des procédures et des documents permet une réduction significative de la consommation de papier et donc de son gaspillage. Afin que les établissements puissent pratiquer la dématérialisation, une formation précise sur les démarches à suivre est nécessaire.



OBJECTIF 2030

- 12 tonnes

FLUX



EMBALLAGES/
PAPIERS

MISE EN ŒUVRE

- Organiser une réunion d'information du dispositif : dotation annuelle de papier avec pesée et subvention accordée selon le résultat.

ACTEURS IMPLIQUES

- Les Directions internes de la CU pour la mobilisation des dispositifs de communication internes ainsi que pour la diffusion de guides et de supports de bonnes pratiques ;
- La CU GPS&O selon les modalités de son dispositif d'accompagnement.

PILOTAGE : DMD, Direction de l'Appui à l'Action Environnementale GPS&O

PUBLIC CIBLE : Les agents de la CU GPS&O

POINTS FORTS A PROLONGER

- Communication des bonnes pratiques de consommation responsable

EXEMPLARITE

- Développement de l'achat d'équipements permettant la dématérialisation.

COMMUNICATION

- Communiquer sur le site en ligne et sur les réseaux sociaux la possibilité de développer une politique de consommation éco-responsable de papier bureautique et de dématérialisation des procédures et des documents, par l'adoption SPASER (Schéma de Promotion des Achats Publics Socialement et Ecologiquement Responsables).

SENSIBILISATION

- Réunions de formation avec les établissements pour expliquer le dispositif proposé (dotation annuelle de papier avec pesée et subvention accordée selon le résultat).

SUPPORTS

- Support Power Point pour la formation.

€ CHIFFRAGE

- BUDGET PLPDMA**

En €	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Total
Opérations de sensibilisation	2 750	2 750	2 750	2 750	2 750	2 750	16 500
TOTAL	2 750	16 500					

TABLEAU DE BORD

INDICATEURS DE SUIVI – IMPACTS TONNAGES EVITES

En tonnes	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Total
Opérations de sensibilisation	2	2	2	2	2	2	12
TOTAL	2	2	2	2	2	2	12

INDICATEURS OPERATIONNELS

En nombre d'unités	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Total
Etablissements publics partenaires chaque année	4	4	4	4	4	4	24
Opérations de sensibilisation chaque année	20	20	20	20	20	20	120



ACTION 2.4.2 Promouvoir les pratiques d'échange et de troc d'objets entre les personnels de la CU

Axe 2 : Zéro déchet « R » Réemploi et Réparation

DEMARCHE

Raccourcir les circuits d'échange via des gratifications entre les personnels de la CU permet de réduire efficacement les gaspillages et de valoriser les objets.



OBJECTIF 2030

- 18 tonnes

FLUX



ENCOMBRANTS

MISE EN ŒUVRE

- Organiser des espaces de troc avec des horaires d'ouverture adaptés aux travailleurs : l'espace de troc sera ouvert de 15h30 à 18h30. L'animateur sera présent sur place 3h avant pour assurer une permanence et récupérer les dépôts d'objets à troquer. On compte 120 passages de personnels de la CU par espace de troc ;
- Une opération par an est prévue sur chacun des sites administratifs de la CU GPS&O ;
- Assurer une diffusion massive de l'information sur l'existence de ces espaces via les canaux de communication de la collectivité. La dimension et l'affluence de cet événement repose grandement sur une communication en amont.

ACTEURS IMPLIQUES

- Toutes les directions de la CU pour mobiliser les dispositifs de communication internes et diffuser les informations relatives aux lieux de trocs, diffusion de guides et de supports de bonnes pratiques ;
- La CU GPS&O selon les modalités de son dispositif d'accompagnement.

PILOTAGE : DMD, Direction de l'Appui à l'Action Environnementale GPS&O

PUBLIC CIBLE : Agents de la collectivité

POINTS FORTS A PROLONGER

- "Ateliers troc" à destination des agents.

EXEMPLARITE

- 35 agents ont participé à 2 ateliers "troc" (2023)
- Système intégré de gestion de bibliothèque (SIGB)

COMMUNICATION

- Communiquer sur le site en ligne, les réseaux sociaux et avec affiches sur l'existence des nouveaux espaces de troc.
- Diffuser les informations sur les horaires d'ouverture.

SUPPORTS

- Affiches sur les espaces du troc et les horaires d'ouverture.

SENSIBILISATION

- La sensibilisation repose sur l'activité de communication, aucune formation n'est prévue.

€ CHIFFRAGE

• BUDGET PLPDMA

En €	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Total
Opérations troc	972	1 296	1 620	1 944	1 944	1 944	9 720
TOTAL	972	1 296	1 620	1 944	1 944	1 944	9 720

TABLEAU DE BORD

INDICATEURS DE SUIVI – IMPACTS TONNAGES EVITES

En tonnes	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Total
Troc	1,8	2,4	3	3,6	3,6	3,6	18
TOTAL	1,8	2,4	3	3,6	3,6	3,6	18

INDICATEURS OPERATIONNELS

En nombre d'unités	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Total
Espaces de troc ou de réparation	3	4	5	6	6	6	30
Nbre d'usagers participant	360	480	600	720	720	720	3 600



ACTION 2.5.1 Encourager l'usage du vrac et de la consigne : inscrire la CU dans un projet de financement sur le vrac et la consigne

Axe 2 : Zéro déchet « R » Réemploi et Réparation

DEMARCHE

GPS&O souhaite inciter les professionnels à réduire leur utilisation d'emballages à usage unique. Diffuser les informations sur la façon de développer la pratique du vrac et sur les solutions de consommation alternatives encouragera les professionnels à adhérer à ces pratiques.



OBJECTIF 2030

- 30 tonnes

FLUX



MISE EN ŒUVRE

- Réaliser une analyse des prestataires de systèmes de consigne ;
- Proposer aux professionnels des partenariats avec des prestataires de systèmes de consigne ;
- Valoriser les commerçants engagés dans une démarche "zéro déchets" ;
- Inciter à généraliser le déploiement de la consigne pour le réemploi dans les supermarchés et l'ensemble des points de vente alimentaires.

ACTEURS IMPLIQUES

- Les mairies de communes pour l'accompagnement du déploiement des solutions (consigne pour réemploi, logistique inverse...);
- L'éco-organisme Citeo pour l'appui financier et le déploiement des systèmes de consigne ;
- Le Réseau Vrac et Réemploi pour promouvoir les initiatives durables auprès des professionnel.le.s ;
- Les syndicats professionnels (notamment le Syndicat National des Acteurs de la Restauration Rapide ((SNARR) - la Confédération Générale de l'Alimentation en Détail (CGAD) - l'Union des Métiers et des Industries de l'Hôtellerie (UMIH) - le Groupement des Hôtelleries et Restaurations (GHR)), pour la diffusion des bonnes pratiques auprès des professionnel.le.s et leur accompagnement ;
- Le prestataire de service de consigne : voir les possibilités avec Options Solutions ;
- Le Comité de Développement Economique pour élaborer une stratégie économique locale ;
- La CU GPS&O selon les modalités de son dispositif d'accompagnement
- La Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) et La Chambre des Métiers et de l'Artisanat (CMA).

PILOTAGE : DMD, Direction de l'Appui à l'Action Environnementale GPS&O

PUBLIC CIBLE : Professionnels

EXEMPLARITE

- Défi à destination des foyers du territoire "Presque Zéro Déchet".

COMMUNICATION

- Communication sur le site en ligne et sur les réseaux sociaux sur la possibilité d'établir des partenariats avec des prestataires de systèmes de consigne ;
- Diffusion d'une Fiche qui explique la démarche à suivre ;
- Communication en ligne et valorisation des entreprises qui se sont engagées dans une démarche "zéro déchets".

SENSIBILISATION

- Diffusion de la Fiche qui explique la démarche à suivre pour établir des partenariats avec des prestataires de systèmes de consigne.

SUPPORTS

- Fiche qui explique la démarche à suivre pour établir des partenariats avec des prestataires de systèmes de consigne.

€ CHIFFRAGE

• BUDGET PLPDMA

En €	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Total
Nbre d'établissements publics et privés actifs chaque année	4 500	4 500	4 500	4 500	4 500	4 500	27 000
TOTAL	4 500	27 000					

TABLEAU DE BORD

INDICATEURS DE SUIVI – IMPACTS TONNAGES EVITES

En tonnes	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Total
Vrac et consigne	5	5	5	5	5	5	30
TOTAL	5	5	5	5	5	5	30

INDICATEURS OPERATIONNELS

En nombre d'unités	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Total
Abonnement annuel en service	Oui	oui	oui	oui	oui	oui	/
Nbre d'établissements publics et privés actifs	10	10	10	10	10	10	60



ACTION 2.6.1 Organiser des ateliers de fabrication de produits ménagers écologiquement neutres

Axe 2 : Zéro déchet « R » Réemploi et Réparation

DEMARCHE

Une grande partie des déchets produits par les ménages est constituée d'emballages, y compris de produits ménagers. Ces derniers sont souvent composés de produits peu vertueux pour la santé. Le bénéfice de cette action est double en prévenant des déchets et en employant des composants sans impacts sanitaires néfastes.



OBJECTIF 2030

NON QUANTIFIABLE

MISE EN ŒUVRE

- Recenser annuellement les associations locales compétentes pour mener une réunion de co-construction du projet avec les associations identifiées, réaliser des axes de fabrication ;
- Mettre en place les ateliers : ce sont des ateliers de 1h, avec 30 minutes ; d'installation/ rangement, encadrés par 2 animateurs, pour 20 participants ;
- Etablir le bilan des axes avec un questionnaire de satisfaction, le bilan des impacts et des gisements détournés.

ACTEURS IMPLIQUES

- Les communes pour l'appui dans l'organisation des ateliers ;
- Les associations locales de prévention des déchets pour l'organisation d'ateliers : Les Colibris d'Andrésy avec des ateliers produits d'entretien zéro déchet, Le Champ des Poissybles ;
- La CU GPS&O selon les modalités de son dispositif d'accompagnement.

PILOTAGE : DMD, Direction de l'Appui à l'Action Environnementale GPS&O, co-pilotage avec des associations locales

PUBLIC CIBLE : Grand public (adultes et enfants)

POINTS FORTS A PROLONGER

- Sensibilisation sur la création de produits d'entretien et cosmétiques écologiques.

EXEMPLARITE

- Ateliers de sensibilisation à destination des agents « confection de produits d'entretiens et cosmétiques » (2022, 2023)

COMMUNICATION

- Communication sur le site en ligne, sur les réseaux sociaux et avec flyers et affiches sur les dates des Ateliers, les contenus et les modalités d'inscription.

SUPPORTS

- Affiches et Flyers sur les ateliers et les modalités d'inscription.

SENSIBILISATION SUPPORTS

- Ateliers pour le grand public sur la création de produits écologiquement neutres.

- Support Power Point pour expliquer le sens et les bénéfices de ces produits pour l'environnement et la santé, ainsi que les instructions pour les fabriquer ;
- Ingrédients nécessaires pour la fabrication des produits ;
- Tableau ou affiche avec les instructions pour la création des produits ;
- Flyers avec consignes de tri des emballages.

€ CHIFFRAGE

• BUDGET PLPDMA

En €	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Total
Opérations de sensibilisation	1 380	1 380	1 380	1 380	1 380	1 380	8 280
TOTAL	1 380	8 280					

TABLEAU DE BORD

INDICATEURS DE SUIVI – IMPACTS TONNAGES EVITES

En tonnes	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Total
Tonnage annuel évité	NON QUANTIFIABLE						
TOTAL							

INDICATEURS OPERATIONNELS

En nombre d'unités	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Total
Ateliers "produits écologiquement neutres"	10	10	10	10	10	10	60
Usagers participant	200	200	200	200	200	200	1 200



ACTION 2.6.2 Mettre à disposition du matériel pédagogique et d'exposition aux associations et partenaires

Axe 2 : Zéro déchet « R » Réemploi et Réparation

DEMARCHE

La mise à disposition de matériel pédagogique, centralise les ressources, permet un gain de temps à la préparation des ateliers et uniformise la sensibilisation des publics scolaires.



OBJECTIF 2030

NON QUANTIFIABLE

MISE EN ŒUVRE

- Accompagner les publics scolaires dans l'apprentissage de la réparation et de la valorisation du réemploi via une activité ludique participative ;
- Recenser les jeux et les supports existants (ADEME, partenaires, associations etc), puis programmer une réunion de co-construction du projet avec des associations locales compétentes ;
- Animer les stands et les axes de sensibilisation ludiques réguliers sur le territoire.

ACTEURS IMPLIQUES

- Les communes pour la mise à disposition de matériel ;
- Les associations locales de prévention des déchets et partenaires pour la remontée d'information des besoins en matériel ;
- La CU GPS&O selon les modalités de son dispositif d'accompagnement.

PILOTAGE : DMD, Direction de l'Appui à l'Action Environnementale GPS&O, co-pilotage avec des associations locales

PUBLIC CIBLE : Public jeune

POINTS FORTS A PROLONGER

- Mutualisation du matériel pédagogique et des ateliers de sensibilisation entre acteurs locaux.

EXEMPLARITE

- Supports utilisés lors des animations dans les écoles : la roue du tri, tableau magnétique, les p'tites bêtes du composteur.

COMMUNICATION

- Communication sur le site en ligne, sur les réseaux sociaux et avec des affiches dans des lieux stratégiques, sur les dates des Ateliers "jeux pédagogiques" pour les enfants ;
- Communication sur les modalités d'inscription.

SUPPORTS

- Affiches dans lieux stratégiques.

SENSIBILISATION

- Ateliers "jeux pédagogiques" pour les enfants, dans lesquels sensibiliser à une vie zéro déchets (jeu sur les emballages, jeu sur le compost, jeu sur les dates de péremption des différents matériaux, jeu sur le ramassage des déchets en équipe).

SUPPORTS

- Matériaux nécessaires pour organiser les jeux et les activités, en fonction du nombre d'enfants inscrits, pinces pour les enfants de l'équipe gagnante ;
- Flyers pour enfants avec les consignes de tri ;
- Bioseaux (dans le cas du jeu sur le compost).

€ CHIFFRAGE

• BUDGET PLPDMA

En €	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Total
Opérations de sensibilisation	2 075	2 075	2 075	2 075	2 075	2 075	12 450
TOTAL	2 075	12 450					

TABLEAU DE BORD

INDICATEURS DE SUIVI - IMPACTS TONNAGES EVITES

En tonnes	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Total
Tonnage annuel évité	NON QUANTIFIABLE						
TOTAL							

INDICATEURS OPERATIONNELS

En nombre d'unités	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Total
Nbre d'ateliers "jeux pédagogiques"	10	10	10	10	10	10	60
Usagers participant	40	40	40	40	40	40	240



ACTION 2.6.3 Mettre en place un "stand repair" opérationnel lors d'évènements locaux

Axe 2 : Zéro déchet « R » Réemploi et Réparation

DEMARCHE

Le stand de réparation lors d'évènements locaux permet de diffuser les bonnes pratiques à différents types de public de manière transversale. Il permet également d'informer un large public sur le réseau de services de réparation disponibles dans les communes.



OBJECTIF 2030

- 30 tonnes

FLUX



ENCOMBRANTS

MISE EN ŒUVRE

- Lancer une réunion de co-construction du projet avec des associations locales compétentes ;
- Mettre à disposition du matériel et des outils de réparation sous forme de "kit prêt à l'emploi" ;
- Suivre les tonnages réparés et valorisés.

ACTEURS IMPLIQUES

- Les communes pour l'appui dans l'organisation des ateliers ;
- Les acteurs de l'ESS et les professionnels pour l'organisation d'ateliers de réparation : Les Colibris d'Andrézy avec une bricothèque pour l'emprunt d'outils et l'animation de Repair Cafés, Le Champ des Poissybles pour l'animation de Repair Cafés, un Vélo Qui Roule pour la réparation de vélo ;
- Les éco-organismes pour la promotion de la réparation et du bonus réparation, pour le financement d'opérations et le soutien aux structures de réparation ;
- Les délégataires des marchés alimentaires pour l'expérimentation de stands dédiés aux activités de réparation ;
- La CU GPS&O selon les modalités de son dispositif d'accompagnement.

PILOTAGE : DMD, Direction de l'Appui à l'Action Environnementale GPS&O

PUBLIC CIBLE : Grand public (adultes et enfants)

COMMUNICATION

- Communication sur le site en ligne, sur les réseaux sociaux et avec des affiches, sur les dates des "Stand repairs" et sur leur fonctionnement.

SUPPORTS

- Affiches avec les dates des "Stand repairs" et le modalités de participation.

SENSIBILISATION

- "Stand Repairs" lors d'évènement locaux avec la mise à disposition de matériels et outils de réparation sous forme de "kit prêt à l'emploi" pour le grand public.

SUPPORTS

- Matériels et outils de réparation sous forme de "kit prêt à l'emploi" ;
- Matériel pour le Stand ;
- Affiche avec les consignes de tri (encombrants).

€ CHIFFRAGE

• BUDGET PLPDMA

En €	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Total
Opérations de sensibilisation	6 900	6 900	6 900	6 900	6 900	6 900	41 400
TOTAL	6 900	41 400					

TABLEAU DE BORD

INDICATEURS DE SUIVI – IMPACTS TONNAGES EVITES

En tonnes	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Total
Stands repair	5	5	5	5	5	5	30
TOTAL	5	5	5	5	5	5	30

INDICATEURS OPERATIONNELS

En nombre d'unités	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Total
Ateliers "stand repair"	50	50	50	50	50	50	300
Usagers participant	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	6 000



ACTION 2.6.4 Encourager les comportements écoresponsables type familles "zéro-déchet" et développer des expositions type "appartement zéro déchet"

DEMARCHE

Structurer des initiatives destinées aux familles permet de diffuser les communications sur les bonnes pratiques à un public varié en termes d'âge. Créer l'initiative de manière ludique, comme un "défi", favorise une forte participation.



OBJECTIF 2030

- 90 tonnes

FLUX



MISE EN ŒUVRE

- Sensibiliser à l'utilisation de produits réutilisables, aux emballages et à l'écotoxicité des produits ;
- Continuer le défi "Famille zéro-déchet" ;
- Organiser des expositions "appartement 0 déchets".

ACTEURS IMPLIQUES

- Les associations locales de prévention des déchets pour les actions de sensibilisation : l'association SeinergyLab porteuse de l'exposition "appartement zéro déchet" ;
- Les associations animatrices de territoires zéro déchet et les ressourceries : l'association Energies Solidaires porteuse du défi "presque zéro déchet" ;
- La CU GPS&O selon les modalités de son dispositif d'accompagnement.

PILOTAGE : DMD, Direction de l'Appui à l'Action Environnementale GPS&O

PUBLIC CIBLE : Familles

EXEMPLARITE

- Ateliers de promotion du compostage (individuel et partagé), ateliers de sensibilisation au gaspillage alimentaire, subvention de l'animation "Appartement zéro déchet".

COMMUNICATION

- Communication sur les réseaux sociaux pour adopter des habitudes de consommation plus durables (utilisation de contenants réutilisables, emballages naturels, achats en vrac, réduction du papier, réduction du gaspillage alimentaire avec une bonne organisation du réfrigérateur) ;
- Mise en ligne de vidéos pré-existantes type "défi famille zéro-déchet".

SENSIBILISATION

- Organisation du défi "Famille zéro déchets".
- Sensibilisation à l'utilisation de produits réutilisables, via des campagnes de communication régulières (site internet, affichages publics, presse locale, réseaux sociaux...)
- Sensibilisation aux emballages et à l'écotoxicité des produits via campagnes de communication régulières ;
- Organisation d'expositions "appartement 0 déchets".

SUPPORTS

- Affiches et flyers pour promouvoir la participation au défi "Famille zéro déchets" et expliquer les modalités d'inscriptions.

€ CHIFFRAGE

• BUDGET PLPDMA

En €	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Total
Familles 0 déchets (Appartement + défi)	22 000	24 000	26 000	28 000	30 000	32 000	162 000
TOTAL	22 000	24 000	26 000	28 000	30 000	32 000	162 000

TABLEAU DE BORD

INDICATEURS DE SUIVI – IMPACTS TONNAGES EVITES

En tonnes	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Total
Familles 0 déchets (Appartement + défi)	10	12	14	16	18	20	90
TOTAL	10	12	14	16	18	20	90

INDICATEURS OPERATIONNELS

En nombre d'unités	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Total
Nbre de familles "0-déchets" avec maintien des participants année N-1	50	60	70	80	90	100	450
Nombre de visiteurs de l'appartement zéro déchets	500	600	700	700	700	700	3900



ACTION 3.1.1 Améliorer le tri « hors foyer » dans les établissements publics : éco-exemplarité en matière de prévention et de tri

Axe 3 : Relance du tri « R » Recyclage

DEMARCHE

GPS&O souhaite sensibiliser ses agents à la prévention des déchets et implanter des bonnes pratiques au sein des administrations. L'éco-exemplarité des établissements publics est un outil de sensibilisation auprès des habitants et une obligation légale.



OBJECTIF 2030

- 48 tonnes

FLUX



MISE EN ŒUVRE

- Former et sensibiliser les agents ;
- Mesurer les performances de tri dans les établissements (notamment emballages, verre, déchets alimentaires) ;
- S'assurer que les flux triés finissent bien dans un bac jaune à l'issue du vidage des corbeilles dans le cadre du contrat de nettoyage.

ACTEURS IMPLIQUES

- Les associations locales de prévention des déchets pour la communication et les actions de sensibilisation ;
- Les établissements publics partenaires pour mettre en place la démarche d'exemplarité ;
- Le réseau A3P pour partager les bonnes pratiques via des événements et rencontres ;
- La CU GPS&O selon les modalités de son dispositif d'accompagnement.

PILOTAGE : DMD, Direction de l'Appui à l'Action Environnementale GPS&O

PUBLIC CIBLE : établissements publics

POINTS FORTS A PROLONGER

- Généralisation du système de tri en place à la CU GPS&O dans tous les établissements : OMr, emballages et papiers, biodéchets ;
- Inventaire annuel des fournitures administratives de chaque service pour éviter les sur-achats.

EXEMPLARITE

- Actions de communication adossées aux événements : SERD Semaine Européenne de Réduction des Déchets, SEDD Semaine du Développement Durable, Tous au compost, Fête de la Nature

COMMUNICATION

- Communication avec des affiches dans les établissements publics sur les consignes de tri.

SUPPORTS

- Affiches avec consignes de tri.

€ CHIFFRAGE

• BUDGET PLPDMA

En €	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Total
Opérations de sensibilisation	3 300	3 300	3 300	3 300	3 300	3 300	19 800
TOTAL	3 300	19 800					

📈 TABLEAU DE BORD

INDICATEURS DE SUIVI - IMPACTS TONNAGES EVITES

En tonnes	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Total
Opérations sensibilisation tri établissements publics	8	8	8	8	8	8	48
TOTAL	8	8	8	8	8	8	48

INDICATEURS OPERATIONNELS

En nombre d'unités	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Total
Nbre d'établissements publics partenaires chaque année	4	4	4	4	4	4	24
Opérations de sensibilisation	24	24	24	24	24	24	144



ACTION 3.1.2 Mettre à disposition des pôles de tri avec affichages des consignes de tri lors des évènements locaux

Axe 3 : Relance du tri « R » Recyclage

DEMARCHE

GPS&O porte l'ambition que les événements organisés sur l'espace public de la Communauté urbaine soient exemplaires en matière de gestion des déchets et participent ainsi à la sensibilisation des habitants.



OBJECTIF 2030

- 0,14 tonnes

FLUX



MISE EN ŒUVRE

- Acquérir les kits de collecte : contenant pour les OMr, Emballages-Papiers, Verre, Biodéchets et autres catégories, adaptés aux consignes du territoire pour le proposer en prêt aux organisateurs ;
- Réaliser les visuels des consignes de tri et fournir les outils de communication adaptés (totems de tri par exemple) ;
- Rédiger une charte des manifestations éco-responsables pour les événements du territoire ;
- Recenser les événements éco-responsables et communiquer dessus (site internet, presse locale, réseaux sociaux...) ;
- Favoriser les événements sportifs pour cette action car fortement générateurs de déchets.

ACTEURS IMPLIQUES

- Les associations locales de prévention des déchets pour la communication et les actions de sensibilisation ;
- La CU GPS&O selon les modalités de son dispositif d'accompagnement.

PILOTAGE : DMD, Direction de l'Appui à l'Action Environnementale GPS&O

PUBLIC CIBLE : Grand public

POINTS FORTS A PROLONGER

- Créer un guide des bonnes pratiques pour un événement "100% réemploi et zéro plastique à usage unique" à destination de l'ensemble des organisateurs ;
- Supprimer les emballages à usage unique et généraliser le tri, sur l'ensemble des événements organisés dans la CU GPS&O (4 flux : verre, emballages, déchets alimentaires et ordures résiduelles) ;
- Garantir zéro mégot au sol dans les événements.

NOUVELLES DISPOSITIONS

- Investir dans les ilots.

EXEMPLARITE

- Relayer les opérations de sensibilisation événementielle sur les réseaux sociaux, site internet, presse locale et Gazette des Yvelines ;
- Recours à un prestataire pour la réalisation des actions de sensibilisation événementielle.

COMMUNICATION

- Communiquer sur le site en ligne et les réseaux sociaux la possibilité pour les organisateurs d'événements d'avoir en prêt le kit de collecte adapté aux consignes du territoire ;
- Communiquer sur la création de la "Charte des événements écoresponsables" de la CU GPS&O et valoriser les signataires.

SENSIBILISATION

- Possibilité de signer (en présentiel ou en ligne) la "Charte des événements écoresponsables" de la CU GPS&O.

SUPPORTS

- Rédaction de la "Charte des événements écoresponsables".

€ CHIFFRAGE

• BUDGET PLPDMA

En €	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Total
Opérations de sensibilisation + tri		9 300	9 300	9 300	9 300	9 300	46 500
TOTAL		9 300	46 500				

TABLEAU DE BORD

INDICATEURS DE SUIVI - IMPACTS TONNAGES EVITES

En tonnes	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Total
Opérations sensibilisation tri		0,029	0,029	0,029	0,029	0,029	0,14
TOTAL		0,029	0,029	0,029	0,029	0,029	0,14

INDICATEURS OPERATIONNELS

En nombre d'unités	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Total
Nombre d'opérations par an		24	24	24	24	24	120



ACTION 3.1.3 Intervenir dans les écoles avec des programmes d'animation sur le tri, la réduction des déchets, la lutte contre le gaspillage alimentaire

Axe 3 : Relance du tri « R » Recyclage

DEMARCHE

La participation active des enfants à des activités sur le tri et la réduction des déchets leur permet d'appréhender les répercussions de leurs choix sur la planète. Créer des animations en groupe dans les écoles favorise un sentiment de responsabilité collective. Les élèves peuvent devenir ainsi ambassadeurs de la durabilité au sein de leurs familles et de leur entourage.



OBJECTIF 2030

- 12 tonnes

FLUX



VEGETAUX

MISE EN ŒUVRE

- Organiser une réunion de concertation avec les établissements scolaires pour la mise en place des animations ;
- Animer des ateliers de sensibilisation et communication ;
- Prévoir des visites annuelles de centres de tri et prévention des déchets ;
- Effectuer le bilan annuel des structures engagées : tonnages par flux dont biodéchets (cantines collectives), compostage in situ...

ACTEURS IMPLIQUES

- Les associations locales de prévention des déchets pour la communication et les actions de sensibilisation : Le Mantois en Transition (MET) avec le programme "Eco-Ecole", "Initiation au zéro déchet" et "Cueillette de déchets" ;
- La CU GPS&O selon les modalités de son dispositif d'accompagnement.

PILOTAGE : DMD, Direction de l'Appui à l'Action Environnementale GPS&O

PUBLIC CIBLE : Public scolaire

POINTS FORTS A PROLONGER

- Renforcer la communication sur le devenir des déchets ménagers - emballages, verre et déchets alimentaires ;
- Réaliser des séances de sensibilisation en classe et visites de sites.

EXEMPLARITE

- Fréquence de sensibilisation des scolaires.

COMMUNICATION

- Communication sur le site en ligne, les réseaux sociaux et en écrivant aux écoles directement sur les différents activités de sensibilisation que GPS&O offre ;
- Diffuser sur les réseaux sociaux des photos et vidéos sur les animations déjà réalisées.

SENSIBILISATION

- Activités de sensibilisation dans les écoles sur les différents sujets liés au tri.

SUPPORTS

- Matériaux pour les activités de sensibilisation, en fonction du nombre d'élèves.

€ CHIFFRAGE

• BUDGET PLPDMA

En €	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Total
Opérations de sensibilisation	2 750	2 750	2 750	2 750	2 750	2 750	16 500
Animations RPP / Etablissement	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	60 000
TOTAL	12 750	76 500					

📈 TABLEAU DE BORD

INDICATEURS DE SUIVI – IMPACTS TONNAGES EVITES

En tonnes	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Total
Opérations sensibilisation écoles	2	2	2	2	2	2	12
TOTAL	2	2	2	2	2	2	12

INDICATEURS OPERATIONNELS

En nombre d'unités	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Total
Etablissements scolaires partenaires	40	40	40	40	40	40	240
Opérations de sensibilisation	20	20	20	20	20	20	120



ACTION 3.2.1 Adapter les modalités de collecte (OMr, collecte sélective des emballages et papiers) en fonction de la montée en puissance du geste de tri (biodéchets et emballages)

Axe 3 : Relance du tri « R » Recyclage

DEMARCHE

L'amélioration du geste de tri et les actions de sensibilisation et de prévention devraient permettre de réduire les volumes d'ordures ménagères résiduelles. La fréquence de collecte des ordures ménagères résiduelles en porte-à-porte doit être ajustée au profit d'un renforcement des collectes sélectives.



OBJECTIF 2030
HORS PLPDMA

FLUX



MISE EN ŒUVRE

- Le service de collecte des végétaux en PAP est maintenu jusqu'en 2028, dans le cadre du marché de collecte en vigueur. Le service pourra être adapté à partir de 2029-2030 (réduction de fréquence, suppression...), avec une expérimentation préalable sur 10 000 habitants menée entre 2026 et 2027 ;
- Lancer une campagne de caractérisations ;
- Réaliser une étude d'impact de l'ajustement des fréquences de collecte des OMR et des collectes sélectives en fonction des volumes produits, et de l'adoption des options de substitution par les habitants (bennes, opérations de broyage ...) ;
- S'appuyer sur les retours d'expériences d'autres collectivités qui ont mis en œuvre des réductions de fréquence en habitat collectif ;
- Expérimenter la modification de fréquence de collecte dans plusieurs communes ;
- Effectuer le bilan de l'expérimentation et le cas échéant prévoir une extension sur tout le territoire de la CU GPS&O en fonction des résultats.

ACTEURS IMPLIQUES

- Les Mairies de communes volontaires pour soutenir l'expérimentation et relayer l'information de proximité ;
- Les bailleurs sociaux et syndics de copropriétés pour communiquer auprès des gardien.ne.s et des prestataires d'immeuble chargés de la sortie des bacs : Les « Résidences Yvelines Essonne », « 1001 vies habitat », « Domnis »,
- La CU GPS&O selon les modalités de son dispositif d'accompagnement.

PILOTAGE : DMD, Direction de l'Appui à l'Action Environnementale GPS&O

PUBLIC CIBLE : Usagers

POINTS FORTS A PROLONGER

- Sensibilisation à la réduction et au tri des déchets en vue de leur recyclage ;
- Fourniture de composteurs.

COMMUNICATION

- Création d'un plan pluriannuel de communication

€ CHIFFRAGE

- **BUDGET PLPDMA**

En €	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Total
Hors budget PLPDMA	Hors budget PLPDMA						
TOTAL							

TABLEAU DE BORD

INDICATEURS DE SUIVI – IMPACTS TONNAGES EVITES

En tonnes	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Total
TOTAL	/						



ACTION 3.2.2 Approfondir la réflexion sur les modalités alternatives à la collecte classique des encombrants et des végétaux

Axe 3 : Relance du tri « R » Recyclage

DEMARCHE

Réfléchir aux modalités alternatives à la collecte classique en porte à porte, tout en poursuivant le maillage du territoire par les ressourceries, les comptoirs de réemploi et les zones de réemploi en déchèteries, permet de supprimer à terme la collecte classique des encombrants en porte à porte.



OBJECTIF 2030

- 2 510 tonnes

FLUX



ENCOMBRANTS



MISE EN ŒUVRE

- Communiquer les modalités de collecte des encombrants aux habitants ;
- Poursuivre la mise en place du dispositif de collecte préservante ;
- Poursuivre le maillage du territoire par des points tri et des comptoirs de réemploi ;
- Mener une réflexion sur les choix à déterminer pour les services de collecte des encombrants PAP : suppression totale ou partielle, réduction de fréquence, passage à un service sur appel, etc ;
- Mener une réflexion sur les choix à déterminer pour les services de collecte des végétaux PAP : suppression totale ou partielle, réduction de fréquence selon la saisonnalité, maintien ou non du service « à la carte » selon le choix des communes.

ACTEURS IMPLIQUES

- Les Mairies des communes volontaires réfléchir aux choix de modalités alternatives et relayer l'information de proximité ;
- Les bailleurs sociaux et syndics de copropriétés pour communiquer auprès des gardien.ne.s et des prestataires d'immeuble chargés de la sortie des bacs : Les « Résidences Yvelines Essonne », « 1001 vies habitat », « Domnis » ;
- La CU GPS&O selon les modalités de son dispositif d'accompagnement.

PILOTAGE : DMD, Direction de l'Appui à l'Action Environnementale GPS&O

PUBLIC CIBLE : Usagers

POINTS FORTS A PROLONGER

- Développer le maillage des déchèteries et des points de réemploi.

COMMUNICATION

- Communiquer sur le site en ligne et sur les réseaux sociaux concernant le réseau de ressourceries du territoire, les comptoirs de réemploi et les zones de réemploi en déchèteries.
- Intégration de la thématique dans le plan pluriannuel de communication.

SENSIBILISATION

- Aucune formation n'est prévue.

SUPPORTS

- La sensibilisation repose sur l'activité de communication, aucune formation n'est prévue.

€ CHIFFRAGE

• BUDGET PLPDMA

En €	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Total
Abonnement / an	120 000	120 000	120 000	120 000	120 000	120 000	720 000
TOTAL	120 000	720 000					

TABLEAU DE BORD

INDICATEURS DE SUIVI – IMPACTS TONNAGES EVITES

En tonnes	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Total
Collecte préservante	350	370	400	430	460	500	2 510
TOTAL	350	370	400	430	460	500	2 510

INDICATEURS OPERATIONNELS

	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Total
Mise en place de la collecte préservante OE	oui	oui	oui	oui	oui	oui	/



ACTION 3.3.1 Finaliser la couverture du territoire en points d'apport volontaire : emballages et papiers, cartons, verre, textiles....

Axe 3 : Relance du tri « R » Recyclage

DEMARCHE

GPS&O porte l'ambition de développer davantage le tri sur l'espace public en optimisant le maillage des dispositifs de collecte de déchets pour le rendre plus lisible et plus incitatif.



OBJECTIF 2030

NON QUANTIFIABLE

FLUX



MISE EN ŒUVRE

- Recenser les points de tri présents sur le territoire et étude de localisation de l'implantation des points ;
- Communiquer et sensibiliser ;
- Installer des points d'apport volontaire.

ACTEURS IMPLIQUES

- Les éco-organismes ;
- Les professionnels de collecte de dons et de service de redistribution pour les textiles ;
- Accompagnement technique par la région IDF et l'ADEME ;
- La CU GPS&O selon les modalités de son dispositif d'accompagnement.

PILOTAGE : DMD, Direction de l'Appui à l'Action Environnementale GPS&O

PUBLIC CIBLE : Usagers

POINTS FORTS A PROLONGER

- Points d'apport volontaire, abribacs, Trilibs

EXEMPLARITE

- Partenariat avec des entreprises de l'ESS pour les bornes de collecte de textiles, linges de maison, chaussures et maroquinerie.

COMMUNICATION

- Communication sur l'optimisation du maillage des dispositifs de collecte de déchets présents sur l'espace public ;
- Communication avec affiches sur les consignes de tri en proximité des bacs de tri.

SUPPORTS

- Affiches avec consignes de tri.

€ CHIFFRAGE

- BUDGET PLPDMA**

En €	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Total
Points tri	100 000	100 000	100 000	100 000	100 000	100 000	600 000
Opérations sensibilisation	275	275	275	275	275	275	1 650
TOTAL	100 275	601 650					

TABLEAU DE BORD

INDICATEURS DE SUIVI – IMPACTS TONNAGES EVITES

En tonnes	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Total
TOTAL	NON QUANTIFIABLE						

INDICATEURS OPERATIONNELS

En nombre d'unités	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Total
Points de tri EMR installés	10	10	10	10	10	10	60
Points de tri Carton installés	10	10	10	10	10	10	60
Points de tri Verre installés	10	10	10	10	10	10	60
Points de tri Textiles installés – objectif	10	10	10	10	10	10	60



ACTION 3.3.2 Améliorer la participation et faire baisser les refus de tri par une sensibilisation ciblée par type d'habitat

Axe 3 : Relance du tri « R » Recyclage

DEMARCHE

Renforcer la transparence sur le réemploi et le recyclage des dons d'objets, notamment textiles, ameublement et déchets d'équipements électriques et électroniques. Préciser les zones géographiques de traitement et la destination des objets donnés (réemploi, recyclage...). Sensibiliser au tri des emballages, des biodéchets et du verre.



OBJECTIF 2030

NON QUANTIFIABLE

FLUX



VEGETAUX



EMBALLAGES/
PAPIERS



VERRE

MISE EN ŒUVRE

- Mettre à disposition des affiches de consignes de tri pour les habitats collectifs ;
- Sensibiliser en porte à porte les habitants : les opérations sont dimensionnées pour 2 personnes, sur 75 jours par an, avec un rythme de 144 foyers sensibilisés par an ;
- Sensibiliser via des réunions en pied d'immeuble pour les habitats collectifs : activité dimensionnée pour 40 min avec 2 intervenants en présentiel, ou 1h en visioconférence. Les supports PPT de réunion ne sont pas pris en compte dans le budget ;
- Distribuer les flyers par boîtage.

ACTEURS IMPLIQUES

- La CU GPS&O selon les modalités de son dispositif d'accompagnement ;
- Les bailleurs sociaux et les syndicats : Les « Résidences Yvelines Essonne », « 1001 vies habitat », « Domnis » ;
- Les associations de quartiers.

PILOTAGE : DMD, Direction de l'Appui à l'Action Environnementale GPS&O

PUBLIC CIBLE : Usagers

POINTS FORTS A PROLONGER

- Réaliser des passages de sensibilisation en PàP chez les habitants de la CU ;
- Mise en ligne du guide pratique "réduire et trier vos déchets".

COMMUNICATION

- Mise à disposition d'affiches sur les consignes de tri pour les habitats collectifs ;
- Boîtage de flyers sur les consignes de tri.

SUPPORTS

- Flyers avec consignes de tri ;
- Affiches sur les consignes de tri à installer dans l'immeuble.

SENSIBILISATION

- Sensibilisation en PàP chez les habitants sur les consignes de tri, via de la communication engageante ;
- Réunions en pied d'immeuble pour les habitats collectifs ou réunions en visio avec la modalité du pied-dans-la-porte : possibilité de signer une charte d'adhésion au tri pour 6 semaines.

SUPPORTS

- Flyers pour la sensibilisation en Porte à Porte ;
- Sondage pour appliquer la Communication Engageante ;
- Power Point pour les réunions en visio ;
- Affiches avec les consignes de tri à installer dans les immeubles ;
- Charte d'adhésion au tri pour 6 semaines.

€ CHIFFRAGE

• BUDGET PLPDMA

En €	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Total
Opérations de sensibilisation en PAP	48 500	48 500	48 500	48 500	48 500	48 500	291 000
Opérations de sensibilisation en pied d'immeuble	1 500	1 500	1 500	1 500	1 500	1 500	9 000
TOTAL	50 000	300 000					

📈 TABLEAU DE BORD

INDICATEURS DE SUIVI – IMPACTS TONNAGES EVITES

En tonnes	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Total
TOTAL	NON QUANTIFIABLE						

INDICATEURS OPERATIONNELS

En nombre d'unités	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Total
Nbre d'opérations de sensibilisation par an avec boîtage flyers - visites à domicile	75	75	75	75	75	75	450
Nbre d'opérations de sensibilisation par an - réunions pied d'immeuble - objectif	10	10	10	10	10	10	60
Nbre de foyers sensibilisés en PAP	10 754	10 754	10 754	10 754	10 754	10 754	64 524

Equivalent en nbre d'habitants sensibilisés en PAP	26 862	26 862	26 862	26 862	26 862	26 862	161 172
--	--------	--------	--------	--------	--------	--------	---------



ACTION 3.3.3 Animer un programme d'intégration des nouveaux habitants en habitat collectif

Axe 3 : Relance du tri « R » Recyclage

DEMARCHE

L'accès facile et immédiat aux informations pour suivre les bonnes pratiques lors d'un emménagement dans un habitat collectif est fondamental pour pouvoir s'y conformer.



OBJECTIF 2030

NON QUANTIFIABLE

MISE EN ŒUVRE

- Prendre contact avec les nouveaux habitants par les référents habitat ;
- Animer les opérations de sensibilisation et des temps d'échanges sur les moyens et mesures mise en place dans l'habitat collectif sur la gestion des déchets ;
- Mobiliser des bailleurs et syndics...

ACTEURS IMPLIQUES

- Les communes ;
- Les bailleurs sociaux et les syndics pour le déploiement des projets dans leurs copropriétés et la communication auprès des habitants : Les « Résidences Yvelines Essonne », « 1001 vies habitat », « Domnis » ;
- La CU GPS&O selon les modalités de son dispositif d'accompagnement.

PILOTAGE : DMD, Direction de l'Appui à l'Action Environnementale GPS&O

PUBLIC CIBLE : Usagers

COMMUNICATION

- Flyers avec les consignes de tri à disposition du référent habitat, à destination des nouveaux habitants ;
- Les référents habitat inviteront par téléphone les nouveaux habitants à participer à une réunion en visio.

SUPPORTS

- Flyers avec consignes de tri ;
- Affiches sur les consignes de tri à installer dans l'immeuble.

SENSIBILISATION

- Réunions en pied d'immeuble pour les habitats collectifs ou réunions en visio avec la modalité du pied-dans-la-porte : possibilité de signer une Charte d'adhésion au tri pour 6 semaines.

SUPPORTS

- Power Point pour les réunions en pied d'immeuble ou en visio ;
- Charte d'adhésion au tri pour 6 semaines.

€ CHIFFRAGE

- BUDGET PLPDMA**

En €	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Total
Opérations de sensibilisation	13 750	13 750	13 750	13 750	13 750	13 750	82 500
TOTAL	13 750	82 500					

TABLEAU DE BORD

INDICATEURS DE SUIVI – IMPACTS TONNAGES EVITES

En tonnes	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Total
	NON QUANTIFIABLE						
TOTAL							

INDICATEURS OPERATIONNELS

En nombre d'unités	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Total
Nbre de foyers informés	100	100	100	100	100	100	600



ACTION 3.3.4 Créer un réseau de bailleurs et de copropriétés en vue d'améliorer les performances de tri

Axe 3 : Relance du tri « R » Recyclage

DEMARCHE

GPS&O accompagnera les copropriétés et les bailleurs sociaux volontaires dans la réduction des déchets et l'amélioration du tri au sein des immeubles. Un programme d'accompagnement personnalisé, comprenant des incitations à atteindre des objectifs de réduction des déchets, incitera davantage les habitants à adopter les bonnes pratiques.



OBJECTIF 2030

NON QUANTIFIABLE

MISE EN ŒUVRE

- Recenser les bailleurs et copropriétaires volontaires ;
- Diagnostiquer des pratiques ;
- Accompagner la réduction et le tri des déchets ;
- Partager les bonnes pratiques et RETEX.

ACTEURS IMPLIQUES

- Les bailleurs sociaux des communes et les copropriétaires pour l'animation du réseau : Les « Résidences Yvelines Essonne », « 1001 vies habitat », « Domnis » ;
- Les associations de quartiers ;
- Les associations engagées dans prévention ;
- La CU GPS&O selon les modalités de son dispositif d'accompagnement.

PILOTAGE : DMD, Direction de l'Appui à l'Action Environnementale GPS&O

PUBLIC CIBLE : Bailleurs et copropriétaires

POINTS FORTS A PROLONGER

- Partager les retours d'expérience dans le cadre du groupe de travail interbailleurs.

EXEMPLARITE

- Partage de bonnes pratiques et retours d'expériences

COMMUNICATION

- Communiquer sur le site en ligne, sur les réseaux sociaux et via les différents services de la CU de la possibilité pour les bailleurs et copropriétaires volontaires de participer à un programme d'accompagnement personnalisé à la réduction des déchets.

SENSIBILISATION

- Programme d'accompagnement personnalisé à la réduction des déchets pour les bailleurs et copropriétaires :
 - diagnostic des pratiques déjà en place et aides personnalisées ;
 - aides au réaménagement des locaux poubelles ou d'autres espaces communs ;
 - mise à disposition d'informations personnalisées sur ses pratiques (raison du refus d'un bac lors de la collecte sélective, performances de tri de l'immeuble...).

SUPPORTS

- Affiches avec consignes de tri à installer dans l'immeuble.

€ CHIFFRAGE

• BUDGET PLPDMA

En €	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Total
Animation des relations avec les parties prenantes	15 000	15 000	15 000	15 000	15 000	15 000	90 000
opérations de sensibilisation	4 125	4 125	4 125	4 125	4 125	4 125	24 750
TOTAL	19 125	114 750					

TABLEAU DE BORD

INDICATEURS DE SUIVI – IMPACTS TONNAGES EVITES

En tonnes	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Total
TOTAL	NON QUANTIFIABLE						

INDICATEURS OPERATIONNELS

En nombre d'unités	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Total
Nbre de foyers informés	30	30	30	30	30	30	180

ANNEXE · ACRONYMES

DAE	Déchets d'Activités Économiques
DASRI	Déchets d'activités de soins à risques infectieux
DEA	Déchets d'équipement et d'ameublement
DEEE	Déchets d'équipements électriques et électroniques
DDS	Déchets dangereux spécifiques
DEM	Déchets encombrants des ménages
DD	Déchets dangereux
DMA	Déchets Ménagers et Assimilés
DND	Déchets non dangereux
DNDI	Déchets non dangereux inertes
DV	Déchets végétaux
ECT	Extension des Consignes de Tri
EPCI	Établissement Public de Coopération Intercommunale
ISDND	Installation de stockage de déchets non-dangereux
JRM	Journaux, revues et magazines
MM	Multimatériaux – <i>emballages et papiers en mélange</i>
OMr	Ordures Ménagères Résiduelles
PACA	Provence Alpes Côtes d'Azur
PAP	Porte-à-porte
PAV	Point d'apport volontaire
PCC	Papiers Cartons Complexés - <i>anciennement ELA (emballages de liquide alimentaire)</i>
PCNC	Papiers Cartons non complexés - <i>anciennement EMR (emballages ménagers recyclables)</i>
UIOM	Unité d'incinération des ordures ménagères
UVE	Unité de valorisation énergétique
TLC	Textiles, linges, chaussures